

REPUBLIQUE FRANCAISE - LIBERTE -- EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE MARSEILLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE

ARRETES

DESIGNATIONS.....	1
DELEGATIONS.....	1
REGIE DE RECETTES.....	2
DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE LA NATURE	2
MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE.....	2
MANIFESTATIONS.....	2
SERVICE ACTIVITES NAUTIQUES ET PLAGES	15
MESURES DE POLICE.....	16
REGLEMENTATION.....	16
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	17
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MARS 2010	17
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 AVRIL 2010	20
PERMIS DE CONSTRUIRE	24
PERIODE DU 1 ^{ER} AU 15 MAI 2010	24
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MARS 2010.....	26

ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES MUNICIPAUX

DESIGNATIONS

10/219/SG – Désignation de : Mme Solange MOLL

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,
Vu la demande de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

ARTICLE 1 Est désignée pour me représenter au sein du Conseil de Surveillance du Centre Gérontologique Départemental :

- Madame Solange MOLL, Adjointe déléguée à la Politique en faveur des Séniors.

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 27 MAI 2010

10/220/SG – Désignation de : M. Patrick PADOVANI

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,
Vu la demande de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

ARTICLE 1 Est désigné pour me représenter au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Valvert :

- Monsieur Patrick PADOVANI, Adjoint délégué aux Personnes Handicapées, à la Toxicomanie, au Sida, aux Comités d'Hygiène et de Sécurité, à la Médecine du Travail et au Plan Alzheimer.

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 27 MAI 2010

10/221/SG – Désignation de : Mme Françoise GAUNET-ESCARRAS

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé,
Vu la demande de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

ARTICLE 1 Est désignée pour me représenter au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Edouard Toulouse :

- Madame Françoise GAUNET-ESCARRAS, Adjointe déléguée à la Santé, à l'Hygiène, et à la Prévention des Risques Sanitaires chez l'Adolescent.

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 27 MAI 2010

10/222/SG – Désignation de : Mme Martine VASSAL

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008
Vu la délibération n°10/0087/DEVD du 8 février 2010 relative à l'accueil du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau en mars 2012 et notamment la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dénommé « Comité International du Forum Mondial de l'Eau » .
Vu les statuts du Comité International du Forum Mondial de l'Eau et notamment les articles 15 et 16.

ARTICLE 1 Est désignée pour siéger au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Comité International du Forum Mondial de l'Eau » :

-Madame Martine VASSAL, Adjointe déléguée à la Qualité de la Ville, à l'Espace Public, à la Propreté, au Pluvial, aux Emplacements et aux Marchés, à la Gestion Urbaine, au mobilier Urbain et à la publicité.

ARTICLE 2 Monsieur Directeur Général de Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 27 MAI 2010

DELEGATIONS

10/198/SG – Délégations de signatures de : Mme Sylvette CAFARO et M. Lucien LOUIS

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2511-27,

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée à Madame Sylvette CAFARO, Directeur de la Jeunesse en ce qui concerne la signature des bons d'engagements comptables et des factures nécessaires au fonctionnement du Service de la Jeunesse.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement Madame Sylvette CAFARO, sera remplacée dans cette délégation par Monsieur Lucien LOUIS, Attaché Principal, Adjoint au Chef de Service.

ARTICLE 3 La signature et le paraphe de ces fonctionnaires devront être conformes aux spécimens portés sur l'annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 18 MAI 2010

REGIE DE RECETTES

10/3605/R – Régie de recettes auprès de la Direction

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Communes,
Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;
Vu notre arrêté n° 07/3378 R du 23 octobre 2007 instituant une régie de recettes auprès du Service de la Vie Scolaire,
Vu la note en date du 24 mars 2010 de Monsieur le Directeur de la Vie Scolaire des Crèches et de la Jeunesse,
Vu l'avis conforme en date du 1er avril 2010 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale

ARTICLE 1 L'article 6 de notre arrêté susvisé n° 07/3378 R du 23 octobre 2007 est modifié comme suit :
"Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3.000 € (TROIS MILLE EUROS)".

ARTICLE 2 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 28 AVRIL 2010

DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE LA NATURE

10/189/SG – Interdiction de l'accès du public sur l'ensemble du Parc Bortoli du 3 au 5 juin 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L2211-1 et suivants
Vu le Code Pénal, art L131-12 et R610-5
Vu notre arrêté n°97/007 SG du 9 janvier 1997, portant règlement général de police dans les espaces verts de la Ville de Marseille
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières de sécurité suite à l'installation de la manifestation « Rendez-vous aux Jardins »

ARTICLE 1 L'accès du public est interdit sur l'ensemble du parc BORTOLI du Jeudi 03 Juin 2010 à 8h00 jusqu'au Samedi 05 Juin 2010 à 8h00.

ARTICLE 2 Madame l'Adjointe déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, est chargée de veiller à l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 3 MAI 2010

MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

MANIFESTATIONS

10/193/SG – L'Art Paradis dans la Rue Paradis du 17 mai au 27 juin 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.
Vu la demande présentée par l'association « ENCORENOUS », représentée par Madame Lucie LAQUET, domiciliée : 43, rue Neuve Ste Catherine – 13007– Marseille,

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « ENCORENOUS », représentée par Madame Lucie LAQUET, domiciliée 43, rue Neuve Ste Catherine – 13007– Marseille, à organiser « L'ART PARADIS », dans la rue Paradis, du lundi 17 mai au dimanche 20 juin 2010.

Du 17 mai au 3 juin 2010 : utilisation du sol et des murs comme support de communication, des pochoirs du logo Paradis design en affichant des œuvres qui seront ensuite exposées.

Le jeudi 3 juin 2010 : de 18 h 00 à 20 h 00 : performance artistique, performance de théâtre dansé.

A partir de 20 h 00 : découverte du parcours « Art au Paradis » et de l'exposition d'art contemporain.

Cocktail et découverte des œuvres exposées dans chacun des magasins.

Du 4 au 20 juin 2010 : visite des œuvres d'art par le public.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

- Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

- Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

- Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

- La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 MAI 2010

10/194/SG – Tango argentin tous les jeudis du 17 juin au 30 septembre 2010 et à l'occasion de la fête de la Musique sur le parvis de l'Opéra le 21 juin 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par « TANGO ARGENTIN - L'ASSOCIATION LES TROTTOIRS DE MARSEILLE », représentés par Monsieur Michel RAOUS, Président de l'association, domiciliée : 18, rue de Lodi – 13006– Marseille,

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « TANGO ARGENTIN - L'ASSOCIATION LES TROTTOIRS DE », représentés par Monsieur Michel RAOUS, Président de l'association, domiciliée 18, rue de Lodi – 13006– Marseille, à organiser une « série de pratiques de tango argentin » tous les jeudis du 17 juin au 30 septembre 2010, et la « fête de la musique », le 21 juin 2010, sur le parvis de l'Opéra.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

- Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

- Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

- Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

- La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 MAI 2010

10/199/SG – Fête de l'Estaque sur l'Espace Mistral du 3 au 5 septembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'association « LE COMITE DES FETES DE L'ESTAQUE », représentée par Monsieur Jean-Louis GRILLET Président, domicilié : 90, Plage de l'Estaque13016 MARSEILLE.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « LE COMITE DES FETES DE L'ESTAQUE », représentée par Monsieur Jean-Louis GRILLET Président, domicilié : 90, Plage de l'Estaque13016 MARSEILLE., à installer une scène de 100m² sur l'Espace MISTRAL dans le cadre de « L'ESTAQUE EN FETE », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LES 03, 04 ET 05 SEPTEMBRE 2010 DE 07H00 A 21H00

MONTAGE : LES 03, 04 ET 05 SEPTEMBRE 2010 DE 08H00 A 12H00

DEMONTAGE : LE 06 SEPTEMBRE 2010 DE 08H00 A 12H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :
Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,
La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 MAI 2010

10/200/SG – « Coupe du monde de cheveux-Orangina » sur la zone 2 de l'Escale Borély du 25 au 27 juin 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.
Vu la demande présentée par l' « AGENCE POUR ACTIONS », représentée par Madame Stéphanie STERN, domiciliée : Agence pour Actions – 85, avenue Henri Barbusse 92140 CLAMART.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l' « AGENCE POUR ACTIONS », représentée par Madame Stéphanie STERN, domiciliée : Agence pour Actions – 85, avenue Henri Barbusse 92140 CLAMART. à installer un bus d'animation, un camion frigo et une tente de 9 m², enfants, sur la zone 2 de l'Escale Borely dans le cadre de « LA COUPE DU MONDE DE CHEVEUX-ORANGINA », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LES 25, 26 ET 27 JUIN 2010 DE 10 H 00 A 19 H 00

MONTAGE : LES 25, 26 ET 27 JUIN 2010 DE 08 H 00 A 10 H 00

DEMONTAGE : LES 25, 26 ET 27 JUIN 2010 DE 19 H 00 A 20 H 00

DEPART DU SITE : LE 27 JUIN 2010 A 20 H 00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du Respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 MAI 2010

10/202/SG – Toiles sous les étoiles sur l'Espace Mistral les 2, 9, 16, 23 et 30 juillet 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'association « LE COMITE DES FETES DE L'ESTAQUE », représentée par Monsieur Jean-Louis GRILLET Président, domicilié : 90, Plage de l'Estaque 13016 MARSEILLE.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « LE COMITE DES FETES DE L'ESTAQUE », représentée par Monsieur Jean-Louis GRILLET Président, domicilié : 90, Plage de l'Estaque 13016 MARSEILLE., à installer un écran de projection de 6 m² et une cabine de projection de 4m² sur l'Espace MISTRAL dans le cadre de « TOILES SOUS LES ETOILES », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LES 02, 09, 16, 23 ET 30 JUILLET 2010 DE 07H00 A 21H00

MONTAGE : LES 02, 09, 16, 23 ET 30 JUILLET 2010 DE 18H00 A 19H00

DEMONTAGE : LES 02, 09, 16, 23 ET 30 JUILLET 2010 A MINUIT

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 MAI 2010

10/203/SG – Fête de la Musique sur l'Espace Mistral le 21 juin 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'association « LE COMITE DES FETES DE L'ESTAQUE », représentée par Monsieur Jean-Louis GRILLET Président, domicilié : 90, Plage de l'Estaque 13016 MARSEILLE.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « LE COMITE DES FETES DE L'ESTAQUE », représentée par Monsieur Jean-Louis GRILLET Président, domicilié : 90, Plage de l'Estaque 13016 MARSEILLE., à installer une scène de 50 m² sur l'Espace MISTRAL dans le cadre de « LA FETE DE LA MUSIQUE », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 21 JUIN 2010 DE 16H00 A 24H00

MONTAGE : LE 20 JUIN 2010 DE 08H00 A 12H00

DEMONTAGE : LE 22 JUIN 2010 DE 08H00 A 12H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 MAI 2010

10/204/SG – Festival d'Art Ephémère sur le Parc de Maison Blanche du 20 mai au 9 juin 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par « La MAIRIE DES 9/10 », représentée par Madame Geneviève de SAVIGNAC, domiciliée : Mairie 9/10 – Service Culture 150, boulevard Paul Claudel 13009 MARSEILLE.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « La MAIRIE DES 9/10 », représentée par Madame Geneviève de SAVIGNAC, domiciliée : Mairie 9/10 – Service Culture 150, boulevard Paul Claudel 13009 MARSEILLE, à installer 10 sculptures éphémères sur le Parc de Maison Blanche dans le cadre du « FESTIVAL EPHEMERE », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : DU 20 MAI AU 09 JUIN 2010 DE 07 H 00 A 20 H 00

MONTAGE : DU 14 AU 19 MAI 2010 DE 07 H 00 A 20 H 00

DEMONTAGE : DU 10 AU 13 JUIN 2010 DE 07 H 00 A 20 H 00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du Respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 MAI 2010

10/205/SG – World séries 13 de beach-volley sur les plages du Prado du 16 au 25 juillet 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.
Vu la demande présentée par l'agence « MCO CONGRES » sise 27, rue du Four à Chaux – 13007 MARSEILLE, représentée par Monsieur Marc CROUSILLAT, Directeur.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'agence « MCO CONGRES » sise 27, rue du Four à Chaux – 13007 MARSEILLE, représentée par Monsieur Marc CROUSILLAT, Directeur, à organiser des soirées dans le cadre du « WORLD SERIES 13 DE BEACH-VOLLEY » (en dehors du stade d'été) sur les Plages du Prado.

SOIREEES : DU 16 AU 25 JUILLET 2010 DE 19H00 A 22H30

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 MAI 2010

10/206/SG – Marché artisanal Les Cabanons de l'Escale sur l'Escale Borély du 4 juin au 3 octobre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212.1 et L. 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par Monsieur Emmanuel GENSOLLEN, Président de l'Association des Commerçants de l'Escale Borély, demeurant : Avenue Pierre Mendés France - 13008 Marseille -

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 L'Association des Commerçants de l'Escale Borély est autorisée à organiser en son nom un marché artisanal « Les Cabanons de l'Escale » sur l'Escale Borély / 13008 Marseille, conformément au plan ci-joint.

Montage : Du lundi 24 mai 2010 au lundi 31 mai 2010.

Ouverture au public : du vendredi 04 juin 2010 au dimanche 03 octobre 2010.

Démontage : Du dimanche 03 octobre 2010 au mercredi 06 octobre 2010.

ARTICLE 2 Les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser à la Direction des Emplacements - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille - par l'intermédiaire de l'Association, une demande sur papier libre.

ARTICLE 3 Horaires d'activité :

Heure d'ouverture : 15 h 00

Heure de fermeture : 01 h 00 du lundi au jeudi

Heure de fermeture : 02 h 00 du vendredi au dimanche

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile.

Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation.

La personne autorisée à l'article 1^{er} n'est pas habilitée à percevoir les droits d'occupation du domaine public aux lieux et places du « receveur placier ».

ARTICLE 8 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 9 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 10 Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

Le maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,

Le dégagement des différents accès pompiers, bouches et poteaux d'incendie,

Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,

Respect du passage et de la circulation des piétons,

Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 11 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 12 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition

ARTICLE 13 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,

Des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 14 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 15 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la Direction des Emplacements.

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 16 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 17 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 MAI 2010

10/208/SG – Road show Victorinox sur la zone de l'Escale Borély les 15 et 16 juin 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'agence « KOMAVENUE » sise 70, rue Chardon Lagache – 75016 PARIS, représentée par Monsieur Eric HERBEMONT.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'agence « KOMAVENUE » sise 70, rue Chardon Lagache – 75016 PARIS, représentée par Monsieur Eric HERBEMONT, à installer un bus, un mur d'escalade et une remorque sur la zone de l'Escale Borely, dans le cadre du « ROAD SHOW VICTORINOX », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LES 15 ET 16 JUIN 2010 DE 09H00 A 20H00

MONTAGE : LES 15 ET 16 JUIN 2010 DE 08H00 A 09H00

DEMONTAGE : DES LA FIN DE LA MANIFESTATION LE 16 JUIN 2010

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 MAI 2010

10/209/SG – « Déambulations » dans la rue St Ferréol, Vieux-Port, Plages du Prado et Pointe Rouge, Estaque du 15 juin au 10 juillet 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'association « SURFRIDER FOUNDATION EUROPE » sise Maison de la Mer – Plage du Prophète – Corniche JF - 13007 MARSEILLE, représentée par Monsieur Patrick ASTRUC.

ARTICLE La Ville de Marseille autorise l'association « SURFRIDER FOUNDATION EUROPE » sise Maison de la Mer – Plage du Prophète – Corniche JF - 13007 MARSEILLE, représentée par Monsieur Patrick ASTRUC, à déambuler sur les sites ci-après et conformément au planning ci-joint.

- Rue St-Ferreol et Vieux Port - Plage du Prado et Pointe Rouge - Estaque

MANIFESTATION : DU 15 JUIN AU 10 JUILLET 2010 DE 10 H00 A 19H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 MAI 2010

10/211/SG – Installation de 65 globes sur divers sites de Marseille du 8 juin au 8 octobre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'agence « TWINS » 33, boulevard Challier de Nere – 13008 MARSEILLE, représentée par Monsieur Nicolas LECCIA.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'agence « TWINS » 33, boulevard Challier de Nere – 13008 MARSEILLE, représentée par Monsieur Nicolas LECCIA, à installer 65 globes sur divers sites de la Ville de Marseille conformément au tableau ci-joint

MANIFESTATION : DU 08 JUIN 2010 08H00 AU 08 OCTOBRE 2010 20H00

MONTAGE : LE 04 JUIN 2010 08H00 AU 07 JUIN 2010 20H00

DEMONTAGE : LE 09 NOVEMBRE 2010 A 08H00 AU 12 NOVEMBRE 2010 A 20H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 MAI 2010

10/212/SG – Salon des Peintres et des Sculpteurs sur le Parc Longchamp le 12 juin 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrts, représentée par Madame Josiane BOERO, Directeur Général des Services, domicilié Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrts Square Sidi Brahim 13005 Marseille

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrts, représentée par Madame Josiane BOERO, Directeur Général des Services, domicilié Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrts Square Sidi Brahim 13005 Marseille, à installer 60 grilles caddies, 30 plateaux et 60 tréteaux afin d'y installer des œuvres de peinture et de sculpture, sur 1500 m2, sur le Parc Longchamp, dans le cadre du « Salon des Peintres et des Sculpteurs » conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 12 JUIN 2010 DE 09H30 A 19H30

MONTAGE : LE 12 JUIN 2010 DE 07H00 A 09H30

DEMONTAGE : LE 13 JUIN 2010 DE 07H00 A 12H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 MAI 2010

10/213/SG – Installation de 10 globes du 8 juin au 8 octobre 2010 et de 65 globes du 30 octobre au 7 novembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'agence « TWINS » 33, boulevard Challier de Nere – 13008 MARSEILLE, représentée par Monsieur Nicolas LECCIA.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'agence « TWINS » 33, boulevard Challier de Nere – 13008 MARSEILLE, représentée par Monsieur Nicolas LECCIA, à installer :

PLACE BARGEMON : 10 GLOBES

MANIFESTATION : DU 08 JUIN 2010 08H00 AU 08 OCTOBRE 2010 20H00

MONTAGE : LE 04 JUIN 2010 08H00 AU 07 JUIN 2010 20H00

DEMONTAGE : DU 09 AU 12 NOVEMBRE 2010 20H00

PLACE BARGEMON : 65 GLOBES

MANIFESTATION : DU 30 OCTOBRE 08H00 AU 07 NOVEMBRE 2010 20H00

MONTAGE : DU 27 AU 29 OCTOBRE 2010 20H00

DEMONTAGE : DU 08 NOVEMBRE 08H00 AU 10 NOVEMBRE 2010 20H00

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Les organisateurs devront faire une étude du sol par un organisme agréé afin de valider la résistance au sol de la place Bargemon.

ARTICLE 6 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 7 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 8 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 9 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 MAI 2010

10/215/SG – Concert gratuit de jeunes talents jazz de la région sur le Cours d'Estienne d'Orves le 19 juillet 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 08/17288-EMP-DEVD du 15 décembre 2008 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2009.

Vu la demande présentée par le « FESTIVAL DE JAZZ DES CINQ CONTINENTS » domicilié Espace Culture – 42, La Canebière – 13001 MARSEILLE, représenté par Monsieur Régis GUERBOIS, Président.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise le « FESTIVAL DE JAZZ DES CINQ CONTINENTS » domicilié Espace Culture – 42, La Canebière – 13001 MARSEILLE, représenté par Monsieur Régis GUERBOIS, Président, à organiser un concert gratuit « d'ici invite l'ailleurs », sur le Cours Estienne d'Orves, en zone 2, conformément au plan ci-joint.

Montage : du 17 au 18 juillet 2010 de 07H00 à 19H00
 Manifestation : le 19 juillet 2010 de 20H30 à 23H00
 Démontage : de la fin de la manifestation au 20 juillet 2010 à 19H00.

ARTICLE 2 L'organisateur devra veiller à respecter les autorisations de terrasses de bars et restaurants déjà accordés sur le Cours d'Estienne d'Orves.

ARTICLE 3 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du Respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 6 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 7 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 8 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 9 L'installation ne doit pas compromettre l'évacuation rapide et sûre des sorties du parking souterrain ainsi que l'accès à leurs moyens de secours.

Les installations ne doivent pas gêner la mise en station des échelles aériennes des marin-pompiers sur les voies latérales en cas de sinistre.

Les hydrants qui se trouvent sur site doivent être libres de tout encombrements et accessible en permanence, de jour comme de nuit.

ARTICLE 10 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 21 MAI 2010

10/216/SG – Festival de Jazz des Cinq Continents sur le Parc Longchamp du 20 au 24 juillet 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'association « FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MARSEILLE DES CINQ CONTINENTS » sise 1, rue de la République – 13002 MARSEILLE, représenté par Monsieur Régis GUERBOIS, Président et de Madame Claudine BICCHI, Coordinatrice du « Festival Jazz des Cinq continents » .

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MARSEILLE DES CINQ CONTINENTS » sise 1, rue de la République – 13002 MARSEILLE, représenté par Monsieur Régis GUERBOIS, Président et de Madame Claudine BICCHI, Coordinatrice du « Festival Jazz des Cinq continents », à installer les infrastructures nécessaires aux 5 concerts (scène, loges, espace VIP...) sur le Parc Longchamp, dans le cadre du « FESTIVAL DE JAZZ ET DES 5 CONTINENTS »

Montage : du 17 au 23 juillet 2010 non stop

Manifestation : les 20, 21, 22, 23 et 24 juillet 2010 de 19H30 à 24H00

Démontage : du 25 au 27 juillet 2010 non stop

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du

Respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des

plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission

Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de

Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 4 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 21 MAI 2010

10/217/SG – 3^{ème} édition du Tuning show sur l'Escale Borély les 7 et 8 août 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'association « POWERTEAM 13 TUNING CLUB », représentée par Monsieur Daniel TAMBURINI, Président domicilié : Le Clos des Aires, bât 4, avenue des Aires 13120 GARDANNE.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « POWERTEAM 13 TUNING CLUB », représentée par Monsieur Daniel TAMBURINI, domicilié : Le Clos des Aires, bât 4, avenue des Aires 13120 GARDANNE., à installer un podium de 48 m2 et 120 véhicules de tuning, sur la Zone 1 et Zone 2 de l'Escale Borely, dans le cadre de la 3^{ème} édition de « TUNNING SHOW », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 07 AOUT 2010 DE 10H00 A 22H00

LE 08 AOUT 2010 DE 09H00 A 18H00

MONTAGE : LE 06 AOUT 2010 DE 08 A 20H00

DEMONTAGE : LE 08 AOUT 2010 DES LA FIN DE LA MANIFESTATION

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 21 MAI 2010

10/218/SG – Ricard Live 2010 sur le quai de la Fraternité le 15 juin 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.
Vu la demande présentée par « RICARD SA LIVE MUSIC » domiciliée au 6 rue NEWTON Direction des événements- Ricard SA 75116 PARIS, représentée par Monsieur Pascal CREUSOT, Administrateur.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « Ricard SA LIVE MUSIC » domiciliée au 6 rue NEWTON Direction des événements- Ricard SA 75116 PARIS, représentée par Monsieur Pascal CREUSOT Administrateur, à organiser leur manifestation le « RICARD LIVE 2010 » sur le quai de la Fraternité conformément au plan ci-joint :

Manifestation : le mardi 15 juin 2010 de 20H45 à 23H45
Montage : le lundi 14 juin 2010 de 16h00 à 20H45
Démontage : dès la fin de la manifestation jusqu'au 16 juin 2010 - 03H30

Cet événement ne devra en aucune manière gêner :

Le petit train et sa billetterie,
Marseille le Grand Tour,
L'épar de confiserie,
Le marché aux fleurs.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

L'installation de la manifestation ne doit en aucun cas gêner le passage des engins de lutte contre l'incendie sur le trottoir du Quai du Port dans sa totalité jusqu'au plan d'eau.

La largeur minimale libre de tout encombrement doit être de trois (3) mètres.

La sortie de station de métro du Vieux Port doit être libre afin de ne pas gêner l'évacuation du public sur le Quai de la Fraternité.

Veiller à ce que les emprises ne gênent pas la giration des engins de secours et de lutte contre l'incendie en une seule manœuvre, pour permettre les opérations de secours.

Les installations doivent permettre sans encombre et de jour comme de nuit, l'accès des secours aux regards techniques (en particulier, eau, gaz, électricité), y compris en façades d'immeubles.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 6 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux (02) mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 21 MAI 2010

10/223/SG – Cocktail dinatoire sur le Parc Longchamp le 10 juin 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'agence « ACTIV'PROVENCE » sise : 45, impasse Ste-Beaume– 13400 AUBAGNE, représentée par Monsieur Régis GAQUERE,.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'agence « ACTIV'PROVENCE » sise : 45, impasse Ste-Beaume– 13400 AUBAGNE, représentée par Monsieur Régis GAQUERE, à installer 3 tentes de 4 m x 4 m sur le Parc Jardin dans le cadre d'un « COCKTAIL DINATOIRE », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 10 JUIN 2010 DE 18H00 A 19H30 ET DE 23H00 A 00H30

MONTAGE : LE 10 JUIN 2010 DE 13H00 A 18H00

DEMONTAGE : LE 10 JUIN 2010 DE 00H30 A 01H30

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 31 MAI 2010

10/224/SG – Braderie sur la place Engalière 13008 les 12 et 13 juin 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'association « ŒUVRES MISSIONNAIRES DU PERE H. LAFOURCADE », représentée par Madame Marie-Françoise CUCHET, domiciliée : 3, bd des Platanes – 13008 Marseille

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « ŒUVRES MISSIONNAIRES DU PERE H. LAFOURCADE », représentée par Madame Marie-Françoise CUCHET, domiciliée : 3, bd des Platanes – 13008 Marseille, à organiser une « braderie », sur la place Engalière (13008), les samedi 12 et dimanche 13 juin 2010.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Secrétaire Général, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur des Emplacements, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 31 MAI 2010

SERVICE ACTIVITES NAUTIQUES ET PLAGES

10/197/SG – Arrêté portant réglementation des baignades et activités nautiques dans la zone des 300 m de la rade de Marseille, calanques, îles et îlots

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

VU le Code Pénal notamment l'article R610-5

VU la loi 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, notamment son article 32, VU le décret 62-13 du 8 janvier 1962, relatif au matériel de signalisation utilisé sur les plages et lieux de baignade,

VU la circulaire N° 86-204 du 19 juin 1986 du Ministère de l'Intérieur relative à la surveillance des plages et lieux de baignade d'accès non payant,

VU l'arrêté ministériel du 5 juillet 1989 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires,

Vu l'arrêté ministériel du 27 mars 1991 relatif au balisage et à la signalisation de la bande littorale maritime des 300 mètres,

VU l'arrêté du Préfet maritime n° 24/2000 du 24 mai 2000 modifié, réglementant la circulation des navires et engins le long des côtes françaises de Méditerranée,
 VU l'arrêté N° 88/052/SG portant Règlement Général de Police des Ports de Marseille,
 VU l'arrêté préfectoral N° 78/88 du 17 octobre 1988 modifié, portant réglementation de la navigation des bâtiments dans les accès et les bassins des ports de Marseille et du Golfe de Fos,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-2 1er, L 2212-2 - 5ème, L 2212-3 et L 2213-23.
 VU l'arrêté 2008/268/DPSP, relatif à l'interdiction de débarquement et d'embarquement de personnes des navires de transport de passagers en dehors des ports aménagés à cet effet,
 VU l'arrêté municipal 09/142/SG du 17/04/2009, relatif à la police des sites balnéaires, des lieux de baignade et des activités nautiques sur le littoral de la commune de Marseille,

ARTICLE 1 L'arrêté du Maire de Marseille 10/090/SG du 2 mars 2010 portant réglementation des baignades et activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plage dans la zone des 300 mètres de la rade de Marseille, calanques, îles et îlots est complété par le présent arrêté.

ARTICLE 2 Il est créé une extension de la zone réservée uniquement à la baignade au droit de la plage de la Vieille Chapelle. Cette zone est matérialisée en surface par un alignement de bouée en arc de cercle reliant les points de coordonnées géodésiques suivants, exprimés en WGS 84 :

Point A : Latitude 43°15,097'N Longitude : 5°22,272'E
 Point B : Latitude 43°15,099'N Longitude : 5°22,380'E

ARTICLE 3 Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Préfet de Police et les agents affectés à la sécurité des plages sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

FAIT LE 18 MAI 2010

MESURES DE POLICE

REGLEMENTATION

10/196/SG – Réglementation de la circulation et du stationnement sur le chemin de Sormiou 13009 Marseille *(annule et remplace l'arrêté n°10/041/SG du 02/02/2010 relatif au même objet)*

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône
 VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L-2212-2 et L-2213-2 et 4
 VU, le Code de la Route et ses annexes,
 VU, l'Arrêté Municipal n° 64/074 du 2 avril 1964, en particulier les articles 5 et 6 interdisant le transport des bateaux par voie terrestre, et notamment les engins de sports tels que, canoës kayacs, bateaux pneumatiques, non stationnés à l'année dans la calanque de Sormiou,
 VU, l'Arrêté Municipal n° 950001 du 27 novembre 1995 portant « Règlement Général de la Circulation »
 VU, l'Arrêté municipal n° 09/088/SG du 24 mars 2009, réglementant la circulation des véhicules à moteur et le stationnement sur le chemin de Sormiou.
 ATTENDU, qu'il convient de reconduire, les mesures prises en 2009, pour les périodes :
 du dimanche 4 avril 2010 au dimanche 6 juin 2010 inclus de 8h00 à 19h30
 tous les week-ends et jours fériés, notamment les jeudi 13 et vendredi 14 mai 2010.
 et
 tous les jours
 du lundi 7 juin 2010 au samedi 11 septembre 2010 inclus de 8h00 à 19h30.

ARTICLE 1 La circulation sur la voie d'accès à la calanque de Sormiou (ancien chemin rural n° 20) est interdite à travers les parcelles H42, H18, H28 et 17 du cadastre, à tous les véhicules à moteur, immatriculés ou non, qui ne possèdent pas une autorisation délivrée par la Direction de la Police Administrative,

Il est également précisé aux véhicules dérogatoires que la vitesse y est limité à 30 km/h.

ARTICLE 2 par dérogation sont autorisés à circuler sur cette voie.

1) Dérogatoires officiels :

Les véhicules de sécurité en mission ainsi définis :

véhicules des services de police, des douanes et de gendarmerie, véhicules du Bataillon des Marins Pompiers, de la Protection Civile Urbaine, véhicules de l'Office National des Forêts, véhicules d'EDF/GDF.

Les véhicules municipaux où de la Communauté Urbaine intervenant par nécessité absolue de service :

- véhicules de la Direction Santé Publique (prélèvement d'eau de mer pour analyse)
- véhicules de la Direction des Ports et Aéroports.
- véhicules de la Direction de Propreté Urbaine
- véhicules de la Cellule Débroussaillage (Division Etudes, Travaux et Prospectives – Pôle Sécurité)

Autres véhicules :

véhicules répondant à un appel d'urgence, SAMU, ambulances, médecins

2) Les titulaires de dérogations particulières délivrées par la Direction de la Police Administrative

- au titre de l'occupation estivale d'un cabanon,
- au titre de l'usage d'un bateau justifiant d'un acte d'amodiation au port de Sormiou,
- au titre de l'exercice d'une activité commerciale sédentaire sur le site,
- au titre d'une activité associative autorisée.
- à titre exceptionnel sur décision de l'autorité administrative.

ARTICLE 3 par souci de sécurité, pour les titulaires de dérogations particulières définies à l'article 2 alinéa 2, les passages de véhicules pourront être suspendus provisoirement dès que le parking du bas de Sormiou aura été déclaré complet.

ARTICLE 4 il est précisé que le stationnement est interdit, en tout temps et tous lieux sur cette route.

En cas de stationnement gênant, ou abusif, les Services de Police pourront faire application des dispositions prévues par le Code de la Route, et notamment celles contenues dans les articles R-417-10 à R-417-13 et L-325-1 à L-325-3, pour une mise en Fourrière.

ARTICLE 5 les modalités pratiques de régulation de la circulation des véhicules autorisés sont précisées dans la note d'instruction remise aux agents chargés du contrôle des accès pendant cette période estivale.

ARTICLE 6 toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 7 Monsieur le Secrétaire Général de la Ville de Marseille et Monsieur le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 MAI 2010

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 MARS 2010

DELIBERATION N° 2010/007

PAPEJ : CONVENTION DE COOPERATION LOCALE 2010-2012 ENTRE LA MAISON DE L'EMPLOI DE MARSEILLE, LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, LA MISSION LOCALE DE MARSEILLE ET LES ASSOCIATIONS PORTEUSES DE POINTS ANIMATION PRIORITAIRES EMPLOI JEUNES (PAPEJ)

A la suite de l'évaluation du dispositif PAPEJ, le Comité de Pilotage du dispositif réuni en septembre 2009, sous la présidence de Madame le Préfet délégué pour l'égalité des chances, en présence de Madame l'Adjointe au Maire déléguée à la Politique de la Ville, de Monsieur l'Adjoint au Maire délégué au Plan Marseille Emploi, Président de la Maison de l'Emploi, de la Mission Locale, des représentants de la Région, de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, de la DIRECCTE et du Pôle Emploi, a validé la pertinence du dispositif PAPEJ et le principe de son maintien pour une période de trois ans supplémentaires (2010 à 2012).

Il convient de rappeler que mis en oeuvre pour compléter le dispositif « relais de proximité » porté par la Mission Locale de Marseille, pour capter et aider le public « jeunes de 15 /24 ans » résidant en ZUS et sortant chaque année du système scolaire sans s'inscrire dans les dispositifs d'insertion, les « Points Animation Prioritaires Emploi Jeunes » (PAPEJ) portés par des équipements sociaux de proximité ont été mis en place dans le cadre de l'appel à projet du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Ainsi, de 2007 à 2009 les PAPEJ ont accueilli et suivi chaque année 1 400 jeunes et adultes. En 2008, 17 PAPEJ ont été financés dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, et certaines de leurs actions par le Fonds Social Européen et le Conseil Général des Bouches du Rhône. En 2009 18 PAPEJ ont fonctionné (avec un poste d'animateur emploi à temps plein ou à mi-temps), en recherchant une couverture optimale des quartiers prioritaires du CUCS.

Pour se faire, la convention de coopération locale 2010-2012 ci-jointe, entre le GIP pour la gestion de la Politique de la Ville, la Mission Locale, la Maison de l'Emploi et les associations portant les PAPEJ, détermine et organise les champs et les modalités de coopération pour chaque intervenant dans son champ de compétences. Ainsi, elle a pour objectif de renforcer et de diversifier l'offre de services existante pour l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires, principalement des jeunes de moins de 26 ans.

Elle vise à favoriser le rapprochement des PAPEJ et des différents partenaires de la Maison de l'Emploi et du CUCS (Ville, Etat, Région, CUMPM, ANPE, ASSEDIC, AFPA, Mission Locale, PLIE, Cité des Métiers, ...).

Elle détermine les objectifs et les missions de chaque signataire. Elle organise le suivi et l'évaluation du dispositif ainsi que sa gouvernance.

Ainsi, les engagements de chaque signataire portent notamment, sur :

- La détermination d'un nombre fixe et limité de PAPEJ, adapté à un maillage équilibré du territoire et aux besoins des publics jeunes des quartiers prioritaires,
- L'évaluation très précise de chaque PAPEJ en référence à un cahier des charges à valider début 2010 par le comité de pilotage,
- La mise en cohérence de ce cahier des charges avec les objectifs et les critères d'évaluation de l'appel à projets MPM au titre de la subvention globale FSE/ FEDER,
- La mise en place par les financeurs des moyens nécessaires à l'appropriation progressive par la Mission Locale du dispositif PAPEJ, en vue de permettre son intégration à 3 ans en son sein.

Concernant plus particulièrement le GIP, il s'engage à :

- Présenter et inscrire les projets PAPEJ dans la programmation annuelle du CUCS.

Le financement des PAPEJ sera arrêté à la suite des décisions du Comité de Pilotage du CUCS dans le cadre des enveloppes annuelles Politique de la Ville, contractualisées au sein du GIP pour ce qui concerne la Ville de Marseille et l'Etat (ACSE).

- Participer à la recherche et à la mobilisation des financements complémentaires nécessaires au maintien du dispositif sur 3 ans, en lien avec les partenaires associés.
- Assurer l'animation et le pilotage du groupe technique en y associant la Maison de l'Emploi et les partenaires de l'Emploi.
- Assurer le suivi des associations porteuses des PAPEJ, et assurer le suivi technique des actions par les équipes opérationnelles du CUCS en lien avec la Mission Locale.

Cette convention a été présentée aux Conseils d'Administration de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale de Marseille le 9 mars 2010.

En conséquence, il vous est donc proposé d'adopter la convention de coopération locale 2010-2012 entre la Maison de l'Emploi de Marseille, le GIP pour la gestion de la Politique de la Ville, la Mission Locale de Marseille et les associations porteuses de Points Animation Prioritaires Emploi Jeunes (PAPEJ).

Madame la Présidente du GIP est autorisée à signer les conventions correspondantes avec les partenaires institutionnels et les porteurs de projet.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

La Vice Présidente du GIP
Marie-Josèphe PERDEREAU

DELIBERATION N° 2010/008

CONVENTION DE PARTENARIAT :

FINANCEMENT DE LA FICHE- ACTION 3 DU PLSP SANTE MENTALE MARSEILLE : ACCOMPAGNEMENT A LA CONSTITUTION D'UN RESEAU DE GESTION DES SITUATIONS SENSIBLES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE MENTALE ET DU LOGEMENT, SUR LE PERIMETRE DU GRAND ST BARTHELEMY ET DE SA PROCHE PERIPHERIE APPROBATION DE LA LETTRE DE COMMANDE GRES MEDIA SANTE - GIP

Le Comité de Pilotage Ateliers Santé Ville (ASV) du 14 janvier 2010 a validé la fiche action 3 du PLSP Santé Mentale Marseille portant sur l'accompagnement à la constitution d'un réseau de gestion des situations sensibles dans le domaine de la santé mentale et du logement.

En effet, l'un des axes stratégiques du Plan Local de Santé Publique en santé mentale porte sur l'insertion sociale des personnes précaires ou exclues en situation de handicap psychique, notamment par l'accès et le maintien au logement ou par l'hébergement accompagné. Pour mémoire, il convient de rappeler que les ASV constituent dans le CUCS le dispositif opérationnel destiné à référer et intégrer les actions du PLSP.

L'action « accompagnement à la constitution d'un réseau de gestion des situations sensibles dans le domaine de la santé mentale et du logement » porte sur la constitution d'un réseau santé mentale et logement dont la finalité est d'améliorer le traitement et le suivi des manifestations (troubles du voisinage, incurie...) potentiellement reliées aux handicaps psychiques des occupants.

Le périmètre choisi pour mener cette action concerne une partie des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille, territoire offrant une forte implantation et diversité du parc social. Il a été défini avec l'appui de l'AROHLM et de l'USH

Cette action se décline en trois étapes successives, :

- Une étude de faisabilité,
- Une formation action,
- L'animation du réseau et une évaluation de la mise en œuvre du réseau.

Chaque étape est financée par un des partenaires institutionnels du Comité de Pilotage, c'est-à-dire, la Ville de Marseille (Direction de la Santé Publique), l'Etat par le biais du Groupement Régional de Santé Publique Paca, le GIP pour la gestion de la Politique de la Ville.

Le prestataire retenu par les 3 partenaires financeurs pour assurer la mise en œuvre du projet global est le cabinet d'études et de conseils Grès Médiation Santé Il est chargé d'accompagner à la constitution d'un réseau de traitement des situations sensibles dans le domaine de la santé mentale et du logement sur le périmètre du Grand St Barthélemy et de sa proche périphérie.

1-Convention de partenariat :

À la demande du GRSP PACA, une convention de partenariat a été établie entre le GIP, le GRSP PACA et le Cabinet d'études GRES MEDIATION SANTE. Il vous est proposé aujourd'hui, de l'adopter.

Cette convention de partenariat définit les objectifs généraux de l'action et l'articulation des différentes phases d'intervention sur la mise en œuvre de l'action assortis de la participation de chaque financeur.

Il convient de préciser que pour des raisons calendaires la Ville de Marseille, premier intervenant dans le financement de l'action, n'est pas signataire de la convention de partenariat.

En effet, l'étude de faisabilité, la première programmée à la charge de la Ville, a été lancée le 29 novembre 2009 et s'est terminée à la fin février 2010. Cette première phase consistait à la réalisation de 14 entretiens exploratoires d'après une liste fixée par le comité de suivi technique de l'ASV santé mentale. Le montant de sa participation avait été fixé à 12 000 € TTC.

Ainsi, la convention de partenariat établie entre le GIP, le GRSP PACA et le Cabinet d'études GRES MEDIATION SANTE ne porte que sur les 2 phases suivantes de l'action, la formation action et l'animation du réseau et une évaluation de la mise en œuvre du réseau.

Aux termes de la convention de partenariat, le GRSP PACA finance la mise en œuvre de l'étape n°2 du projet, qui consiste dans la mise en place d'une démarche de formation -action visant l'amélioration des connaissances et des compétences mutuelles inter champs professionnels, avec les acteurs chargés du niveau opérationnel (gestion des situations). La phase 2 se déroule de mars à fin juin 2010, son coût est de 15 000 €.

Pour la phase 2, la prestation réalisée par le cabinet Grès Médiation Santé consiste en l'animation de 4 séances de formation action d'une journée portant sur l'échange de pratiques, l'analyse des situations problématiques, l'intervention d'experts, la définition des missions du réseau, son cadre déontologique et les modalités de gestion des situations (du signalement à la réévaluation).

La phase 3 en continuité de la phase 2 sera portée par le GIP. Il s'agit de l'animation des premiers travaux du réseau, ainsi que de l'évaluation des conditions de mise en œuvre de cette démarche dans un but de la reproduire et de l'adapter sur les autres territoires inscrits au CUCS. La prestation se déroulera du 1^{er} juillet 2010 au 30 novembre 2010 ; elle est évaluée à 9 999,99 €. Elle fait l'objet d'une lettre de commande spécifique entre le GIP et le Cabinet Grès Médiation Santé décrite ci-après.

2- Convention de prestation de service entre le GIP pour la gestion de la Politique de la Ville et le Cabinet Grès Médiation Santé :

La convention de prestation de service entre le GIP pour la gestion de la Politique de la Ville et le Cabinet Grès Médiation Santé concerne la phase 3 de l'action « l'accompagnement à la constitution d'un réseau de gestion des situations sensibles dans le domaine de la santé mentale et du logement », à savoir l'animation des premiers temps du réseau santé mentale et logement social sur le Grand St Barthélemy, l'analyse de sa mise en œuvre et la reproduction de la démarche à l'échelle de l'ensemble des territoires du CUCS de Marseille.

Les modalités de la démarche sont les suivantes :

- 1) Animer les deux niveaux de partenariat opérationnel : le niveau local de proximité chargé du suivi des personnes et le niveau institutionnel (directions des services de proximité du Réseau).
- 2) Assurer la coordination des deux niveaux de partenariat en définissant la fonction et le rôle de chacun, en décrivant des « protocoles » de prise en charge des situations rencontrées, élaborés et validés collectivement. Ils seront centrés sur l'ajustement des partenaires, en présentant des modalités spécifiques de travail, notamment dans le domaine de la psychiatrie (approche des pathologies mentales, conduites à tenir, dispositifs de soins locaux, quelles prises en charge...), en recherchant des solutions partagées à partir d'expérience de terrain, en mutualisant les compétences de chacun afin de mieux gérer les situations de crise et de réduire le temps de la prise en charge.
- 3) Élaborer une charte du réseau.
- 4) Apporter des éléments d'analyse sur les conditions de reproductibilité du réseau à partir de l'évaluation de l'élaboration et de l'animation du réseau mis en œuvre sur le territoire du Grand Saint Barthélemy, et définir les conditions de continuité et de reproductibilité pour l'étendre aux autres territoires du CUCS.

Le Coordonnateur Atelier Santé Ville Santé Mentale assure le pilotage et le suivi de l'animation de l'action du réseau « santé mentale et logement social » en lien avec le Comité technique ASV Santé Mentale.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter :

- La convention de partenariat établie entre le GIP, le GRSP PACA et le Cabinet d'études GRES MEDIATION SANTE ci-jointe,
- La convention de prestation de service entre le GIP pour la gestion de la Politique de la Ville et le Cabinet Grès Médiation Santé pour un montant de 9 999,99 € ci-jointe.

La dépense correspondante sera inscrite au budget 2010 dans le cadre de la prochaine Décision Modificative du GIP pour la Gestion de la Politique de la Ville.

Monsieur Pierre Yves DEBRENNE, Directeur du GIP pour la Gestion de la Politique de la Ville, est autorisé à signer les conventions correspondantes.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

La Vice Présidente du GIP
Marie-Josèphe PERDEREAU

**DELIBERATION N° 2010/009
PROGRAMMATION ANNUELLE DU CONTRAT URBAIN DE
COHESION SOCIALE (C.U.C.S.) 2010
ADOPTION DES CONVENTIONS FINANCIERES ACSE ET VILLE
DE MARSEILLE
PREMIERES SERIES D' ACTIONS DE FONCTIONNEMENT CUCS
et CPO**

Par arrêté préfectoral du 19 janvier 2004, les statuts constitutifs du GIP pour la Gestion de la Politique de la Ville ont été modifiés ; ils précisent dans leur article 19-1 que le Conseil d'Administration a compétence « de décider de l'attribution des subventions pour les actions présentées dans le cadre de la Programmation Annuelle aux Comités de Pilotage ».

Cadre de la politique contractuelle en direction des quartiers les plus en difficulté, le CUCS de Marseille a été mis en œuvre pour la période 2007-2009 et est arrivé à échéance le 31 décembre 2009.

La circulaire du 5 juin 2009 cosignée du Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et de la Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville est venu préciser la volonté de l'Etat de prolonger d'une année, en 2010, l'application des contrats urbains de cohésion sociale conclus en 2007 tels qu'ils ont été conclus.

L'année 2010 constitue donc une année de transition pour préparer les nouveaux contrats qui succéderont aux CUCS au regard notamment de l'évaluation des actions actuelles de la Politique de la Ville. La circulaire définit les conditions de prolongation de l'Etat afférent à ce programme en reconduisant notamment les crédits 2009 pour 2010.

En conséquences et à l'instar de la circulaire du 5 juin 2009, le Conseil Municipal par délibération n° 09/1224/DEVD en date du 14 décembre 2009 a approuvé pour l'année 2010, la reconduction du CUCS de Marseille selon les modalités fixées dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale adopté par délibération n°07/0294/EHCV du 19 mars 2007.

Adoption des conventions financières 2010 entre le GIP et les membres du Groupement

Dans ce cadre, la Ville de Marseille a adopté, par délibération n° 09/1224/DEVD en date du 14 décembre 2009, la convention financière entre la Ville et le GIP qui précise le montant et les modalités d'attribution de la dotation communale 2010 ; celle-ci s'élève à 3 862 386 €. Elle se décompose de la façon suivante : 308 800 € au titre des frais de structure et de personnel et 3 553 586 € pour le financement des actions retenues au titre de la programmation du CUCS.

Il convient au Conseil d'Administration du GIP d'adopter la convention financière entre la Ville de Marseille et le Groupement.

De même, Madame le Préfet pour l'Egalité des Chances a communiqué par courrier du 1^{er} février 2010 à Monsieur le Maire de Marseille, le montant de l'enveloppe CUCS 2010 de l'ACSE. Cette enveloppe s'élève à 5 153 000 € pour le financement des frais de structure du GIP et le financement des actions menées dans le cadre de la programmation du CUCS.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'adopter la première convention financière 2010 « Mutualisation des crédits Politique de la Ville » entre l'ACSE et le GIP, relative au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille. Cette 1^{ère} convention détermine les modalités d'attribution des crédits de fonctionnement pour le financement des actions initiées dans la Programmation et le montant de la dotation de fonctionnement du Groupement pour l'année 2009. Elle s'élève à 5 153 000 € et elle se décline de la façon suivante : 926 202 € au titre des actions de pilotage et d'animation et 4 226 798 € pour le financement des projets retenus au titre de la programmation du CUCS. Dans l'hypothèse de délégation de crédits supplémentaires, un avenant à la présente convention pourra être établi entre l'ACSE et le GIP.

Programmation CUCS 2010 : 1^{ère} Série d'actions

Par ailleurs il vous est présenté aujourd'hui la 1^{ère} série d'actions de la Programmation du CUCS 2010.

Cette première série fait suite à la décision du Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille du 12 février 2010 qui a arrêté la première liste des actions à financer au titre de la Programmation Annuelle 2010 ainsi que les plans de financement par action en découplant pour chaque partenaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La 1^{ère} série d'actions de fonctionnement qui vous est présentée aujourd'hui s'élève à

5 082 430 € et porte sur la participation financière de l'ACSE, pour 2 924 940 € et de la Ville de Marseille, pour 2 157 490 €, dont les crédits CUCS sont mutualisés au sein du GIP.

Par ailleurs, il est rappelé que chaque action fait l'objet d'une convention spécifique entre le porteur de projet et le GIP. Cette convention précise pour chaque action les conditions d'attribution, le montant, les modalités de paiement de la subvention attribuée par le GIP et la durée de la convention.

Les actions financées sont celles pour lesquelles les associations ont déposé un dossier administratif réglementaire complet.

Actions de fonctionnement faisant l'objet d'un avenant n°2 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs « CPO »

Reprenant les préconisations gouvernementales et des réseaux soulignant l'intérêt de recourir à des conventions pluriannuelles d'objectifs pour sécuriser le financement des actions dans la continuité et soutenir les associations dans la durée, le Conseil d'Administration du GIP par délibérations du 3 mars 2008 et du 5 mai 2008, a décidé de mettre en place des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO). Ces conventions ont été conclues pour 2 années, 2008 et 2009.

Les projets retenus en CPO pour la période 2008/2009 répondaient aux critères suivants: équipements ou projets structurants, intervention sur un quartier prioritaire, action unique sur un thème ou un quartier, action expérimentale à développer dans la durée, action en articulation avec des dispositifs de droit commun, qualité des intervenants.

Ainsi pour 2010, il vous est proposé de reconduire dans le cadre de la prorogation du CUCS pour une année supplémentaire en 2010, par avenant n°2 les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) ayant satisfait aux dispositions d'évaluation de l'action telles que prévues à l'article 4 de la convention CPO.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé aux membres du GIP de reconduire les projets ayant fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs par avenant n°2, conformément aux décisions du Comité de Pilotage du CUCS qui s'est tenu le 12 février 2010.

Ainsi, le montant de la 1^{ère} série d'actions de fonctionnement « CPO » reconduites en 2010 s'élève à 2 056 700 € et porte sur la participation financière de l'ACSE, pour 1 266 100 € et de la Ville de Marseille, pour 790 600 € dont les crédits CUCS sont mutualisés au sein du GIP.

Chaque action fait l'objet d'un conventionnement spécifique entre le porteur de projet et le GIP qui précise pour chaque action les conditions d'attribution, le montant, les modalités de paiement de la subvention attribuée par le GIP et la durée de la convention.

Les actions financées sont celles pour lesquelles les associations ont déposé un dossier administratif réglementaire complet.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter :

Article 1 : La convention financière n°2010-0189 entre le GIP et la Ville de Marseille adoptée par délibération du Conseil Municipal n° 09/1224/DEVD en date du 14 décembre 2009

Cette convention précise le montant de la dotation 2010 de la Ville pour le fonctionnement du GIP et le financement des actions de la Politique de la Ville. Cette dotation s'élève à 3 862 386 €.

Madame la Présidente du GIP est autorisée à signer la convention avec la Ville de Marseille.

Article 2 : La convention financière 2010 « Mutualisation des crédits Politique de la Ville » entre le GIP et l'ACSE relative au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille.

Cette convention détermine les modalités d'attribution des crédits de fonctionnement pour le financement des actions initiées dans la programmation 2010, la participation de l'ACSE au fonctionnement du GIP et le montant de la 1^{ère} dotation 2010.

Elle s'élève à 5 153 000 €

Madame la Présidente du GIP est autorisée à signer la convention avec l'ACSE.

Article 3 : Programmation CUCS 2010 : 1^{ère} Série d'actions

Il s'agit de la 1^{ère} série d'actions telle que déterminée dans la liste ci-jointe; les subventions de fonctionnement au titre de cette série d'actions figurent dans la colonne « montant mutualisé ». Leur montant total s'élève à 5 082 430 €, soit pour la part Ville de Marseille 2 157 490 € et pour la part ACSE 2 924 940 €.

Monsieur le Directeur du GIP est autorisé à signer les conventions correspondantes avec les porteurs de projet.

Article 4 : La 1^{ère} série d'actions bénéficiant d'un avenant n°2 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2008

Il s'agit de la série d'actions « CPO » telle que déterminée dans la liste ci-jointe; les subventions de fonctionnement au titre de cette série d'actions figurent dans la colonne « montant mutualisé ». Leur montant total s'élève à 2 056 700 €, soit pour la part Ville de Marseille 790 600 € et pour la part ACSE 1 266 100 €.

Monsieur le Directeur du GIP est autorisé à signer les conventions correspondantes avec les porteurs de projet.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

La Vice Présidente du GIP
Marie-Josèphe PERDEREAU

DELIBERATION N° 2010/010

OUVERTURE D'UN POSTE DE COORDONNATEUR ATELIER SANTÉ VILLE POUR REMPLACEMENT D'UN AGENT EN CONGÉS MATERNITÉ PUIS PARENTAL

Les statuts constitutifs du GIP prévoient dans l'article 14 « Personnel propre du GIP » que le Groupement peut recruter à titre subsidiaire, du personnel propre, par contrat de droit public.

Les conditions de recrutement et d'emploi de ce personnel sont décidées par le Conseil d'Administration et soumises à l'autorisation préalable du Commissaire du Gouvernement et du Contrôleur d'Etat. En application des dispositions de l'article 54 de la Loi 2003-70 du 1^{er} Août 2003, le Groupement pourra donc avoir recours à des emplois de contractuels, lorsque ses membres ne sont pas en mesure de mettre à leur disposition les personnels ayant les compétences nécessaires à l'exercice de ses activités.

Les personnels ainsi recrutés, pour une durée au plus égale à celle du Groupement, n'acquièrent pas de droit particulier à occuper ultérieurement des emplois dans les cadres des personnes morales, membres du Groupement.

Les Ateliers Santé Ville de Marseille sont animés par des coordonnateurs, intégrés au GIP suivant la décision de leur Comité de Pilotage le 20 octobre 2006 et la validation du Conseil d'Administration du GIP le 8 décembre 2006. Lien entre les partenaires du programme et animateurs du dispositif, les coordonnateurs sont indispensables à la démarche, qu'une absence prolongée pénaliserait certainement. Il paraît donc nécessaire de pouvoir remplacer l'agent en question afin d'assurer la continuité du service. Ceci n'est possible que dans la mesure où les dates de l'absence sont connues et que cette absence est suffisamment longue. D'autre part ce remplacement n'est envisagé que dans la mesure où il n'entraîne pas d'augmentation de la masse salariale du GIP telle que prévue au budget.

L'Atelier Santé Ville Nord sera bientôt privé d'un de ses coordonnateurs dont le congé maternité est prévu du 18 avril au 7 août 2010. Ce congé sera vraisemblablement avancé de 15 jours (congé pathologique) et pourrait bien, d'après l'agent concerné, être suivi d'un congé parental à 50% sur 6 mois voire un an.

Il vous est donc proposé de valider la création d'un poste de coordonnateur ASV supplémentaire sur Marseille Nord, à mi-temps, pour la période du congé maternité et des prolongations éventuelles. Les dates devront être confirmées par un arrêt de travail, l'agent sera recruté quand elles seront connues, et son contrat pourra être prolongé en fonction des prolongations de l'arrêt de l'agent en poste actuellement. Dans tous les cas, le budget nécessaire à cette embauche est couvert par les indemnités journalières du congé maternité de l'agent remplacé puis par le passage éventuel à mi-temps.

L'agent de développement territorial sera recruté selon le profil de poste joint; il le sera en référence au grade d'attaché de la fonction publique territoriale, au 7^{ème} échelon et à mi-temps.

Compte tenu de ces différents éléments, il vous est proposé :

- D'approuver la création d'un poste de coordonnateur pour la période exacte du congé maternité de l'agent en poste puis du congé parental éventuel, selon le profil joint,
- D'autoriser Monsieur DEBRENNE, Directeur du GIP, à signer le contrat de travail correspondant.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

La Vice Présidente du GIP
Marie-Josèphe PERDEREAU

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 AVRIL 2010

DELIBERATION N° 2010/011

APPROBATION DU NOUVEAU CAHIER DES CHARGES ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR L'ETUDE DE REQUALIFICATION ET DE GESTION URBAINE OLIVIERA A MIMOSAS LILAS

La Ville de Marseille bénéficiaire de la Dotation de Développement Urbain a décidé d'attribuer au GIP une partie de cette dotation pour financer des projets de fonctionnement et 3 études sur les territoires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Ainsi, par délibération n°2009/033 du 30 septembre 2009, le Conseil d'Administration du GIP a adopté convention financière pour l'attribution de la Dotation de Développement Urbain (DDU) 2009 entre la Ville de Marseille et le Groupement d'Intérêt Public pour la gestion de la Politique de la Ville à Marseille.

Le choix de réaliser ces 3 études a été validé par le Comité de Pilotage restreint du 9 septembre 2009 entre l'Etat et la Ville de Marseille. Il s'agissait de :

- L'étude pour le montage d'un équipement à vocation culturelle et artistique. « Comptoir Toussaint-Victorine », Quartier St Mauront / Belle de Mai,
- L'étude de requalification et gestion urbaine sur le site Frais Vallon,
- L'étude de requalification et gestion urbaine sur le site des Oliviers A/Lilas/Mimosas.

Les deux premières études ont été engagées fin 2009 à la suite de la validation des cahiers des charges et le lancement des consultations par le Conseil d'administration du 30 septembre 2009.

Concernant l'étude de requalification et gestion urbaine sur le site des Oliviers A / Lilas / Mimosas, il s'est avéré qu'aucun prestataire satisfaisant n'a été retenu à l'issue de la consultation.

Afin de trouver un nouveau prestataire, le cahier des charges a été modifié. Il vous est donc proposé aujourd'hui de valider ce nouveau cahier des charges et d'autoriser le lancement de la consultation.

Son objectif est d'établir un schéma de cohérence social et urbain sur le territoire situé dans le quartier de Malpassé dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille composé de trois résidences HLM, les « Oliviers A, les Lilas et les Mimosas » (totalisant 630 logements, environ 2200 habitants), un ancien centre commercial de proximité propriété d'Habitat Marseille Provence (HMP), d'espaces publics (voirie, délaissés, espaces verts, école). D'une superficie d'environ 6 ha, ce territoire fait partie d'un des 10 bassins de proximité du territoire Nord-Est du CUCS de Marseille.

Le fonctionnement social urbain de ce territoire est marqué par de fortes tensions causées notamment par une attention et une réactivité insuffisantes des pouvoirs publics et des acteurs sociaux face à la paupérisation progressive des populations résidentes. Ainsi, l'organisation de la maintenance et de la gestion de la proximité adoptée par HMP au début des années 2000 n'a pas permis de corriger les difficultés inhérentes au vieillissement du bâti, cause importante d'insatisfaction des habitants. Les problématiques liées à la précarité et à la rupture du lien social ont cependant pu être partiellement résorbées grâce aux actions d'Accompagnement Social Collectif (ASC) entreprises depuis 2007.

Il s'agit donc de déterminer les modalités d'amélioration du fonctionnement urbain du site en articulation avec l'environnement proche et des projets urbains attenants (L2, ANRU " MALPASSÉ", ZFU, Plan Campus...), tant en termes d'aménagement que de gestion urbaine de proximité.

L'étude se décomposera schématiquement en deux parties :

- 1^{ère} partie : elle porte sur l'approfondissement du diagnostic, fonctionnement et gestion des différents espaces, hiérarchisation des problèmes à traiter, descriptif et référencement précis, localisation cartographique,

Le prestataire devra proposer des outils de présentation et de suivi des problématiques abordées, pratiques, précis, concis, de lecture et d'utilisation faciles, afin qu'ils constituent à la fois des moyens opérationnels d'aide à la décision mais aussi de suivi des évolutions dans le temps.

- 2^{ème} partie : elle concernera les propositions d'évolution et de transformation (aménagement, constructions, modalités d'exploitation, modification des statuts fonciers)

Ces propositions feront l'objet de fiches synthétiques de présentation qui spécifieront notamment la maîtrise d'ouvrage et le propriétaire (actuel et/ou futur), les conditions réglementaires de mise en œuvre (statut foncier, constructibilité, permis de construire, déclaration de travaux), coût d'investissement, coût d'exploitation (entretien, fonctionnement), préconisations en terme de cahier des charges de gestion et d'utilisation.

Une présentation cartographiée d'organisation spatiale des différents scénarios proposés sera réalisée (échelle 1/1500^{ème}, détails au 1/500^{ème} et 1/200^{ème}) ainsi que des supports de présentation visuelle de nature à faciliter la présentation et le débat collectif (vue perspectives, photomontage).

Un comité de pilotage de la mission, référent du prestataire sera constitué, composé du GIP Politique de la Ville, de représentants de MPM, de la Ville de Marseille (y compris de la Mairie d'arrondissements), du GIP Grand Projet de Ville, d'HMP, de l'USH,

La mission se déroulera sur une durée globale de 6 mois

Coût maximum de la prestation : 38 000 € TTC.

Aussi, il vous est proposé aujourd'hui de valider le cahier des charges, ci – joint, portant sur l'étude de requalification et gestion urbaine sur le site des « Oliviers A, Lilas, Mimosas » à Malpassé dans le 13^è arrondissement de Marseille, et de lancer la consultation correspondante.

Le Directeur du GIP est autorisé à signer la lettre de commande correspondante.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP La Vice Présidente du GIP
Valérie BOYER Marie-Josèphe PERDEREAU

DELIBERATION N° 2010/012

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE ASSISTANCE ET ACCOMPAGNEMENT SUITE À L'ÉVALUATION LETTRE DE COMMANDE AU CABINET COPAS

A partir de la circulaire de la DIV, en date du 9 février 2005, un Programme de Réussite Educative a été mis en place sur Marseille; le Conseil d'Administration du 30 septembre 2005 a adopté la Convention pluriannuelle attributive de dotation pour le Projet de Réussite Educative de Marseille, qui a désigné le Groupement comme structure juridique porteuse du Programme de Réussite Educative et des Equipes de Réussite Educative.

Cette convention prévoyait déjà une évaluation du Programme.

Au terme de trois années de fonctionnement, le Programme de Réussite Educative a bénéficié courant 2009 d'une l'évaluation suite à la validation du cahier des charges par le Conseil d'Administration du 23 janvier 2009. C'est le cabinet COPAS (Conseil en Pratiques et Analyses Sociales) qui a été mandaté par le GIP. Il est par ailleurs reconnu par l'ACSE comme cabinet « expert », mandaté par la DIV pour une analyse critique du volet éducatif des CUCS et a déjà accompagné d'autres PRE en France. Le rapport final de cette évaluation a été présenté aux partenaires du Programme lors du Comité de Pilotage PRE du 10 décembre 2009. Il propose un certain nombre de « chantiers » ou pistes d'amélioration au plan institutionnel et opérationnel.

Aujourd'hui, les partenaires du Programme réunis dans le Comité Technique du PREv soulignent effectivement la nécessité de travailler sur :

- l'actualisation des critères de repérage et d'éligibilité du PRE ;
- l'élaboration d'un outil d'évaluation des parcours de réussite éducative.

Le COPAS ayant réalisé l'évaluation du PRE marseillais, il vous est proposé de missionner ce cabinet pour accompagner le pôle « réussite éducative » du GIP et les équipes du PRE dans ce travail.

- Durée : de mai à novembre 2010.

- Budget prévu par le GIP : 11 936 € TTC, inscrits au budget 2010 du GIP.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé d'approuver la lettre de commande ci-jointe.

Monsieur Pierre-Yves DEBRENNE, Directeur du GIP, est autorisé à signer la lettre de commande avec le COPAS.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP La Vice Présidente du GIP
Valérie BOYER Marie-Josèphe PERDEREAU

DELIBERATION N° 2010/013

OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL POUR REMPLACEMENT D'UN AGENT EN CONGÉS PARENTAL SUR L'ÉQUIPE ST BARTHÉLÉMY

Les statuts constitutifs du GIP prévoient dans l'article 14 « Personnel propre du GIP » que le Groupement peut recruter à titre subsidiaire, du personnel propre, par contrat de droit public.

Les conditions de recrutement et d'emploi de ce personnel sont décidées par le Conseil d'Administration et soumises à l'autorisation préalable du Commissaire du Gouvernement et du Contrôleur d'Etat. En application des dispositions de l'article 54 de la Loi 2003-70 du 1^{er} Août 2003, le Groupement pourra donc avoir recours à des emplois de contractuels, lorsque ses membres ne sont pas en mesure de mettre à leur disposition les personnels ayant les compétences nécessaires à l'exercice de ses activités.

Les personnels ainsi recrutés, pour une durée au plus égale à celle du Groupement, n'acquièrent pas de droit particulier à occuper ultérieurement des emplois dans les cadres des personnes morales, membres du Groupement.

Les équipes opérationnelles du GIP sont constituées d'un chef de projet, d'un ou plusieurs agents de développement territorial, et d'un secrétariat. L'absence d'un de ces agents compromet l'efficacité du travail de l'équipe, particulièrement en période d'appel à projet et de programmation pour le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Lorsqu'il s'agit notamment de l'absence du secrétaire ou d'un agent de développement territorial, il semble intéressant de pouvoir remplacer l'agent afin d'assurer la continuité du service. Ceci n'est possible que dans la mesure où les dates de l'absence sont connues et que cette absence est suffisamment longue. D'autre part ces remplacements ne sont envisagés que dans la mesure où ils n'entraînent pas d'augmentation de la masse salariale du GIP telle que prévue au budget.

L'équipe « Grand St Barthélémy – Malpassé – St Jérôme » a été privée d'un de ses agents de développement territorial pendant son congé maternité et la délibération du Conseil d'Administration du 17 décembre 2009 a permis au GIP de la remplacer en créant un poste à mi-temps. Aujourd'hui cet agent va bénéficier d'un congé parental (à plein temps puis à mi-temps), ce qui ne manquera pas d'affecter le fonctionnement de son équipe pendant cette période.

Il vous est donc proposé de valider la création d'un poste d'agent de développement territorial supplémentaire sur cette équipe, à mi-temps, pour la période du congé parental de l'agent. Les dates prévues sont du 1^{er} mai au 31 juillet 2010. L'agent sera recruté sur ces dates exactes, et son contrat pourra être prolongé en fonction des prolongations du congé de l'agent en poste actuellement. Dans tous les cas, le budget nécessaire à cette embauche est couvert par l'absence de celui-ci.

L'agent de développement territorial sera recruté selon le profil de poste joint ; il le sera en référence au grade de rédacteur de la fonction publique territoriale, au 3^{ème} échelon et à mi-temps.

Compte tenu de ces différents éléments, il vous est proposé :

- > D'approuver la création d'un poste d'agent de développement territorial à mi-temps pour l'équipe « Grand St Barthélémy – Malpassé – St Jérôme », pour la période exacte du congé parental (entre 100% et 50%) de l'agent en poste, selon le profil joint,
- > D'autoriser Monsieur DEBRENNE, Directeur du GIP, à signer le contrat de travail correspondant.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

La Vice Présidente du GIP
Marie-Josèphe PERDEREAU

DELIBERATION N° 2010/014

PROGRAMMATION ANNUELLE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (C.U.C.S.) 2010 ADOPTION DES CONVENTIONS FINANCIERES ACSE ET VILLE DE MARSEILLE DEUXIÈME SERIE D' ACTIONS DE FONCTIONNEMENT

Les statuts constitutifs du GIP pour la Gestion de la Politique de la Ville précisent dans leur article 19-1 que le Conseil d'Administration a compétence « de décider de l'attribution des subventions pour les actions présentées dans le cadre de la Programmation Annuelle aux Comités de Pilotage ».

Cadre de la politique contractuelle en direction des quartiers les plus en difficulté, le CUCS de Marseille a été mis en oeuvre pour la période 2007-2009 et est arrivé à échéance le 31 décembre 2009.

La circulaire du 5 juin 2009 cosignée du Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et de la Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville est venu préciser la volonté de l'Etat de prolonger d'une année, en 2010, l'application des contrats urbains de cohésion sociale signés en 2007 tels qu'ils ont été conclus.

L'année 2010 constitue donc une année de transition pour préparer les nouveaux contrats qui succéderont aux CUCS au regard notamment de l'évaluation des actions actuelles de la Politique de la Ville. La circulaire définit les conditions de prolongation de l'Etat afférent à ce programme en reconduisant notamment les crédits 2009 pour 2010.

En conséquences et à l'instar de la circulaire du 5 juin 2009, le Conseil Municipal par délibération n° 09/1224/DEVD en date du 14 décembre 2009 a approuvé pour l'année 2010, la reconduction du CUCS de Marseille selon les modalités fixées dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale adopté par délibération n° 07/0294/EHCV du 19 mars 2007.

Dans ce cadre, la Ville de Marseille a adopté, par délibération n° 09/1224/DEVD en date du 14 décembre 2009, la convention financière entre la Ville et le GIP qui précise le montant et les modalités d'attribution de la dotation communale 2010 ; celle-ci s'élève à 3 862 386 €. Elle se décompose de la façon suivante : 308 800 € au titre des frais de structure et de personnel et 3 553 586 € pour le financement des actions retenues au titre de la programmation du CUCS.

Le Conseil d'Administration du GIP a adopté la convention financière entre la Ville de Marseille et le Groupement par délibération n°2010/009 du 22 mars 2010.

De même, le Conseil d'Administration du 22 mars 2010 a adopté la première convention financière 2010 « Mutualisation des crédits Politique de la Ville » entre l'ACSE et le GIP, relative au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille. Cette 1^{ère} convention détermine les modalités d'attribution des crédits de fonctionnement pour le financement des actions initiées dans la Programmation et le montant de la dotation de fonctionnement du Groupement pour l'année 2009. Elle s'élève à 5 153 000 € et elle se décline de la façon suivante : 926 202 € au titre des actions de pilotage et d'animation et 4 226 798 € pour le financement des projets retenus au titre de la programmation du CUCS. Dans l'hypothèse de délégation de crédits supplémentaires, un avenant à la présente convention pourra être établi entre l'ACSE et le GIP

La 2^{ème} Série d'actions de la programmation CUCS 2010 fait suite aux deux séries d'actions votées lors du Conseil d'Administration du 22 mars 2010. Ces 2 séries portaient sur la 1^{ère} série d'actions CPO pour un montant total de 2 056 700 € dont une participation financière de l'ACSE, pour 1 266 100 € et pour la Ville de Marseille, pour 790 600 € et sur la 1^{ère} série d'actions de la programmation annuelle CUCS 2010.

La 1^{ère} série d'actions de fonctionnement s'élevait à 5 082 430 € soit, pour la participation de l'ACSE, 2 924 940 € et pour celle de la Ville de Marseille, 2 157 490 €.

Comme les séries d'actions votées précédemment lors du Conseil d'Administration du 22 mars 2010, cette 2^{ème} Série d'actions de la programmation CUCS 2010 fait suite à la décision du Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille du 12 février 2010 qui a arrêté la première liste des actions à financer au titre de la Programmation Annuelle 2010 ainsi que les plans de financement par action en découlant pour chaque partenaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La 2^e série d'actions de fonctionnement qui vous est présentée aujourd'hui s'élève à 20 039 € et porte sur la participation financière de l'ACSE, pour 8 500 € et de la Ville de Marseille, pour 11 539 €, dont les crédits CUCS sont mutualisés au sein du GIP.

Cette 2^e série d'actions de fonctionnement comprend également sur le cofinancement d'un poste d'Adulte- Relais portés par l'association :

- CODES pour l'action « relation école- familles- cadre de vie autour des problématiques santé » (1^{ère} phase- 2^e année).

Pour mémoire il convient de rappeler que le Contrat de Ville de Marseille 2000/2006, puis le CUCS ont inscrit le développement économique et l'emploi comme une priorité de la lutte contre l'exclusion, et ont souhaité favoriser la recherche de nouveaux emplois pouvant être proposés au public des quartiers prioritaires. Dans ce cadre, la Ville de Marseille a été sollicitée par l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif « Adultes Relais » selon les dispositions de la circulaires DIV-DPT du 26 mai 2000.

Ce dispositif vise à favoriser la création d'emploi pour les personnes de plus de 30 ans au sein d'associations développant leurs activités dans les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La Ville a décidé par délibération de principe du 19 janvier 2001 n° 01/117-CESS, qu'elle soutiendrait ce dispositif en participant au cofinancement des emplois ainsi créés, par le versement d'une subvention égale pour chaque emploi d'Adulte- Relais à 10% du coût annuel du SMIC, sous réserve d'un financement de l'Etat égal à 80% de la dépense.

La Ville co-finance prioritairement les emplois d'Adulte- Relais favorisant :

- Les relations école- familles,
- La médiation dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie,
- L'insertion professionnelle.

Dans le cadre de la mutualisation des crédits de fonctionnement de la Ville et de l'Etat, le GIP a repris la gestion de cette mesure, ces actions étant financées par les crédits contractualisés de la politique de la ville.

Par ailleurs, il convient de préciser que chaque action fait l'objet d'une convention spécifique entre le porteur de projet et le GIP. Cette convention précise pour chaque action les conditions d'attribution, le montant, les modalités de paiement de la subvention attribuée par le GIP et la durée de la convention.

Les actions financées sont celles pour lesquelles les associations ont déposé un dossier administratif réglementaire complet.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la 2^e série d'actions de fonctionnement de la Programmation Annuelle 2010 du CUCS telle que déterminée dans la liste ci-jointe ; les subventions de fonctionnement versées au titre de la 2^e série d'actions figurent dans la colonne « montant mutualisé » de la liste. Leur montant total s'élève à 20 039 €.

Monsieur le Directeur du GIP est autorisé à signer les conventions correspondantes avec les porteurs de projet.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP
Valérie BOYER

La Vice Présidente du GIP
Marie-Josèphe PERDEREAU

PERMIS DE CONSTRUIRE

PERIODE DU 1^{er} AU 15 MAI 2010

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
10 H 0493PC.P0	03/05/10	Mr	GRONDONA CHEZ MONSIEUR VALENTE	14 BD DROMEL 13009 MARSEILLE	18	Construction nouvelle; Extension;	Habitation ;
10 H 0509PC.P0	06/05/10	Mr	ROSTAND	17 BD PESSAILHAN 13009 MARSEILLE	0	Construction nouvelle;	
10 H 0511PC.P0	06/05/10	Mr	XERRI	2 BD DES TRITONS 13008 MARSEILLE	55	Travaux sur construction existante; Aménagement int	Habitation ;
10 H 0512PC.P0	06/05/10	Société Civile Immobilière	WILLIAM	2 IMP MONTSEC 13009 MARSEILLE	0		
10 H 0522PC.P0	10/05/10	Mr	DUPUIS	15 BD CARMAGNOLE 13008 MARSEILLE	0		
10 H 0527PC.P0	11/05/10	Société Civile Immobilière	KAROUS	69/71 RUE DU BON PASTEUR 13002 MARSEILLE	0		
10 H 0531PC.P0	11/05/10	Mr	RITON	63 CHE DE LA SOUDE 13009 MARSEILLE	0		
10 H 0536PC.P0	12/05/10	Société en Nom Collectif	BAOU DE SORMIOU CHEZ PROGEREAL	0 AVE COLGATE 13009 MARSEILLE	0		
10 H 0537PC.P0	12/05/10	Mr	GAZZOLA	106 AVE DE LA SOUDE MARSEILLE	0		
10 H 0541PC.P0	12/05/10	Société en Nom Collectif	MARIGNAN RESIDENCE	109 AVE DE LA MADRAGUE DE MONTREDON 13008 MARSEILLE	0		
10 J 0494PC.P0	03/05/10	Société Anonyme	ICF SUD - EST MEDITERRANEE	TRA DE LA DOMINIQUE 13011 MARSEILLE	0		
10 J 0495PC.P0	03/05/10	Mr	GARCIA	0 ALL DE LA ROUGUIERE VILLA CASTEL FLEURY 13011 MARSEILLE	0		
10 J 0496PC.P0	03/05/10	Mr	LAKHDAR	98 RUE ANTOINE DEL BELLO 13010 MARSEILLE	146	Travaux sur construction existante; Extension;Surel	Habitation ;
10 J 0497PC.P0	03/05/10	Mr et Mme	LE HUU NHO	43 TSE DES FABRES 13011 MARSEILLE	87	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
10 J 0498PC.P0	03/05/10	Administration	CPRP SNCF	17 AV GENERAL LECLERC 13003 MARSEILLE	72	Travaux sur construction existante;	Service Public ;
10 J 0502PC.P0	04/05/10	Mr	MESSAOUDI CH/ SARDOU	140 RUE FELIX PYAT 13003 MARSEILLE	165	Travaux sur construction existante; Extension;	Habitation ;
10 J 0506PC.P0	05/05/10	Mr et Mme	KUROWER BENJAMIN CHEZ STYLE HOUSE	50 CHE DE PLUVENCE 13011 MARSEILLE	136	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 J 0518PC.P0	07/05/10	Mme	MASINI	14 BD DE SAINT MARCEL 13011 MARSEILLE	2517		Habitation Commerce ;
10 J 0520PC.P0	10/05/10	Mr	BACQUE	RTE DE LA TREILLE / DOMAINE DE LA SOURCE 13011 MARSEILLE	0		
10 J 0530PC.P0	11/05/10	Mr	LANNA	67 RTE DE LA TREILLE 13011 MARSEILLE	25	Surelevation; Niveau Supplémentaire;	Habitation ;
10 J 0532PC.P0	11/05/10	Mr et Mme	OUARI	82 AV VINCENT ANDREU 13011 MARSEILLE	0		
10 J 0534PC.P0	12/05/10	Société Civile Immobilière	BATIMEX	19 RUE SAINT ELOI 13010 MARSEILLE	0		
10 J 0538PC.P0	12/05/10	Mr	ALEXANDRE	50 CHE DE PLUVENCE 13011 MARSEILLE	0		
10 J 0544PC.P0	12/05/10	Société en Nom Collectif	LIDL	10 RTE DE LA VALENTINE 13011 MARSEILLE	0		
10 K 0500PC.P0	04/05/10	Mme	SIALELLI	17 RUE DE CALAIS / LOT B 13012 MARSEILLE	0		
10 K 0504PC.P0	04/05/10	Mr	REI	17 BD DE L AVENIR 13012 MARSEILLE	0		

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
10 K 0510PC.P0	06/05/10	Mme	GROS	147 AVE DES CAILLOLS 13012 MARSEILLE	30	Travaux sur construction existante;	Habitation ;
10 K 0516PC.P0	07/05/10	Mr et Mme	BROUSSE	6 TRA DU CANOUBIER 13007 MARSEILLE	46	Travaux sur construction existante; Surelevation;	Habitation ;
10 K 0517PC.P0	07/05/10	Mr	MATIKIAN	7A BD BOURRELY MARSEILLE	0		
10 K 0519PC.P0	10/05/10	Mr	FRASSANITO	1A RUE CLINIQUE 13004 MARSEILLE	250	Construction nouvelle;Piscine; Garage;	Habitation ;
10 K 0528PC.P0	11/05/10	Mr	DELACROIX	55 TSE DU MAROC 13012 MARSEILLE	0		
10 K 0539PC.P0	12/05/10	Mme	PADIEU	96 BD BOMPARD 13007 MARSEILLE	0		
10 K 0540PC.P0	12/05/10	Mr	DEBARGE	46 BD BOMPARD 13007 MARSEILLE	0		
10 K 0543PC.P0	12/05/10	Mr	CATOIA	53 BD DE COMPOSTELLE 13012 MARSEILLE	0		
10 M 0492PC.P0	03/05/10	Association	DIOCESAINE DE MARSEILLE	59 AVE DE SAINT JUST / 184 CHEMIN DES CHUTES LAVIES 13013 MARSEILLE	5200	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 M 0507PC.P0	05/05/10	Mr et Mme	ESSAYG ELIDRISSI	5 TSE DE LA MADRAGUE-VILLE 13002 MARSEILLE	127	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 M 0521PC.P0	10/05/10	Mr	CARLA	7 TRA DE LA FUMADE 13013 MARSEILLE	47	Travaux sur construction existante;	Habitation ;
10 M 0524PC.P0	11/05/10	Mr et Mme	COHEN	BD ISABELLE 13013 MARSEILLE	199	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 M 0529PC.P0	11/05/10	Mr	BOUSTELITANE	17 BD CURIE 13013 MARSEILLE	126	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
10 M 0533PC.P0	11/05/10	Mr	ATTALI CHEZ CITERAMA CHEZ SUD REALISATIONS MAISON DU SUD	79 TSE DES BAUDILLONS LOT B 13013 MARSEILLE	125	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
10 M 0542PC.P0	12/05/10	Mr	BARDELET LUDOVIC CHEZ STYLE HOUSSE	CHE RURAL DE LA POUNCHE N° 11 13013 MARSEILLE	0		
10 N 0499PC.P0	03/05/10	Association	AMPIL	9 RUE DU MUSEE 13001 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;	
10 N 0503PC.P0	04/05/10	Mme	CHAFAI	11 BD JOURDAN 13014 MARSEILLE	102	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
10 N 0505PC.P0	04/05/10	Mr	ILIMAN	37B BD ST JEAN DE DIEU 13014 MARSEILLE	232	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 N 0508PC.P0	06/05/10	Société Civile Immobilière	ST PIERRE	20 RUE BARBAROUX 13001 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;	
10 N 0514PC.P0	07/05/10	Mme	SASSANO	11 CITE KUHLMAN 13016 MARSEILLE	0	Construction nouvelle;	
10 N 0523PC.P0	10/05/10	Société à Responsabilité Limitée	A.I.C.S	38 BD BALTHAZAR BLANC 13015 MARSEILLE	0		
10 N 0525PC.P0	11/05/10	Mr	DELERIA	CHE DU VALLON DES PINS 13015 MARSEILLE	98	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 N 0526PC.P0	11/05/10	Société Civile Immobilière	TAMA	6 BD JEAN LABRO 13016 MARSEILLE	0	Construction nouvelle;	
10 N 0535PC.P0	12/05/10	Société Civile Immobilière	OUED ZEGHAR	4 IMP ARNAUD 13015 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;	

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 29 MARS 2010**

VILLE DE MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
du 29 mars 2010
Compte rendu in extenso**

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

* * *

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel.

(Mlle PUSTORINO procède à l'appel)

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALLEGRINI ♦ ALLIBERT ♦ ANDRIEUX ♦ ASSANTE ♦ BABOUCHIAN ♦ BARLES ♦ BARTHELEMY ♦ BENARIOUA ♦ BERNARDI ♦ BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOET ♦ BOUALEM ♦ BOULAINSEUR ♦ BOULAY ♦ BOULESTEIX ♦ BOURGAT ♦ BOYER ♦ BRAMANTI ♦ BRYA ♦ CAMERA ♦ CARADEC ♦ CARREGA ♦ CASANOVA ♦ CASELLI ♦ CHAMASSIAN ♦ CHANTELOT ♦ D'ESTIENNE D'ORVES ♦ DI NOCERA ♦ DIAMANTI ♦ DUTOIT ♦ DUTTO ♦ FRANCESCHI ♦ FRUCTUS ♦ GAUDIN ♦ GAUNET-ESCARRAS ♦ GHALI ♦ GILLES ♦ GINER ♦ GOY ♦ HERMANN ♦ HONDE ♦ HOVSEPIAN ♦ HUGON ♦ IMBERT ♦ LOTA ♦ MALRAIT ♦ MARANDAT ♦ MARI ♦ MARRONE-LEVONIAN ♦ MASSE C ♦ MASSE F ♦ MENNUCCI ♦ MIRON ♦ MOLL ♦ MORAIN ♦ MOUKOMEL ♦ MULLER ♦ MUSELIER ♦ NARDUCCI ♦ OLMETA ♦ PADOVANI ♦ PALMIERI ♦ PARAKIAN ♦ PELLICANI ♦ PIETRI ♦ PIGAMO ♦ PONCET-RAMADE ♦ POZMENTIER-SPORTICH ♦ PUSTORINO ♦ REAULT ♦ REMADNIA-PREZIOSI ♦ REY ♦ ROATTA ♦ ROCCA SERRA ♦ ROUZAUD ♦ SAID ♦ SERVANT ♦ SPERLING ♦ SPORTIELLO-BERTRAND ♦ SUSINI ♦ TEISSIER ♦ TIAN ♦ TOURRET ♦ VALLETTE ♦ VANELLE ♦ VASSAL ♦ VENTURINO ♦ VLASTO ♦ ZAOUY ♦ ZAYAN ♦ ZERIBI ♦ ZOUAGHI.

Etaient absente et excusée Madame :
ZENOU.

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

COPPOLA par HONDE ♦ MILHAUD par MORAIN ♦ ORTIZ par DUTOIT ♦ PASQUINI par GHALI ♦ VARESE par SPORTIELLO-BERTRAND ♦ VIARD par MASSE ♦ WEYGAND par MARI.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour, mais tout d'abord, je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur le rapport 237, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* * *

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2010

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur ce procès-verbal ?

(Aucune observation)

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2010 est

approuvé.

* * *

2 - Compte rendu de décisions

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le compte rendu de décisions ?

10/03/DOF Reprise de concessions quinquennaires, trentennaires et cinquantennaires sises dans les cimetières de Saint-Jérôme, Saint-Menet, Saint-Julien, Saint-Marcel, Saint-Pierre.
(L.2122-22-8°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/04/DGUH Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé Santelli, Notaire associé, membre du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.
(L.2122-22-11°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/05/DGUH Mémoires de débours et honoraires présentés par Jean-Paul Decorps, Isabelle Decorps, Arnaud Decorps, Laurent Serri, Notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.
(L.2122-22-11°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/06/CONT Action en justice exercée au nom de la Commune de Marseille devant la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.
(L.2122-22-16°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/07/CONT Note de frais présentée par Maître Simon BENISTI, Huissier de Justice à Marseille.
(L.2122-22-11°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/08/CONT Action en justice exercée au nom de la Commune de Marseille devant la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.
(L.2122-22-16°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/09/CONT Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal Correctionnel de Marseille.
(L.2122-22-16°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/10/CONT Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal Correctionnel de Marseille.
(L.2122-22-16°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/11/CONT Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal pour Enfants de Marseille.
(L.2122-22-16°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/12/CONT Note d'honoraires et de frais présentée par Maître Hubert Lambot, Avocat au Barreau de Marseille, Membre du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.
(L.2122-22-11°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/13/DAFP Délégation du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier PACA pour un bien sis au 27, rue Christophe Moncada, cadastré quartier "Les Crottes", 13015 Marseille, Section 901 C n°171 et 172.
(L.2122-22-15°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/14/DAFP Préemption exercée par la Ville de Marseille sur un bien immobilier situé 215, Chemin des Prud'Hommes, dans le 10^e arrondissement de Marseille, cadastré sous le n°47 et 1/6^e indivis du n°50 de la section U de Saint-Loup.
(L.2122-22-15°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/16/DGAJ Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions administratives.
(L.2122-22-16°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/17/DGAJ Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions judiciaires.
(L.2122-22-16°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/18/DAFP Actions en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal pour Enfants de Marseille d'une part et devant le Tribunal Correctionnel de Marseille d'autre part.
(L.2122-22-16°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

**FINANCES, ECONOMIE ET
AMENAGEMENT**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 10/0096/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
DIRECTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET
PROGRAMMATION - Approbation des autorisations de
programme relatives aux opérations individualisées de la
Commune au titre de 2010. Révision des autorisations de
programme antérieures.
(10-19251-DGSF)

Le rapport 10/0096/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

2 - 10/0097/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
DIRECTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA
PROGRAMMATION - Approbation des autorisations de
programmes relatives aux programmes annuels
d'investissements 2010 de la Commune.
(10-19233-DGSF)

Le rapport 10/0097/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

3 - 10/0098/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES -
DIRECTION DES MARCHES PUBLICS • Mise en œuvre de la
politique municipale - Autorisation donnée au Maire de signer
des marchés.
(10-19332-DMP)

Le rapport 10/0098/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

4 - 10/0099/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES -
DIRECTION DES ASSURANCES • Affaires LOCAM - LEJEUNE
- SARRADE.
(10-19382-ASSUR)

Le rapport 10/0099/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

5 - 10/0100/FEAM

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES JURIDIQUES -
DIRECTION DES ASSURANCES • Affaire VERSINI.
(10-19444-ASSUR)

Le rapport 10/0100/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

6 - 10/0101/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES •
Création d'emplois saisonniers au titre de l'année 2010.
(10-19271-DGRH)

Le rapport 10/0101/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

7 - 10/0102/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI •
Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Mission
Locale de Marseille au titre de l'année 2010.
(10-19192-MME)

Le rapport 10/0102/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

8 - 10/0103/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Maison de l'Emploi au titre de l'année 2010. (10-19195-MME)

Le rapport 10/0103/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

9 - 10/0104/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Opération d'Intérêt National Euroméditerranée - Participation de la Ville de Marseille à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2010 - Approbation d'une convention. (10-19217-SG)

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Maire, je voudrais profiter de ce rapport, que nous allons voter bien sûr favorablement, pour évoquer un court instant le dossier de Saint-Charles Porte d'Aix.

En tant que Maire de Secteur et tout simplement en tant que Marseillaise, souhaitant à la ville que j'habite l'avenir qu'elle mérite depuis si longtemps, je ne peux que me réjouir du profond réaménagement concernant la ZAC Saint-Charles. Ce projet évidemment est de grande ampleur et va permettre d'améliorer considérablement le cadre architectural de l'entrée de la cité phocéenne. Le recul de l'autoroute, la construction de logements, de commerces, un hôtel japonais, une école, un gymnase, sont prévus au programme, donc une belle programmation et, surtout, un parc public d'un hectare d'un seul tenant, qui est demandé depuis très longtemps par les habitants. Je salue bien évidemment toutes ces évolutions positives.

Toutefois, si nous souhaitons réellement que ce quartier se transforme selon le scénario qui a été projeté par Euroméditerranée, il nous faut prendre en compte quelques détails essentiels.

Je m'interroge encore et toujours sur le mode de gestion de ce fameux parc qui va naître au sein de ce quartier. En effet, la Ville de Marseille n'a jamais apporté de précisions sur cette mission de gestion, une mission essentielle si on considère le climat de profonde insécurité qui règne sur les rues adjacentes. Pouvez-vous nous rassurer, Monsieur le Maire, sur ce point-là ?

J'évoquais à l'instant les rues adjacentes, Bon Pasteur, Joliette, Porte d'Aix. Vous comprendrez, quand je cite ces rues-là, mon inquiétude : si ces lieux sont évocateurs, bien évidemment c'est parce qu'ils font figure d'exemples, mais malheureusement dans le très mauvais sens du terme. La qualité de vie des habitants de ces quartiers, si on peut même utiliser ces termes, est une aberration au regard du statut de Marseille Métropole Euroméditerranéenne et future Capitale Européenne de la Culture. Monsieur le Maire, comment peut-on envisager un avenir radieux pour ces quartiers en laissant prospérer une zone de non-droit autour de la Porte d'Aix, dans les rues que je viens de citer ?

La situation, bien évidemment, s'est très nettement améliorée depuis la mise en place de policiers municipaux sur la Place d'Aix. Donc, la semaine, cela va très bien. Mais le week-end, c'est une abomination ! Je dirai même que j'ai honte de la ville que j'aime et que vous aimez.

Je reviens sur la situation des rues adjacentes. Dans le cadre d'un plan d'action qui a été mis en place par Mme POZMENTIER et la Police municipale, j'avais indiqué, quand on me l'avait présenté au mois de novembre dernier, que cela ne marcherait pas. Effectivement, l'intervention groupée de la Police municipale et de la Police nationale, un après-midi, une fois par semaine, ne peut pas fonctionner. On en a fait l'expérience avec le Préfet : en 2009, il y a eu 42 interventions durant l'année et la situation n'a jamais changé. Je vous le demande : il faut absolument une intervention quotidienne, pendant un temps donné, pour arriver à mettre fin à cette situation d'anarchie et qui pourrait mettre en péril notre très beau projet d'environnement, qui démarre d'ailleurs dès cette année, et seule la présence quotidienne d'agents pourrait mettre fin à cette situation.

Aussi, véritablement, j'insiste sur ce point.

Et puis, essayez de voir que le week-end on n'ait pas ces situations qui sont inacceptables pour notre belle ville ! Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Mme NARDUCCI a raison sur plusieurs points. D'abord, il y a un énorme chantier, qui provoque donc des désagréments à la population riveraine ; c'est le cas partout, chaque fois qu'il y a un chantier, on peut le comprendre. Quand le chantier sera terminé, les gens seront plus satisfaits et plus heureux. Deuxièmement, avec l'ANRU et la ZUS Centre-Nord, nous devrions arriver à apporter un certain nombre de solutions, au moins sur le plan financier.

Sur la ZAC Saint-Charles, avec la Porte d'Aix, c'est la réhabilitation de l'ensemble qui finalement amènera une meilleure qualité de vie. Mais vous avez raison, Mme NARDUCCI, on ne peut pas tout tolérer. Bien entendu, je ne veux pas charger, vous savez que ce n'est pas mon habitude, mais la Police d'Etat est insuffisante, la nôtre, aussi ! Sauf que la nôtre, c'est nous qui la payons ! On paye l'autre aussi par les impôts, mais enfin, elle ne dépend pas directement de nous.

Ce que je vous suggère, c'est qu'avec Mme POZMENTIER nous demandions au Préfet de Police, après Pâques, d'organiser une réunion de travail avec vous, pour voir comment on peut multiplier les contrôles sur la Porte d'Aix. Souvent, j'ai fait remarquer que l'entrée de Marseille ne convenait pas... Attention que je ne dise pas un mot de travers qui aille susciter le terrorisme intellectuel de je ne sais qui ! Mais la réalité, vous savez que c'est ça ! Et par conséquent, il faut que nous arrivions à obtenir que les rues adjacentes de la Porte d'Aix, tel jour par semaine, à tel moment, ne soient pas totalement envahies. Il y a la liberté pour tous, la liberté de culte et les autres ! Donc je souhaite que mon Cabinet qui m'écoute, derrière moi, prenne bien note que je propose une réunion de travail avec le Préfet de Police, avec Mme POZMENTIER, avec vous-même, avec Euroméditerranée, de telle manière que nous essayions de voir comment actuellement, avec le chantier en cours et avec ce qui se passe autour de la Porte d'Aix, on puisse apporter des améliorations.

Monsieur MENNUCCI.- Il était temps !

Monsieur le Maire.- "Il était temps", réponse agréable ! La première ! Notez, il y en aura cinquante-cinq autres !

Le rapport 10/0104/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

10 - 10/0105/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Approbation de la convention financière pour le versement par la Ville de Marseille d'une subvention de fonctionnement pour la Maison de l'Artisanat et des Métiers d'Art. (10-19267-SG)

Le rapport 10/0105/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. ROCCA SERRA ne participant pas au vote.

* * *

11 - 10/0106/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Mairie de Bagatelle, 125 rue du Commandant Rolland - 8^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme de l'opération. (10-19347-DTSUD)

Le rapport 10/0106/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

12 - 10/0107/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • DIRECTION DU PROTOCOLE - Lancement de l'opération relative aux prestations de traiteurs destinées aux manifestations protocolaires organisées par la Ville de Marseille - Lot n°2 cocktails. (10-19375-DGCRE)

Le rapport 10/0107/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

13 - 10/0108/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • Attribution d'une subvention à l'association Les Anes de Château-Gombert. (10-19327-DGCRE)

Madame MASSE, - Monsieur le Maire, sur la forme de ce rapport, nous nous associons à votre action. Nous sommes des plus favorables aux aides qui sont apportées aux associations qui œuvrent dans nos quartiers tous les jours et qui créent ce tissu social riche de dynamisme et d'activité dans de nombreux domaines. Mais toutefois, Monsieur le Maire, je souhaitais, au nom de mon Groupe, faire deux remarques sur le fond de ce rapport qui est présenté aujourd'hui, ou plus exactement exprimer dans un premier temps un regret et ensuite, une petite question que nous aurions à vous poser.

Le regret, c'est le manque d'équité qu'accorde la Municipalité de Marseille dans les aides financières apportées aux associations qui œuvrent dans un même domaine et sur un même secteur. Ici, nous parlons du maintien et de la perpétuation des traditions provençales. Nous souhaiterions, Monsieur le Maire, que les associations reconnues depuis de nombreuses années pour leurs actions et leur engagement dans la sauvegarde de nos traditions, bénéficient elles-aussi d'une telle manne financière de la part de la Municipalité.

Le deuxième point, Monsieur le Maire, est étonnant : nous allons voter un rapport pour une attribution de subvention sans qu'aucun dossier n'ait été instruit par les Services. Nous avons questionné les Services de la DGCRE et à ce jour, aucun dossier n'a été déposé. En l'état, nous ne pouvons voter ce rapport et sans faire de procès d'intention, nous vous demandons de bien vouloir retirer le présent rapport de l'ordre du jour afin de laisser le temps à l'association concernée de déposer un dossier en bonne et due forme. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, - Chère Madame, il s'agit de donner une subvention qui, somme toute, est modeste. J'observe que vous êtes "pour" mais qu'à la fois vous critiquez ; aussi, ne nous faites pas comme l'âne de Buridan qui est mort parce qu'il ne savait pas comment il devait faire, commencer par boire ou par manger !

C'est Mme BOYER qui a souhaité que nous donnions cette subvention. Mme VASSAL, pouvez-vous nous donner une explication complémentaire ? Soyons prudents dans le domaine des subventions, et des ânes !

Madame VASSAL, Monsieur le Maire, effectivement, je crois qu'il faut beaucoup de prudence dans ce dossier-là ! D'abord, je veux rendre hommage à la Ville de Marseille qui, malgré ses faibles moyens, contribue à ce que le tissu associatif au niveau de la ville fonctionne bien. C'est un tissu indispensable et qui a prouvé de nombreuses fois son utilité et surtout dans des périodes très difficiles. Donc je pense, Mme MASSE, qu'il faut être très prudent là-dessus, parce qu'heureusement, Monsieur le Maire, que nous n'appliquons pas ce que fait le Président du Conseil Général, qui a inventé une règle, celle des 20-80 : 20 % sont donnés aux associations qui sont sur des cantons de droite et 80 % sur des cantons de gauche. Heureusement, Monsieur le Maire, que vous ne faites pas la même chose !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité et désapprobations dans les rangs de l'opposition)

Madame MASSE, - Monsieur le Maire, vous en souriez, c'est très bien, mais bien sûr que l'on est content d'aider les associations ! Mais quand j'entends qu'heureusement que la Ville de Marseille aide les associations, vous avez un exemple sur la Cavalcade de Château-Gombert : 50 000 Euros de budget et c'est 2 000 Euros que la Ville de Marseille donne ! Alors, quand vous dites que 8 000 Euros ce n'est rien, mais pour nos associations c'est énorme ! Et 2 000 Euros, qu'est-ce que c'est sur 50 000 Euros ? Ce n'est rien, Monsieur le Maire !

Sans dossier, sans rien, vous prenez tout cela à la légère. Je trouve cela vraiment...

Monsieur le Maire, - Mme MASSE, nous aidons autant que nous pouvons et j'ai même promis que nous puissions donner ma réserve parlementaire au Musée de Château-Gombert !

C'est parce qu'il n'y a pas de musée à Mazargues, sinon j'aurais donné à Mazargues !

Le rapport 10/0108/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

14 - 10/0109/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Bataillon de Marins-Pompiers - 15^e arrondissement - Construction du centre d'incendie et de secours des Marins-Pompiers de Saint Antoine, 207 avenue de Saint Antoine - Recours en garantie décennale - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme études et travaux de l'opération relative à la réparation des désordres. (10-19323-DGPRO)

Le rapport 10/0109/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

15 - 10/0110/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Prestations de fourniture, livraison, installation, mise en service et maintien en condition opérationnelle de liens hertziens, et matériels pour réseaux de télécommunications avec prestations associées en trois lots au profit du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille. (10-19367-DGSIS BMP)

Le rapport 10/0110/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

16 - 10/0111/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Prestations de sécurité au profit de la société Eurocopter Training Services. (10-19373-DGSIS BMP)

Le rapport 10/0111/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

17 - 10/0112/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS • Adhésion de la Ville de Marseille au Pôle Risques.

(10-19374-DGSIS BMP)

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, ce rapport concerne le Pôle Risques. Je voudrais rappeler un incendie qui s'est produit le 9 mars dernier dans l'usine Cerexagri, dans le 14^e arrondissement, qui est classée Seveso depuis 2002. L'incendie a dégagé un gaz toxique, le dioxyde de carbone. Or, à 30 mètres de cette usine, se trouvent l'école Jean-Jaurès, le groupe d'habitations HLM Jean-Jaurès et aussi, tout proche, Maison Blanche. Bien sûr et heureusement, le drame a été évité, mais jusqu'à quand puisque c'est déjà le troisième incident ? En 1997, c'était aussi un incendie, avec dégagement de dioxyde de soufre. En 2007, c'était un rejet pollué dans le réseau d'assainissement. Et il n'y a même pas un mois, donc encore un incendie.

Le plan d'opération interne à l'entreprise, qui est réglementé par la directive Seveso, n'a pas été suffisant et on se demande pourquoi. On se dit : que s'est-il passé ? Et quand le plan d'opération interne ne suffit pas, il y a un plan particulier d'intervention qui doit être déclenché par le Préfet, en coordination avec les Services municipaux et le Bataillon de Marins-Pompiers. Ce plan particulier d'intervention impose l'alerte sonore, suivie du confinement des populations. Or, l'alerte a été donnée au Bataillon de Marins-Pompiers par une institutrice qui était à l'école, c'était à 17 h 15, heureusement que l'ensemble des élèves n'étaient pas là, c'était uniquement des élèves qui étaient là en soutien, donc un petit groupe d'élèves qui était situé de l'autre côté de la rue. Et l'institutrice a donc été incommodée par les odeurs et non pas par la sirène de l'entreprise. Et ceci m'a été confirmé par le Contre-amiral du Bataillon de Marins-Pompiers. Monsieur le Maire, ce dysfonctionnement est grave et inquiétant, car c'est le déclenchement de la sirène qui conditionne la bonne marche de toute procédure de protection.

Je dirai "merci" d'abord aux institutrices, qui ont fait preuve de discernement, d'intelligence et surtout de réactivité, puisqu'une intervention massive et efficace du Bataillon de Marins-Pompiers a permis vraiment d'éviter le pire. Mais pendant que les Marins-Pompiers intervenaient, avec des masques à oxygène, ce qui est normal, les habitants, qui à l'évidence n'étaient pas informés, se promenaient dans la rue ou étaient aux balcons et assistaient comme spectateurs à l'incendie, alors que des mesures de confinement auraient dû être automatiquement mises en œuvre. Pourquoi ces mesures de la responsabilité du Préfet et des Services municipaux de sécurité n'ont-elles pas été mises en œuvre ? Pourquoi les habitants ne sont-ils pas informés des comportements à avoir en cas d'accident ? Et à quand remonte le dernier exercice de simulation ?

En tout cas, Monsieur le Maire, de toute évidence il y a de nombreuses questions qui se posent et en particulier aussi, sans que j'insiste aujourd'hui, sur la présence même de l'usine dans une zone où il y a une forte densité d'habitations : il y a une école, un Centre d'Animation de Quartier, un centre aéré.

Monsieur le Maire, je pense qu'une réunion s'impose, je l'ai demandée au Préfet. Pourriez-vous user de votre autorité pour réunir tous les opérateurs autour d'une table, pour connaître d'abord les conclusions de l'enquête et revoir les dispositions de sécurité et de santé publique, etc. ?

Monsieur le Maire.- Comment s'appelle cette usine ?

Monsieur HOVSEPIAN.- Cerexagri.

Monsieur le Maire.- M. ALLEGRIANI, vous pouvez rassurer M. HOVSEPIAN et nous-mêmes d'ailleurs, pour que toutes les mesures de sécurité soient évidemment prises s'il y a eu un incendie, Dieu merci, surmonté, mais que nous n'en ayons pas d'autre !

Monsieur ALLEGRIANI.- Monsieur le Maire, les interrogations de M. HOVSEPIAN sont légitimes ! Je voudrais d'abord, comme lui, remercier les institutrices. Vous savez que pour ce qui me concerne ce n'est pas un effort particulier, j'ai l'habitude de ce genre de gratitude vis-à-vis de ce corps enseignant.

S'agissant de l'incident Cerexagri, ce site n'est pas classé intégralement comme site Seveso, c'est le lieu de stockage qui est classé Seveso. Et en l'espèce, l'incident qui est survenu n'est pas survenu sur le lieu de stockage, ce qui veut dire que l'entreprise a un peu ergoté sur la mise en œuvre du plan particulier qui s'applique à ce risque technologique.

Le Préfet et moi-même, nous nous sommes inquiétés de cette situation et d'une forme de latitude dans la gestion de ce risque. Et nous avons convenu qu'au retour d'un voyage que fait actuellement Monsieur le Préfet à l'étranger en mission de représentation, nous allions un peu resserrer les boulons. Et si vous voulez bien, M. HOVSEPIAN, nous vous inviterons à tenir la clé à molette avec nous, pour que ces gens sachent bien que les prescriptions ne sont pas théoriques, mais qu'elles doivent être mises en œuvre d'une façon draconienne, drastique.

A cet égard, Monsieur le Maire, je dois rappeler que la Ville de Marseille a deux sites Seveso : Cerexagri, qui se trouve dans le 14^e arrondissement, et le site majeur Seveso qu'est l'usine Arkema, qui se trouve dans la vallée de l'Huveaune. Là aussi, j'en dis rapidement quelques mots.

La difficulté pour l'autorité municipale est double. D'abord, c'est de placer le curseur de ses exigences à un niveau suffisant pour que la sécurité de nos concitoyens soit garantie, mais à un niveau qui ne soit pas tel que s'il était invalidant d'une façon définitive, il conduirait l'usine à fermer. Car on peut toujours prescrire en vertu du principe de précaution, qui est la chose la plus monstrueuse que l'on n'ait jamais imaginée : en vertu du principe de précaution, on peut tout simplement envisager que l'usine ferme. Mais cela ferait 200 chômeurs de plus, au moins 200 familles dans l'affliction. Et c'est trop facile. Donc nous essayons de placer les curseurs au bon endroit.

Et par ailleurs, s'agissant de ces sites Seveso, on positionne souvent la Ville en première ligne : la Ville est en première ligne au niveau pédagogique mais il appartient à l'Etat d'assumer la plénitude de ses responsabilités à cet égard et notamment, à partir de documents que l'Etat commande et dont il ne nous donne pas toujours communication, on arrête des mesures dont il faudrait après que nous assurions la promotion. Il y a là un débat de fond important.

Mais, M. HOVSEPIAN, si je peux vous rassurer, sachez que pour la réflexion qui sera conduite pour Cerexagri, vous y serez associé, comme le Maire des 11 et 12^e arrondissements sera associé à la réflexion pour le site Seveso d'Arkema. Et il est tout à fait naturel que vous soyez informé, pour que la population, par votre intermédiaire, le soit aussi. Il ne faut pas dramatiser les choses, mais soyez assuré de la fermeté que nous emploierons pour éviter ce genre de situation à l'avenir.

Monsieur le Maire.- M. HOVSEPIAN, vous vous rapprochez de M. ALLEGRIANI, M. ASSANTE pareillement. Prenons ces affaires-là au sérieux, on ne sait jamais ce qui peut se dérouler. M. HOVSEPIAN a questionné, M. ASSANTE aurait pu le faire, et M. ALLEGRIANI a répondu. Ensemble, nous regarderons ce qu'il est possible d'améliorer.

Le rapport 10/0112/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

18 - 10/0113/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Attribution d'une subvention accordée par la Ville de Marseille à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour le concours Commerce Design Marseille.

(10-19303-SG)

Madame BIAGGI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous remerciant, Monsieur le Maire, de me donner la parole, je souhaite résumer en quelques mots l'esprit qui préside à l'ensemble des rapports 18 à 25 que je sou mets aujourd'hui au Conseil. Toutes les subventions accordées par la Ville de Marseille favorisent l'embellissement des établissements commerciaux et artisanaux de notre ville et la qualité de leur accueil. Ce qui est bon pour les commerces est bon pour toute la ville, pour son économie, pour l'emploi et pour son rayonnement. Ils en sont la vitrine la plus visible et à ce titre, ils sont partie constitutive de son avenir proche, en 2013 notamment, quand Marseille Capitale Européenne de la Culture, devra se montrer sous son meilleur jour. C'est l'attractivité de tout Marseille et en particulier du centre-ville qui se joue dans nos efforts en faveur de nos vitrines commerciales et artisanales.

Dans le premier rapport, il est question du concours Commerce Design, qui en est à sa 4^e édition, lancé en partenariat avec la Chambre de Commerce et qui favorise la modernisation et l'esthétique des commerces.

Dans le deuxième, toujours en partenariat avec la Chambre de Commerce, il est question de cultiver "l'esprit client" et de mieux préparer les commerçants à accueillir un flot de touristes étrangers en forte augmentation. Tout commerçant signataire de la charte "Esprit Client" verra sa qualité d'accueil évaluée par un client mystère et bénéficiera d'une formation à la clientèle étrangère, notamment en ce qui concerne le fonctionnement de la détaxe.

Dans le rapport suivant, il s'agit de promouvoir notre ville en permettant d'être ambassadeur de sa ville. C'est pourquoi la Ville subventionne l'Union Départementale des PME des Bouches-du-Rhône dans son opération "Ambassadeur de ma ville". Le but est de former nos commerçants à la connaissance culturelle de Marseille et à l'anglais.

Dans le cadre du FISAC Tramway, la Ville attribue également une subvention à la Fédération des Commerçants Marseille Centre pour promouvoir un service de livraisons par tricycle électrique des clients du centre-ville, ce qui montre là encore que la Ville soutient toutes les initiatives innovantes qui facilitent et renforcent le service aux clients, dans une démarche de développement durable.

Pour le rapport 22, cela concerne notre soutien à l'Association des Commerçants et Artisans Clary Saint-Lazare Pelletan, qui se montre particulièrement dynamique dans ce secteur.

Enfin, pour les trois derniers rapports, surtout le rapport 23, Monsieur le Maire, qui concerne un projet très important de redynamisation commerciale concernant le centre-ville et Euroméditerranée, l'occasion m'est donnée ici de remercier encore M. Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat chargé du commerce et de l'artisanat, qui au vu de notre bon bilan de première phase, a décidé d'aider notre projet à hauteur de près de 440 000 Euros en ce qui concerne la deuxième phase que nous engageons aujourd'hui. Cette deuxième phase comprend des animations commerciales, une étude en vue de la réalisation d'un marché aux épices à la Halle Puget, en collaboration avec mes collègues et amies Martine VASSAL et Arlette FRUCTUS, la poursuite de l'aide à la rénovation des façades, et ce qui est nouveau, une contribution à l'aménagement intérieur des commerces.

Comme l'ont rappelé des événements récents, la sécurité préoccupe à bon droit nos commerçants. La 2^e phase de notre projet inclut, en collaboration avec ma collègue et amie Caroline POZMENTIER, une aide à l'installation de caméras de surveillance à l'intérieur des commerces. Nous accompagnons aussi dans notre démarche, bien sûr, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, ainsi qu'Euroméditerranée.

Pour terminer, merci encore à M. NOVELLI avec le rapport n°25 où, là, nous faisons un FISAC –je répète ce qu'est un FISAC, c'est un Fonds d'intervention au soutien à l'action commerciale, dans les 15^e et 16^e arrondissements. Et là, on prévoit l'embauche d'un manager, la publication d'un guide commercial, l'aide aussi à la rénovation des devantures et à l'aménagement à l'intérieur des commerces.

Voilà tout ce que j'avais à vous dire, Monsieur le Maire, et je vous remercie tous de votre attention.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci beaucoup, Mme BIAGGI.

Le rapport 10/0113/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

19 - 10/0114/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Approbation d'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille concernant la mise en place d'un dispositif "Esprit Client".
(10-19324-SG)

Le rapport 10/0114/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

20 - 10/0115/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Attribution d'une subvention à l'Union Départementale des Petites et Moyennes Entreprises des Bouches-du-Rhône.
(10-19307-SG)

Le rapport 10/0115/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

21 - 10/0116/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Projet Centre-Ville - Attribution de subvention accordée par la Ville de Marseille pour des actions d'animation du commerce sur le tracé du tramway et dans le cadre du FISAC Tramway.
(10-19200-SG)

Madame ALLIBERT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne pouvons qu'approuver qu'il y ait des animations et du soutien pour dynamiser le centre-ville sur le parcours du tramway. De même, nous ne pouvons qu'approuver l'implantation et la promotion de modes de déplacement doux. Pourtant, nous avons une interrogation forte : où vont circuler ces vélos et ces tricycles ? Sur le tracé du tramway, on a requalifié les voies en oubliant les pistes cyclables, pourtant inscrites dans la loi. Sur les autres axes du centre-ville, rien n'existe ou presque pour pouvoir partager l'espace tant avec les voitures qu'avec les piétons. Vous avez implanté les vélos en libre accès, nous vous en remercions, mais tout reste à faire pour qu'ils puissent circuler. Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Est-ce que l'on peut rassurer un peu Mme ALLIBERT ? Il est clair que suivant l'étroitesse des voies, c'est très difficile, mais sur l'ensemble, si nous n'avions pas été condamnés par le Tribunal Administratif, il y aurait davantage de pistes cyclables ! Mais sur les soi-disant pistes cyclables, il y a eu des réclamations devant le Tribunal. Mme CARADEC, qui connaît l'affaire mieux que moi, va pouvoir vous répondre, étant donné qu'à l'inverse de notre éminent collègue M. FOUQUET, je circule rarement à vélo !

Madame CARADEC.- Vous pourrez le faire à l'occasion de la journée européenne du vélo, début juin, si vous voulez, Monsieur le Maire.

Le choix qui a été fait sur le tramway est le choix d'une zone apaisée, où l'on est sur des zones 30 où l'on a une cohabitation vélo-voiture qui est tout à fait légale et autorisée par la loi. Ensuite, pour les pistes cyclables du Prado, je tiens à souligner qu'en appel la Ville a gagné. Donc nous allons restaurer sur les terre-pleins du Prado les pistes cyclables et c'est une bonne chose pour nos amis cyclistes.

Et le travail continue puisque, en liaison avec la Communauté Urbaine, nous réfléchissons communément avec le Président CASELLI à la création de nouvelles pistes et vous avez annoncé, samedi, lors de l'inauguration du tramway, un déblocage de fonds pour cette année, pour la création de dix kilomètres de pistes cyclables. Donc Marseille va dans le bon sens, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Mme ALLIBERT, voici la réponse.

Le rapport 10/0116/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

22 - 10/0117/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Attribution d'une subvention accordée par la Ville de Marseille à l'association des Commerçants et Artisans Clary-Saint Lazare pour des actions d'animation du commerce.

(10-19305-SG)

Le rapport 10/0117/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

23 - 10/0118/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service commerce - Projet Centre-Ville - Euroméditerranée - Projet de redynamisation commerciale sur le territoire en requalification du Centre-Ville - Approbation du dossier FISAC ZUS Centre-Ville phase 2.

(10-19366-SG)

Le rapport 10/0118/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

24 - 10/0119/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Dispositif d'aides à la rénovation des devantures commerciales du FISAC ZUS Centre-Ville / Euroméditerranée Phase 2.

(10-19383-SG)

Le rapport 10/0119/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

25 - 10/0120/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Service Commerce - Programme d'intervention en faveur des commerces de proximité dans dix noyaux villageois des "Quartiers Nord" - Approbation du dossier FISAC.

(10-19376-SG)

Le rapport 10/0120/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

26 - 10/0121/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à des manifestations scientifiques.

(10-19266-SG)

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il nous est proposé dans ce rapport l'aide de la Ville à une manifestation scientifique relative aux nanotechnologies. Les nanosciences sont pour les écologistes un objet d'extase et d'effroi.

Le Grenelle de l'environnement avait recommandé l'organisation d'un grand débat public sur le sujet, qui a eu lieu à l'automne dernier. Ce débat, qui a fait étape à Marseille, ne fut qu'un simulacre. Les associations émettant des doutes relatifs à la bioéthique et à la sauvegarde des libertés publiques ont été bâillonnées, le débat se limitant à un docte exposé d'experts juges et parties dans le développement de ces nouvelles technologies.

Par ailleurs, un récent rapport de l'AFSSET recommande l'application du principe de précaution quant aux risques liés aux nanomatériaux, pour les populations en général et pour l'impact environnemental des nanoparticules. Il est dit notamment que ces particules peuvent induire sur l'homme un stress oxydant provoquant une altération des cellules.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire, nous ne voterons pas ce rapport. Merci.

Madame GINER.- Monsieur le Maire, il existe effectivement des doutes sur l'utilisation possible des nanotechnologies et des nano-objets, et à l'heure actuelle, nous manquons de recul, d'autant que les nanosciences sont transversales et conservent de nombreuses disciplines, que ce soit la physique, la chimie, la biologie, l'informatique ou la microélectronique ou même la robotique. Donc effectivement, le 24 mars l'AFSSET, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail, a rendu un avis concernant les risques dus aux nanomatériaux pour la population en général et pour l'environnement.

Monsieur le Maire, le plus grand danger, ce n'est pas la recherche en nanosciences mais c'est le manque de communication, et plus la communication se fera au niveau de la communauté scientifique, plus le grand public pourra faire le tri et se faire son avis personnel. Donc, je pense que M. DERRIEN, qui est le fondateur du CINAM, se fera un plaisir de répondre à toutes les questions qui préoccupent les Verts, même si ces questions, je le rappelle, sont légitimes.

Il me semble aussi important que l'on soutienne notre laboratoire marseillais qui travaille sur les nanotechnologies, parce qu'en France, il n'y a pas que Saclay et Grenoble engagés sur le sujet, il y a aussi Marseille.

Il se trouve aussi que ce thème est l'une des trois priorités nationales du grand chantier définissant la stratégie de recherche et d'innovation lancé par Valérie PECRESSE avec la Santé et l'Environnement.

Je voudrais donc dire, pour terminer, que tant que la recherche se fait en salle blanche, il n'y a pas de risque pour l'environnement ni pour la population. Et, encore une fois, il est préférable que le grand public soit averti des recherches en cours. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0121/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre.

* * *

27 - 10/0122/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Tourisme et Congrès - Participation de la Ville de Marseille à une manifestation scientifique intitulée "ETMM8 - 8th International ERCOFTAC Symposium".
(10-19269-SG)

Le rapport 10/0122/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

28 - 10/0123/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au financement de l'association de gestion du dispositif Valorpaca.
(10-19281-SG)

Le rapport 10/0123/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

29 - 10/0124/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'Incubateur interuniversitaire IMPULSE. Approbation d'une convention.
(10-19294-SG)

Le rapport 10/0124/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

30 - 10/0125/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'incubateur multimédia de la Belle-de-Mai. Approbation d'une convention.
(10-19296-SG)

Madame GINER, Monsieur le Maire, à l'occasion de ces rapports, je voudrais juste dire quelques mots pour souligner que la Ville de Marseille continue à s'engager fortement pour que la recherche et le monde de l'entreprise collaborent étroitement pour booster notre économie par l'innovation et la création d'emplois.

L'incubateur IMPULSE, au cœur du Technopole de Château-Gombert, est un très bel exemple. A ce jour, cette structure interuniversitaire au service de la création et de l'accompagnement d'entreprises innovantes sur l'agglomération marseillaise a permis de générer 400 emplois directs et pas moins de 1 200 emplois indirects. C'est donc un résultat particulièrement significatif, un résultat qu'il faut associer également à la performance des deux autres incubateurs installés à Marseille dans le pôle multimédia de la Belle-de-Mai et au sein du bio-pôle de Luminy. A eux trois, ces incubateurs ont permis en dix ans la création de 200 entreprises dont la plupart témoignent d'une grande réussite économique comme Innate Pharma ou Ipsogen. C'est vous dire si la Ville tient à soutenir un tel dispositif avec l'Etat, l'Europe et les autres Collectivités Territoriales.

La Ville y tient d'autant plus que les incubateurs contribuent à permettre aux entreprises créées de bénéficier d'une levée de fonds privés substantiels. Cette levée de fonds représente une belle opportunité pour les chefs d'entreprise et donc pour la création d'emplois. A titre d'exemple, pour 5 millions d'euros financés par le public, l'incubateur Impulse a pu soulever 64 millions d'euros de fonds privés. C'est donc un excellent retour sur investissement puisque pour 1 Euro public investi, 13 Euros ont été injectés par le privé.

Monsieur le Maire, ces rapports démontrent que la Ville s'attache à ce que la recherche et les entreprises fassent cause commune pour l'innovation et la création d'emplois, cela bien sûr à Marseille mais aussi dans son aire métropolitaine, à l'exemple des dispositifs Valorpaca créés par les six universités de la région, dispositifs que la Ville soutient également avec l'Etat, l'Europe et les autres partenaires, pour valoriser les résultats de la recherche des laboratoires scientifiques publics.

Pour terminer, je voudrais souligner que ce dispositif Valorpaca a été choisi comme modèle des futures sociétés d'accélération du transfert des technologies inscrites au "grand emprunt". Je vous rappelle qu'à la demande de Mme PECRESSE, Valorpaca a participé à la rédaction du cahier des charges de ces sociétés. Marseille et sa région ont donc toutes les chances d'obtenir la création de l'une de ces cinq sociétés d'accélération du transfert des technologies. Ces dispositifs travaillent en étroite collaboration, le plus souvent encadrés par des conventions avec les pôles de compétitivité. Marseille bénéficie ainsi d'une chaîne de la valeur complète, cohérente et structurée.

Mes chers collègues, vu la dynamique d'innovation et de transfert de technologies enclenchée par de tels dispositifs, je ne peux que vous inviter à faire cause commune en votant ces rapport à l'unanimité. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire, - Merci, Mme GINER.

Le rapport 10/0125/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

31 - 10/0126/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'association ZINC / ECM Belle-de-Mai.
(10-19297-SG)

Le rapport 10/0126/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

32 - 10/0127/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution d'une subvention de fonctionnement à Méditerranée Services Développement (MSD) au titre de l'année 2010.
(10-19194-MME)

Le rapport 10/0127/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

33 - 10/0128/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Cité des Métiers au titre de l'année 2010.
(10-19196-MME)

Le rapport 10/0128/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

34 - 10/0129/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution de subventions de fonctionnement aux associations qui œuvrent en faveur de l'emploi - Approbation d'une convention.

(10-19197-MME)

Le rapport 10/0129/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

35 - 10/0130/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro Entreprise (CPEM) au titre de l'année 2010.

(10-19198-MME)

Madame ANDRIEUX.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais aborder, quelques minutes si vous me le permettez, le problème de l'emploi dans notre ville et surtout les inquiétudes que nous inspire son évolution.

En janvier 2010, le nombre de sans-emploi était de 70 000, soit un taux d'environ 13,6 %, qui est supérieur de plus de 35 % au niveau national. Sur 12 mois, l'augmentation a été toutefois un peu inférieure dans notre ville : +12 % ; au niveau national : +16,4 %. Mais cette moindre hausse s'explique aisément car, étant moins industrialisée que les autres territoires, notre ville souffre moins des plans de licenciements qui touchent les grandes entreprises. Nous savons aussi que Marseille compte un grand nombre d'emplois publics, ce qui est parfois critiqué, mais dont on s'aperçoit aujourd'hui surtout l'utilité et l'intérêt.

De nombreuses études ne sont pas là néanmoins pour nous rassurer. En effet, la dernière enquête de l'INSEE montre ainsi que notre métropole perd du terrain en matière d'attractivité et d'emplois supérieurs, par rapport à Lyon, Toulouse, Grenoble et même d'autres villes. Notre métropole se retrouve ainsi classé 11^e sur 14 grandes aires urbaines en matière d'emplois qualifiés. Dans le même temps, la Banque de France publie une étude sur le département pointant une conjoncture franchement mauvaise et une reprise lente et fragile en 2010.

La situation du Grand Port Autonome et de toute la filière maritime nous inspire encore beaucoup d'inquiétudes alors qu'elle représente dans notre département plus de 20 000 emplois. Mais je sais que sur ce sujet, vous avez votre explication, c'est la faute aux 35 heures et au syndicat de la CGT, comme vous l'avez déclaré encore dans *Le Figaro*.

Il y a enfin l'immobilier, sur lequel notre ville avait construit d'une manière un peu superficielle une partie de sa croissance. Aujourd'hui les prix baissent, les transactions ont fortement ralenti et la seule loi Scellier a permis d'éviter la catastrophe. Notre ville reste ainsi fortement dépendante de la stratégie des grands investisseurs, dont le premier objectif est de dégager la plus forte rentabilité. Ainsi voit-on les Terrasses du Port changer de promoteur en une journée.

Alors, soyons clairs, notre ville est touchée par une conjoncture internationale très déprimée, et vous n'en êtes pas le responsable. Mais beaucoup de gens, même dans les milieux patronaux, trouvent que votre action en matière de développement économique et d'attractivité manque néanmoins d'ambition. Dois-je ici vous rappeler les paroles d'un grand chef d'entreprise qui installe à nouveau son siège, hélas, à Aix, en regrettant qu'à Marseille personne ne semblait bien motivé pour l'accueillir ou la phrase de M. PIETRI, grand investisseur bien connu, expliquant avec candeur que ce qui se passe aujourd'hui à Marseille, c'est exactement ce qui se passait à Lille, il y a maintenant quinze ans.

Monsieur le Maire, en conclusion, je voudrais simplement vous dire qu'il est, je crois, nécessaire de renforcer encore votre partenariat avec toutes les Collectivités intervenant dans le domaine économique, afin de mettre en place une stratégie commune, parfaitement identifiée par tous les acteurs, et mutualiser l'ensemble des moyens destinés à lutter contre le chômage et renforcer la compétitivité de notre territoire.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur ROCCA SERRA.- Monsieur le Maire, plus qu'un long discours, un chiffre : aujourd'hui, nous allons voter 6 millions d'euros pour soutenir l'emploi. Comme l'a dit Mme ANDRIEUX, le chômage à Marseille augmente moins que dans le département, que dans la région et même qu'au niveau national, et ce n'est pas une fatalité, c'est parce que depuis 1995, avec Renaud MUSELIER et avec les Plans Marseille Emploi, vous avez mis en place un certain nombre d'équipements et d'outils qui luttent contre le chômage et notamment contre le chômage des jeunes. Avec la Mission Locale, qui est la plus importante de France, qui s'intéresse aux jeunes de 16 à 25 ans, l'Ecole de la Deuxième Chance, la Maison de l'Emploi, qui coordonne toutes les politiques de l'emploi, la Cité des Métiers, une aide à toutes les associations qui s'intéressent à l'emploi. Donc c'est un dispositif très important qui lutte pour l'emploi. Ensuite, Monsieur le Maire, vous avez aussi, et je pense que nos amis de la Gauche vont le voter tout à l'heure, un budget avec 230 millions d'euros d'investissement qui soutient aussi l'emploi. Donc je pense que l'on ne peut rien vous reprocher. Vous avez pris à bras-le-corps ce problème de l'emploi, alors qu'il n'est pas dans la compétence de la Municipalité.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci à M. ROCCA-SERRA de rappeler tout ce que nous faisons depuis un certain nombre d'années.

Dois-je rappeler à Mme ANDRIEUX que de 1975 à 1995, date de notre arrivée ici, mes chers collègues, Marseille avait perdu 50 000 emplois ! Et que de 1995 à aujourd'hui elle en a regagné 40 000 ! Voilà, si l'on veut être objectif, les chiffres qu'il faut aussi donner dans une argumentation !

La meilleure manière de lutter contre la reprise du chômage, c'est d'abord de soutenir l'implantation des entreprises, c'est de soutenir le Bâtiment, c'est de soutenir le tourisme, c'est de développer l'attractivité de Marseille dans les années à venir et de ne pas nous bloquer les projets que nous avons en cours. Voilà qui permettra à des bureaux d'études de travailler, à des entreprises de travailler, afin de lutter contre le chômage ! Voilà ce que nous faisons ! Et chaque fois que vous pouvez nous savonner la planche, vous ne vous en privez pas !

Mes chers collègues, c'est nous qui sommes dans le bon sens. Merci à M. ROCCA SERRA de l'avoir rappelé à l'instant même !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

(Réflexion de M. MENNUCCI, inaudible car sans micro)

Monsieur le Maire.- Oh ! M. MENNUCCI, quant à la fonction publique, 11 500 employés à la Ville de Marseille, 4 000 à la Communauté Urbaine, 17 000 dans les Hôpitaux de la Ville, sans compter bien entendu les fonctionnaires de l'Etat, ni même les enseignants. Et Mme ANDRIEUX aurait pu aussi souligner, dans l'objectivité de sa déclaration, qu'à partir de ce moment-là la consommation n'est pas particulièrement atteinte parce que, malgré tout, tous ces gens sont payés à la fin du mois pendant que d'autres craignent justement la suppression de leur emploi ! Alors quand on veut attaquer sur un point, il faut aussi reconnaître sur le reste. Voilà ce qui relève de l'objectivité de ce moment de débat.

Le rapport 10/0130/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

36 - 10/0131/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - MISSION MARSEILLE EMPLOI • Adoption d'un protocole d'accord partenarial entre la Ville de Marseille, la Caisse des Dépôts et Consignations, le CPEM - Attribution d'une subvention.
(10-19213-MME)

Le rapport 10/0131/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

37 - 10/0132/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Aide financière au fonctionnement de l'association de Gestion de l'Ecole de la Deuxième Chance - Approbation de l'avenant n°1 à la convention 2010.
(10-19361-EDUC)

Le rapport 10/0132/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

38 - 10/0133/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES - Attribution d'une subvention à Cités Unies France pour le fonctionnement de la Commission Méditerranée de Cités et Gouvernements Locaux Unis.
(10-19387-DGCRE)

Madame HONDE.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne pouvons que nous féliciter de ce rapport, qui renforce l'image de notre ville et plus largement de notre région comme pôle institutionnel et diplomatique reconnu puisque la Commission Méditerranée de Cités et Gouvernements Locaux Unis est basée dans notre ville. Comme élue communiste, je me réjouis, comme l'indique le rapport, que cette commission soit un lieu privilégié pour la recherche et la promotion d'initiatives concrètes en faveur de la paix et du développement dans l'ensemble de la région.

Mais ce rapport nous place aussi en tant qu'élus de cette Collectivité devant nos responsabilités pour une véritable paix en Méditerranée. Je veux bien sûr parler de la paix au Proche-Orient. Notre ville, par son histoire, ses habitants venus de tous horizons, doit, me semble-t-il, prendre l'initiative d'actes forts en faveur de la paix.

Courant février, lors de la visite du Président de l'Autorité Palestinienne Mahmoud ABBAS à Paris, notre Président de la République indiquait, je cite : "Tout le monde sait très exactement ce qu'il faut pour arriver à un accord définitif incluant deux Etats, Jérusalem comme capitale de deux Etats, un Etat palestinien dans les frontières de 1967, un échange de territoires et de discussions sur les réfugiés. La France est autant engagée dans le soutien à la création d'un Etat palestinien viable, démocratique et moderne, que dans la garantie à apporter pour la sécurité d'Israël, qui est un sujet de préoccupation majeur."

(Réprobations dans les rangs de la majorité)

En résumé, il faut œuvrer à tous les niveaux pour l'application du droit international, pour une paix juste et durable. Aussi, au nom du Groupe Communiste, je voudrais faire deux propositions. La première est que notre Ville soit à l'initiative d'une coopération avec la ville palestinienne de Naplouse, ce qui serait un acte politique fort en faveur de la paix, pour la reconnaissance d'un Etat palestinien. Et notre ville n'en ressortirait que grandie. La seconde est que notre Conseil réuni ce jour se prononce pour la libération de notre compatriote Salah HAMOURI, détenu en Israël depuis maintenant cinq ans.

(Vives réprobations dans les rangs de la majorité)

Monsieur SPERLING.- Provocation ! Cela suffit !

Madame HONDE.- Monsieur le Maire nous souhaiterions que vous interveniez auprès de notre Président de la République pour qu'il reçoive enfin la maman de Salah, comme il l'a fait pour tous les autres Français en situation similaire à l'étranger. Nous sommes convaincus que ces deux actes politiques forts renforceront la paix en Méditerranée, permettront que notre ville continue à être perçue comme une ville de paix, de fraternité, une ville du vivre ensemble. C'est ce qu'attendent une majorité de Marseillaises et de Marseillais.

Pour terminer, je voudrais juste vous citer l'appel Kairos Palestine, qui pour ceux qui ne le connaissent pas est un appel des Chrétiens de la Terre Sainte : "Nous demandons à la communauté internationale de cesser les pratiques de deux poids et deux mesures, et d'appliquer à toutes les parties les résolutions internationales qui ont trait à cette question palestinienne. Car l'application de la loi internationale aux uns et sa non-application aux autres laissent la porte ouverte à la loi de la jungle."

Un élu de la majorité (simultanément et sans micro) :
"Une fois que vous serez élue à l'Assemblée Nationale, vous parlerez comme ça ! Mais qu'est-ce que ça fait dans un Conseil Municipal ?

Madame HONDE.- A mon sens, on ne peut laisser grandir nos enfants dans un monde sans foi ni loi. Nous avons la responsabilité du monde qui les entoure. Le Groupe Communiste votera pour ce rapport, car nous sommes pour toutes les initiatives qui permettent un rapprochement entre les peuples et les collectivités qui les représentent. Merci de votre attention.

(Applaudissements dans les rangs du groupe Communiste)

Monsieur le Maire.- Mme HONDE, deux remarques.

La première : si le Groupe Communiste dépense son temps de parole pour des interventions qui relèvent de l'Assemblée Nationale ou de la Haute Assemblée, ne vous plaignez pas après ou ne quittez pas l'hémicycle parce que vous n'aurez plus de temps de parole !

Deuxièmement, Mme HONDE, je suis flatté que vous me compariez à M. Bernard KOUCHNER, mais je ne suis pas le Ministre des Affaires Etrangères ! Et dans cette ville, vous savez que depuis beaucoup d'années, depuis tant d'années, nous nous efforçons d'avoir une politique de coexistence entre toutes les communautés, d'une relation avec 62 états, qui fait que nos propos doivent être plus diplomatiques et plus modérés que les vôtres.

Quant à la défense de ce soldat qui est prisonnier, vous savez que depuis des années nous avons fait des démarches pour le faire libérer, comme je faisais d'ailleurs des démarches pour faire libérer des gens qui étaient emprisonnés en Tunisie, à la demande d'un Conseiller Général, à l'époque Communiste, de votre secteur des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements ! Et nous avons réussi à faire libérer ces personnes, je regrette que vous n'en ayez plus le souvenir !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0133/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

39 - 10/0134/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES - Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONU/IDI) - Renouvellement de la subvention - Soutien aux actions du Bureau de l'ONU/IDI à Marseille.
(10-19389-DGCRE)

Le rapport 10/0134/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

40 - 10/0135/FEAM

DIRECTION GENERALE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTERIEURES • DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES - Adhésion et versement d'une cotisation au réseau Metrex.

(10-19388-DGCRE)

Le rapport 10/0135/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

41 - 10/0136/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Budget Primitif 2010.

(10-19407-DGSF)

Monsieur le Maire.- Nous arrivons au débat sur le Budget Primitif et pour cela, nous avons rajouté dix minutes au temps de parole de chaque Groupe.

Monsieur TOURRET.- Monsieur le Maire, chers amis, l'an passé à la même époque, notre majorité votait le Budget 2009, premier budget de la nouvelle mandature, établi dans un contexte de crise économique et financière qui peut rappeler 1929. Dans ce contexte, j'indiquais : "Il nous faut tenir et ne rien lâcher pour ne pas accentuer la remontée du chômage et la fragilité de nos concitoyens, pour que notre Ville tienne son rôle de métropole et rayonne sur la France et la Méditerranée." Vous le savez, nous avons tenu bon, nous n'avons rien lâché, vous pourrez facilement le vérifier lors de la présentation du Compte Administratif 2009. Cela est nécessaire et vital, c'est ainsi qu'il nous faut poursuivre et faire encore mieux en 2010.

Le rôle du Maire est clair, les compétences des Municipalités sont techniquement limitées. Il faut dire qu'il y a tellement de structures qui se bousculent sur le terrain, Région, Département, Communauté Urbaine. D'ailleurs nos concitoyens ne comprennent rien à ce système à bout de souffle et ne vont pas voter. Par contre, ils ne se trompent pas, ils savent que c'est le Maire de Marseille qui compte, que c'est Jean-Claude GAUDIN qui les incarne et c'est pourquoi ils l'ont réélu. Ainsi, notre rôle est clairement défini : donner du sens, insuffler, fixer le cap, incarner Marseille et inspirer les autres par la vertu de l'exemple !

Chers amis, le budget 2010 a été bâti dans cet esprit. Donner du sens, c'est Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture. Donner du sens, insuffler, c'est rénover le Stade Vélodrome, grande opération qui rééquilibre les activités économiques vers le Sud et l'Est, Grand Stade, emblème de la Ville attentive à la jeunesse et au sport, Grand Stade, symbole de l'OM et du vivre ensemble, et c'est ce que nous venons de vivre, du vivre ensemble, objet des soins les plus attentifs de Jean-Claude GAUDIN qui d'ailleurs a confié à Daniel SPERLING une mission sur ce thème. Donner du sens, insuffler, fixer le cap, naturellement c'est Euroméditerranée et le magnifique projet Euromed 2, une ville active et verte, le vrai développement durable. C'est aussi toute l'énergie et l'argent que nous consacrons à la Petite Enfance et au Primaire, tant public que privé : les jeunes Marseillaises, les jeunes Marseillais, notre avenir !

Je pourrais encore parler du tourisme et de l'ouverture de Marseille au Monde. Jean-Claude GAUDIN pourrait donner la parole à chaque élu de sa majorité : jeunesse, sport, culture, protection des biens et des personnes, action sociale et proximité, enseignement supérieur, économie, commerce, urbanisme, Environnement Terrestre et Maritime, Rayonnement International. Sur toutes ces responsabilités ; chacun, chacune, exprimerait avec foi, passion et compétence, son action et sa contribution à l'avenir de notre ville.

Pour Marseille, être une ville mondialement reconnue est essentiel dans la bataille du développement économique et de l'emploi. Ce n'est pas la gloriole. Donner du sens, fixer le cap, incarner Marseille, c'est le cœur de la mission qui nous a été confiée par la majorité des Marseillais : Monsieur le Maire, c'est notre grande responsabilité !

Etre exemplaires, c'est notre deuxième impératif, j'aborde ici les chiffres du Budget 2010. Etre exemplaire, c'est tout d'abord maîtriser les dépenses de fonctionnement : très faible croissance des dépenses de personnel, + 1,63 %. Baisse, je dis bien baisse du fonctionnement des Services, baisse de 16,71 % des frais financiers. Maîtriser le fonctionnement grâce notamment à la réorganisation des Services, c'est pour continuer à se consacrer aux plus fragiles.

Seront poursuivis : la politique des tarifs sociaux dans les cantines, la lutte active contre la précarité et l'exclusion au travers du SAMU Social et de l'Unité d'Hébergement d'Urgence, l'intégration des enfants handicapés à l'école et dans les Centres de Loisir, le financement au travers du CCAS de ceux dont la situation est la plus précaire, le soutien au Contrat Urbain de Cohésion Sociale et aux actions du Plan Marseille Emploi. Enfin, les Mairies de Secteur se voient affectés 12,136 millions d'euros contre 11,940 en 2009, nous ne les oublions pas ! Maîtrise des dépenses de fonctionnement et leur affectation à l'essentiel, nos concitoyens apprécieront. J'aimerais que ceux qui dans quelques instants vont tenter de nous faire la leçon aient autant de courage au sein des Collectivités Locales qu'ils administrent !

Mes chers amis, maîtriser les dépenses de fonctionnement n'est pas un but en soi, c'est un moyen. Un moyen pour accompagner ceux qui ont le plus besoin, comme je viens de le décrire, mais c'est aussi pour se donner les marges de manœuvre permettant la poursuite des investissements ininterrompus depuis 15 ans : 3,48 milliards d'euros depuis 1995, 3 milliards investis à Marseille, et pour cela il n'y a pas eu de miracle ! C'est notre volonté d'investir qui a permis la transformation de notre ville, le regain démographique, du travail donné à un plus grand nombre de Marseillaises et de Marseillais !

Oui, nous sommes exemplaires dans la poursuite des investissements, ils réveillent Marseille, ils donnent du travail, ils entraînent les autres à investir. Comment imaginer que quiconque puisse investir dans une ville frileuse ? Cette année encore, nous investirons plus de 200 millions d'euros, 229 millions exactement avec les budgets annexes. C'est notre responsabilité face à la crise. Cela, nous le faisons en toute conscience et en toute lucidité, tout en réduisant, je le dis bien, en réduisant la dette de 10 millions d'euros.

Je citerai quelques opérations programmées. L'aménagement du Silo d'Arc, pour faire une magnifique salle de musique : 16,5 millions d'euros. La Cité des Arts et de la Rue : 5,4 millions d'euros. Le Palais Longchamp. J'aurais pu ajouter la Buzine, le MUCEM, l'Odéon, le Musée d'Histoire. N'ayez aucun souci ! Nous serons au rendez-vous pour 2013, Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture. Je rajouterai Euroméditerranée : 5 millions d'euros. Les PRI Panier et Centre-Ville, la ZAC de la Capelette.

L'Etat, grâce à la diligence et à l'amicale pression de Jean-Claude GAUDIN, a parfaitement conscience de notre exemplarité. C'est la raison pour laquelle 5 millions d'euros ont été accordés par le Premier Ministre François FILLON au titre du Bataillon de Marins-Pompiers et que notre action en faveur de la solidarité urbaine est parfaitement reconnue dans le calcul de la DSU qui nous est attribuée.

Je ne reviendrai pas sur la faiblesse du soutien à Marseille des Collectivités Locales à exécutif Socialiste, ce serait fâcher inutilement. Cette absence de soutien nous oblige cependant à une augmentation des impôts. Cette augmentation est très limitée : 2,9 %. Permettez-moi un mot pour remercier les Marseillais qui paient leurs impôts locaux. Grâce à leur contribution, le renouveau et le rayonnement de Marseille seront ininterrompus et poursuivis !

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, en ce début de printemps, plusieurs évènements originaux sont survenus en France et à Marseille. Le premier d'entre eux, je ne parle pas de la victoire de l'OM ce week-end, c'est le pourcentage sans précédent d'électeurs qui ont adressé lors des élections régionales un message de mécontentement au Président de la République, au Gouvernement et à la majorité présidentielle.

Mais notre pays a été aussi touché par deux phénomènes très inquiétants que, comme vous, nous avons relevés, c'est l'abstentionnisme et le retour de l'extrémisme, qui sont deux poisons pour notre démocratie. Dans notre ville, la même tendance a été observée, avec une poussée de voix à gauche pour les listes de Michel VAUZELLE, porteuses, de notre point de vue, d'avenir. Seul le petit village gaulois du 8^{ème} arrondissement, dont vous êtes l'Abbracourcix, chef du village, a résisté ! Mais c'est surtout l'abstention et le vote Front National qui ont touché tous nos quartiers et qui ont, je dois vous le dire, en ce qui nous concerne, un peu gâché notre joie. Ces votes sont particulièrement inquiétants et nous avons, en tant qu'élus, tous, beaucoup de questions à nous poser et beaucoup de réponses à apporter à nos concitoyens, à leur désespérance et à ce refus affiché de vivre ensemble.

Il y a enfin un troisième évènement surprenant dans cette ville et qui tient au miracle. C'est une Municipalité qui évoquait dans un premier temps une hausse d'impôts de 4,9 % et qui nous proposait dans un premier budget 3,7 %. Deux jours après les élections, elle nous propose une hausse de 2,9 %. Faut-il en conclure que si Michel VAUZELLE avait fait 60 % des voix à Marseille, nos impôts auraient carrément baissé ? Cela aurait été d'ailleurs une double bonne nouvelle ! Mais ce serait en fait, d'après l'explication que vous nous donnez, grâce à M. FILLON qui aurait accordé au dernier moment une rallonge de 9,5 millions d'euros à Marseille, que nos impôts non pas baisseraient mais augmenteraient moins !

Il y a toutefois un petit problème, Monsieur le Maire, que, j'en suis persuadé, vous allez nous expliquer. La hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine de 6 % était déjà connue depuis le 2 février...

Monsieur le Maire.- Non !

Monsieur MENNUCCI.- ...comme le confirme le rapport qui est ici et qui émane du Ministère des Finances.

Monsieur GILLES. Qu'est-il écrit dessus ?

Monsieur MENNUCCI.- Il est écrit 6,1 %. Il est là !

(Brouhaha dans la salle)

Monsieur MENNUCCI.- Mais puisqu'on me le demande, je vais le lire et l'Adjoint aux finances, plutôt que de nous faire toujours les mêmes déclarations emphatiques, ferait mieux de nous donner des explications. "La DGF, la Dotation de péréquation, DSU et DSR, progresseront de 6 %, avec notamment un abondement de 70 millions pour la Dotation de Solidarité Urbaine...", ce qui fait pour la Ville de Marseille, depuis le 2 février...

Réprobations dans les rangs de la majorité : "Ce n'est pas écrit !"

Monsieur MENNUCCI.- Tous ceux qui ne savent pas lire ne le voient pas ! Mais contrairement à d'autres, je lis le Journal Officiel et je vois que la Ville de Marseille, comme 20 autres villes françaises qui sont concernées par la DSU et la DSR, étaient dès le 2 février destinataires de cette somme.

Donc, de deux choses l'une, soit personne ne l'a vu, ce que vraiment je ne peux pas croire, parce que cela montrerait quand même un manque de discernement dans les finances de la Ville et je connais les fonctionnaires de cette Ville, ils appliquent la politique qu'on leur demande d'appliquer mais ils savent faire leur travail. Donc de deux choses l'une, soit on ne l'a pas vu, soit on n'a pas voulu le dire pour faire un effet d'annonce. Et je crois que dans les deux cas, ce n'est pas une façon correcte de s'adresser aux Marseillais.

D'autre part, les 9,5 millions d'euros de recette supplémentaire correspondent quasiment à 3 % d'impôt. Il ne reste alors, excusez-moi mais je vais au bout de mon raisonnement, si nous avons 9,5 millions, ce n'est pas une augmentation de 2,9 % qu'il faut nous proposer aujourd'hui, c'est une augmentation de 0,7 % ! Vous voyez qu'en poursuivant ce raisonnement, on arrive à démonter une bonne idée que l'on a voulue nous vendre comme un élément positif : on voit en fait que c'est une argutie politicienne pour faire passer la pilule aux Marseillais ! Alors, je ne vous félicite pas et heureusement qu'il y a un groupe d'opposition qui est en capacité de remettre la réalité sur la table !

La hausse qui pouvait être annulée aurait pu être simplement de 2 ou 3 millions d'euros avec quelques économies. C'est un budget qui m'aurait semblé, en période de crise, un geste important à l'égard des Marseillais : une aide de M. FILLON, merci, 9,5 millions d'euros, une économie de 2 à 3 millions d'euros, et vous auriez été en capacité de nous proposer un budget sans augmentation d'impôt. Je regrette que vous ne l'ayez pas fait.

En effet, malgré cette petite reculade post électorale, Marseille détiendra toujours le record, le premier rang au palmarès des villes qui ont le plus augmenté leur pression fiscale depuis 2003 : 29 %, ce qui correspond à 450 Euros de prélèvement supplémentaire par foyer marseillais. Monsieur le Maire, pour les trois dernières années, je vous le montre, un billet de 200 Euros ! Regardez-le, il est là ! Un billet de 200 Euros par foyer marseillais ! Un billet de 200 Euros, voilà l'augmentation que les Marseillais subissent ! Ces chiffres, je ne les invente pas, ils sont tirés d'une étude du très sérieux "Forum pour la gestion des villes", auquel nous allons d'ailleurs voter notre adhésion au rapport 225.

(Fortes réprobations dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Mes chers collègues, il ne faudrait pas que vos cris soient à la hauteur de votre résultat aux régionales ! Baissez un peu le ton, ce sera mieux ! Vous pourrez ainsi vérifier toutes mes affirmations.

Concernant ces impôts, j'entends dire, ici et là, que cette hausse ne touchera pas les plus modestes, qu'ils en seraient exonérés. Ceci est inexact ! Comme je vous l'ai déjà expliqué l'an dernier, mais je vais le refaire, car si seulement 52 % des ménages marseillais paient l'impôt sur le revenu, ils sont plus de 80 % à payer la taxe d'habitation, ce qu'ils ne font pas pour la Région, par exemple. Un certain nombre d'entre eux, 140 000 environ, bénéficient d'un plafonnement, mais cet impôt reste souvent le plus lourd pour les foyers à bas revenus. C'est aussi vrai pour la taxe foncière pour laquelle les exonérations sont encore plus limitées. Finalement, les seuls qui ne seront pas du tout touchés par cette nouvelle hausse d'impôt, seront les heureux bénéficiaires du bouclier fiscal...

(Vives réprobations dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Eh oui, M. GILLES ! ...A qui le Trésor Public envoie, cette semaine, sachez-le mes chers collègues, des chèques d'une moyenne de 35 000 Euros ! Et vous le savez aussi et l'Adjoint le sait et il s'est bien gardé de le dire, il y a 900 personnes à Marseille qui, en ce moment, sont en train de recevoir un chèque de 30 000 Euros grâce au bouclier fiscal ! Bel exemple d'équité ! Je sais que tout ceci est dur à entendre, mais souffrez un peu la vérité et vous pourrez réfléchir sur la réalité après ! C'est un bel exemple d'équité et de justice sociale que les électeurs de dimanche dernier...

(Très vives réprobations dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Mais, M. MUSELIER, je sais que vous avez dû recevoir les 30 000 Euros mais vous pourriez quand même...

(Vives réflexions simultanées)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur, personnellement, je ne vous ai jamais menacé ! S'il vous plaît ! En tout cas, je le répète, 30 000 Euros de remboursement pour 900 foyers marseillais, nous l'avons aujourd'hui dans les comptes de la Ville, ne vous inquiétez pas ! Alors, si Marseille est une ville pauvre...

(Réflexions dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, est-ce que vous pourriez calmer votre majorité, s'il vous plaît, parce que c'est difficile...

(Brouhaha dans la salle)

Monsieur le Maire.- C'est difficile de ne pas tressaillir devant tant d'objectivité ! Allez, laissons-le terminer !

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je crois que l'on a intérêt à s'écouter ! Et même si c'est difficile...

Un élu dans les rangs de la majorité : "C'est n'importe quoi !"

Monsieur MENNUCCI.- Mais non ! Vous savez bien que ce n'est pas n'importe quoi ! Vous le savez, il y a 900 foyers marseillais qui ont touché 30 000 Euros ! Vous le savez !

Alors je vais essayer de continuer, mais vous savez que j'ai quand même beaucoup de constance et que nul ne m'empêchera d'aller au bout de mon intervention !

Monsieur le Maire.- Eh bien, allez-y ! Allez-y !

Monsieur MENNUCCI.- Alors si Marseille est une ville propre, comme nous le disons tous...

(Exclamations dans la salle)

Monsieur MENNUCCI.- Oui, Marseille est une ville pauvre, je ne vois pas quel est le problème. De toute manière, propre et pauvre ! Est-il logique, est-il juste d'augmenter toujours plus les impôts de ses habitants ? Tous les experts dénoncent depuis des années un système fiscal injuste, qui oblige les Maires des communes les plus pauvres à surtaxer leurs habitants. Voilà un beau sujet de réforme, vous qui aimez tant les réformes, Monsieur le Maire ! Car si l'Etat jouait véritablement son rôle de redistribution, il devrait beaucoup plus aider la 2^e ville de France grâce à un système de péréquation entre les communes digne de ce nom. Le seul problème est que cette politique de redistribution pourrait mécontenter les habitants de Neuilly, qui ont encore à 83 % voté pour la liste UMP dimanche ! Il ne faut quand même pas, Monsieur le Maire, désespérer la France d'en-haut ! Il est par contre beaucoup plus urgent pour M. SARKOZY de supprimer les Conseils Régionaux suivant le vieil adage de Bertolt BRECHT : "Le peuple a mal voté, il faut dissoudre le peuple" !

Mais revenons aux impôts locaux. Le gouvernement explique que c'est la faute des élus locaux, qui seraient des gestionnaires dispendieux. Je rappelle ici trois chiffres et l'Adjoint m'a aidé puisqu'il les a lui aussi rappelés. Alors que les Collectivités Locales réalisent 73 % des investissements publics dans ce pays, leur dette atteint 135 milliards d'euros alors que celle de l'Etat que vous dirigez depuis dix ans est de 15 000 milliards ! La réalité est donc bien différente. Nos Collectivités sont confrontées à toujours plus de pauvreté, de précarité et d'attente de la part des citoyens qui veulent légitimement bénéficier de services ou d'équipements performants et si possible gratuits.

Le pari n'est donc pas facile pour les élus locaux, mais c'est l'essence même de la politique, il faut faire des choix. Ce sont ces choix que nous contestons dans votre budget et ceux qui l'ont précédé. En deux ans, vous avez augmenté les impôts de 8 %, mais la vraie question est de savoir à quoi aura servi ce prélèvement supplémentaire de 30 millions d'euros sur les foyers marseillais. Aura-t-il permis d'augmenter les services rendus à la population, c'est-à-dire plus de places en crèche, plus de personnel dans les cantines ? Les Marseillais bénéficient-ils d'une sécurité renforcée dans les quartiers ?

J'ai un chiffre du journal *Le Monde* qui est là : "M. Nicolas SARKOZY, Ministre de l'Intérieur, a créé 9 121 postes de policiers supplémentaires", formidable ! M. Nicolas SARKOZY, Président de la République, a supprimé 7 240 postes de policiers. Alors vous êtes aujourd'hui dans une situation à Marseille que vous savez, où il y a 350 policiers de moins aujourd'hui que ce qu'il y en avait quand le Président de la République est arrivé ! Il y a trois patrouilles de la B.A.C. qui ont été supprimées ! Et la Police Municipale n'a toujours que 247 salariés ! Donc est-ce que votre budget a permis de renforcer la sécurité ? Mes chers collègues, la réponse est non !

Cet impôt aura-t-il servi à amplifier les investissements utiles comme les équipements de proximité, les logements bon marché ou les travaux en matière d'économie d'énergie ? Aura-t-il au moins permis de baisser significativement la dette que devront payer les générations futures à coup de nouvelles augmentations d'impôts ? A part vos 50 Conseillers Municipaux, et encore, en privé certains disent le contraire, les Marseillais, eux, doutent fortement de votre politique.

Cette augmentation des impôts aura par contre servi à financer un Palais de la Glace et de la Glisse, de 50 millions d'euros, inaccessible aux personnes handicapées et dont le fonctionnement coûtera chaque année 3,5 millions d'euros et où on se débrouille d'accueillir "Holiday on Ice" au Palais des Sports alors que le Palais de la Glace et de la Glisse avait, paraît-il, été créé pour cela ! Cet investissement pharaonique était-il prioritaire dans cette ville où les stades, les gymnases, les piscines et tous les équipements de proximité sont pour la plupart dans un état lamentable ?

Cette augmentation d'impôt vous aura aussi permis d'accorder une ristourne de 250 000 Euros à Kaufmann et Broad pour construire des villas sur un terrain municipal. Elle a financé un cadeau de 2,5 millions d'euros à la société AXA pour acheter et rénover un hôtel 5 étoiles. Elle financera aussi un cadeau de 1,8 million d'euros à la société qui gère l'Hippodrome Borély. Cela permettra, j'en conviens, aux amateurs de chevaux de dépenser leur argent dans un cadre plus agréable.

Dans le même temps, la Mairie du 7^e Secteur se voit accordés, en tout et pour tout, 300 000 Euros pour entretenir la totalité de ses équipements sportifs, pour plus de 150 000 habitants. Et la Mairie du 8^e Secteur attend depuis toujours dix ans la réalisation d'une médiathèque... *(Brouhaha dans la salle)* S'il vous plaît !

Madame GHALI.- Ne mélange pas tout, on est en Conseil Municipal !

Monsieur le Maire.- Laissez-le terminer !

Monsieur MENNUCCI.- Mais ce projet ne semble plus faire partie de vos priorités et on ne peut que le regretter. Ces choix, Monsieur le Maire, nous les contestons, alors que des milliers de foyers sont aussi dans l'attente d'une place de crèche ou d'un logement social. Il y a enfin toutes ces associations qui font un travail remarquable et à qui on explique en ce moment qu'il n'est plus possible de leur accorder 1 000 Euros de plus de subvention vu les contraintes budgétaires.

Tout n'est donc qu'une affaire de priorité. La hausse des impôts a-t-elle au moins permis d'améliorer les conditions de travail des Services municipaux et plus particulièrement ceux en contact avec le public ? Je pense évidemment aux écoles, aux centres sociaux, aux services des pompes funèbres ou au sport. Interrogez donc les intéressés, je ne doute pas un instant de leur réponse : la multiplication actuelle des mouvements sociaux est tout à fait significative à cet égard.

Voilà des années, Monsieur le Maire, que vous louvoyez entre une attitude de "calinothérapie" à l'égard du personnel municipal et un discours très martial sur la nécessaire maîtrise des dépenses du personnel. Un jour, M. GONDARD serre les boulons : c'est clairement l'objectif de la nouvelle réorganisation de l'administration. Le lendemain, M. BERTRAND promet 500 embauches supplémentaires. Tout le monde sait ici que certains Services sont plutôt bien dotés en personnel, alors que d'autres sont au bord de l'explosion vu les restrictions qu'ils subissent. Je sais bien, Monsieur le Maire, que vous êtes en cela fidèle à la tradition, mais peut-être est-il bon de se dire que la tradition n'a pas toujours que du bon. Quand Gaston DEFFERRE est arrivé dans cette Ville, son bureau avait un poêle à bois ; quand il est parti, c'était chauffé au gaz ! Vous n'êtes pas obligé de reproduire, y compris les travers que nous avons nous-mêmes mis en avant !

J'aimerais enfin terminer sur trois projets plus consensuels et que nous avons soutenus avec vous. Je veux parler de Marseille 2013, d'abord. En ce qui concerne cet événement, je ne vous cache pas que j'ai beaucoup d'espoir, mais que j'entends en ce moment beaucoup d'interrogations sur la réalité des engagements financiers de la Ville.

Je suis d'ailleurs très surpris de la lettre de M. MANGION à M. LATARJET, où il prétend faire payer au budget de Marseille 2013, celui abondé par l'Etat, l'Europe, les Collectivités, le fonctionnement du Service municipal de la Culture ; il faudra que vous nous donniez une explication.

La rénovation du centre-ville, ensuite, est une priorité partagée par nous tous, mais je suis là aussi un peu inquiet du retard qui semble avoir été pris depuis quelques mois dans la concertation. Je vous rappelle que la CUM apporte le financement, mais que c'est la Ville de Marseille qui doit assurer la concertation. J'attire votre attention sur l'impérieuse nécessité de cette concertation très large, avec l'ensemble des habitants qui y habitent et des autres, qui auront des conséquences. Ceux-ci expriment actuellement leurs inquiétudes face à l'absence d'un interlocuteur clairement identifié et au manque d'informations qu'ils ressentent pour le moment.

Concernant la restructuration du Stade, enfin, nous vous avons appuyé sur le principe d'une démarche de partenariat, mais il semble que les conditions concrètes de ce contrat ne soient pas très satisfaisantes pour le moment, tant en matière d'urbanisme que de financement. Je tiens à dire ici que, conformément à notre souhait de voir l'argent public utilisé plus équitablement, je ne soutiendrai pas un projet qui aboutira à demander aux Marseillais un effort financier démesuré et qui les priverait d'autres services ou d'autres équipements pendant vingt ou trente ans. Je crois savoir que vous évoluez, vous aussi, sur ce dossier qui relève plus du foot business que du sport. Sachez que je vous appuierais sans problème s'il fallait aujourd'hui étudier une solution alternative moins coûteuse pour les finances de la Ville et des autres Collectivités.

Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le voyez j'ai souhaité conclure sur les projets qui nous rapprochent, même si nous devons encore les arbitrer et que nos sensibilités politiques peuvent contribuer ensemble à l'avenir de Marseille. J'aimerais d'ailleurs aussi vous entendre, Monsieur le Maire, à propos de cette notion de "nouvelles métropoles" que le Sénat a mis en pièces voici quelques semaines.

Mais vous l'avez compris, une partie de vos priorités et de vos moyens que vous vous donnez pour y répondre ne nous satisfait pas en termes d'équité, de développement durable, de concertation et d'efficacité ! Nous aurions aimé voter ce budget ou au moins nous abstenir. Les priorités que vous indiquez à l'intérieur ne nous le permettent pas !

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce budget devait, nous avait-on promis dans les dernières Orientations Budgétaires, préparer l'avenir. Effectivement, nous sommes gâtés : préparer l'avenir de nos enfants, en leur léguant un endettement excessif, un environnement dégradé, une raréfaction de la réserve foncière, une dilapidation du patrimoine culturel ancien et des engagements financiers pour dix ans, vingt ans, voire trente ans de remboursement de structures coûteuses, inutiles, voire toxiques.

La stratégie est qualifiée de développement durable, mais maintenant ce terme est utilisé pour vendre du yaourt et de la choucroute, donc il a perdu tout sens. Par contre, votre stratégie n'est soutenable ni socialement ni écologiquement.

La politique de l'habitat est un des grands enjeux de cette ville, avec des demandes non satisfaites pour l'habitat social sur environ 22 000 dossiers. Les ressources moyennes des habitants devraient faire augmenter le quota de 20 % de logements sociaux obligatoires à 30 % de logements sociaux nécessaires dans cette ville. Les bailleurs sociaux réclament pour construire des terrains qui existent dans le patrimoine de la Ville mais qui sont vendus ailleurs, pour d'autres types de logements. Le Pass foncier ne concerne que quelques centaines de personnes nanties, il n'a aucun intérêt de masse : une fois de plus, on ne prête qu'aux riches. Les dispositifs ANRU de renouvellement urbain n'apportent aucun logement supplémentaire, mais c'est la règle. La vente des casernes et l'urbanisation des alentours du Stade Vélodrome ne sont pas prévus avec un projet écologique ou social.

Sur la rénovation du centre-ville, je lis que c'est dans la perspective de Marseille Capitale de la Culture 2013 que le programme sera effectué. C'est donc un projet à courte vue et qu'il n'a nul besoin de la durée. L'action en faveur des copropriétés dégradées de Maison Blanche et du Parc Corot consiste en une veille. Cela veut dire quoi ? Que l'on ne fermera pas l'œil ? Les aides que vous prévoyez pour l'habitat social ne sont pas chiffrées. Combien de logements aidés et avec quels terrains ?

Pour les équipements scolaires, le chantier est immense : il faudrait pouvoir rénover en dix ans l'ensemble du parc existant, soit 45 écoles par an, on est loin du compte. Avec une isolation thermique qui rendrait leur fonctionnement moins onéreux et plus confortable.

Sur les économies d'énergie, vous savez comme moi que nous avons des engagements européens, qu'il faut réduire la voilure, et que poser des équipements photovoltaïques sur les toits des écoles et des stades est sans effet sur les économies d'énergie. Les économies d'énergie doivent être de 40 %, elles se feront par l'isolation du bâti et tout est à faire. Par contre, la pose de panneaux photovoltaïques est d'un rapport juteux pour les entreprises à qui nous délaissions nos droits : bénéfices annoncés de 10 à 15 %, en échange pour nous de 1,77 % des bénéfices, même pas un pourboire ! La durée du contrat est de 20 ans, mais la durée de vie des matériaux est également de 20 ans, c'est-à-dire que ces sociétés ne nous laisseraient qu'un champ de ruines.

La protection du patrimoine végétal est en danger. Chaque année, quelques hectares d'espaces boisés classés disparaissent, victimes des promoteurs. Ils ne sont pas remplacés. Par contre, quelques initiatives de jardins sans pesticide sont lancées dans la ville, et c'est bien, ces mesures doivent être généralisées, elles seront bientôt obligatoires.

La protection du patrimoine bastidaire est encore une fois affirmée, sans aucun effet réel les destructions continuent. La recette est connue : pas d'entretien ou pas de protection de la bastide, puis une installation inopportune de personnes errantes qui squattent les lieux, malgré les alertes des riverains on les laisse faire, ensuite on vend le terrain et la bastide en état de délabrement avancé est démolie.

Quant à l'état des musées et des salles de spectacles, il est mauvais, dangereux pour les gens : à la Criée, vous avez pu voir la manifestation devant la porte ; dangereux pour les collections : à la Vieille Charité, la mauvaise conservation des collections Gastaut et Guerre, par défaut de climatisation, est peut-être irréversible.

Le développement démographique de la ville vous enchante ; je ne sais pas pourquoi, puisqu'il n'est pas l'effet d'une attractivité nouvelle de la ville mais seulement d'une production locale.

Le soutien à l'économie et à l'emploi, vous ne pouvez plus continuer à l'affirmer sans le faire. Vous subventionnez largement les associations de retour à l'emploi des chômeurs, sans jamais en évaluer les effets. C'est, je pense, très en amont qu'il faut agir. C'est auprès des jeunes, c'est au niveau du cours préparatoire que l'échec scolaire est programmé et notre Académie d'Aix Marseille est en queue du peloton, comme vous le savez. C'est donc vers une politique différente de l'Ecole, d'un soutien aux études, que nous avons besoin.

En même temps, il est inutile d'agir sur les chômeurs s'il n'y a pas d'emploi. Il faut créer de l'emploi. Si chaque entrepreneur couturier continue de le faire fabriquer en Corée ou en Chine pour économiser trois francs six sous, c'est l'emploi qui est tué. La Suisse a une très belle formule : "Les coûts bas sont des coups bas". C'est une campagne qui est affichée sur tous les murs de leurs villes.

La Ville elle-même pourrait donner l'exemple en "critérisant" un peu mieux ses appels d'offres. Si le marché des 45 000 repas par jour servis dans les écoles était divisé par 45, l'offre locale pourrait s'exprimer et les traiteurs marseillais pourraient engager de la main-d'œuvre. Le marché local n'est pas favorisé à la Mairie, même au nom des déplacements et de l'émission des gaz à effet de serre engendrés par des commandes au bout du monde. C'est un autre mode de consommation qu'il faut promouvoir et vous en avez les moyens avec les appels d'offres de la Mairie.

Mais pour certains, la taxe carbone et les problèmes environnementaux, "cela commence à bien faire", comme dit le Président de la République, qui affiche une belle assurance et une moins bonne réussite. Le contrôle de légalité vous reproche le manque de suffisamment de critères dans les appels d'offres. Vous pourriez y ajouter des critères écologiques : à consommation locale, production locale.

Pour les installations d'entrepreneurs et d'entreprises, il faut assurer le back office, tel que le logement, les transports, l'environnement. Il est vrai que pour les entrepreneurs, le premier contact est souvent éprouvant lorsqu'il débute à la Gare Saint-Charles. Vous allez apprendre aux taxis marseillais à parler anglais, dites-vous. Il faudrait peut-être d'abord simplement leur apprendre à respecter les règlements et la loi ; j'inonde le Préfet de courriers avec preuves et témoignages à l'appui, sans grand succès, je dois le dire.

Développer le tourisme est votre priorité. C'est un domaine sans création d'emplois qualifiés, qui est du reste pratiqué par ces pays que l'Europe et le FMI appellent les pays du Club Med : la Grèce, la Tunisie, le Maroc. Ils le font, ils font du tourisme, ils le font bien, mais leur économie ne s'est pas développée pour autant. C'est un développement économique ni durable ni soutenable. Les grandes chaînes hôtelières n'ont pas leur siège chez nous, les croisiéristes non plus. Ils ne nous laissent que les emplois de garçons de café.

Développer des emplois non délocalisables et qui amélioreraient la qualité de vie des gens et de l'environnement, cela pourrait se faire en coopération avec les autres Collectivités Locales. La rénovation et l'isolation de l'habitat comme outil de développement économique, en même temps qu'il apportera un abaissement des charges d'énergie des ménages, c'est une action économique durable.

Sur les actions en faveur du développement culturel, il me semble qu'avant de promouvoir de nouveaux lieux, il faudrait conforter les anciens et faire des actions dans les quartiers défavorisés : pas un seul cinéma, pas de bibliothèque, pas de librairie dans le 13-14, avec 152 000 habitants, une ville dans la ville, plus grande qu'Aix ou Dijon !

La prévention et la sécurité sont-elles assurées dans cette ville ? Nous avons frôlé la catastrophe, il y a peu, avec les anciennes raffineries de soufre du Canet, raffinerie qui a brûlé, à cinquante mètres d'une école ! Heureusement, les vents nous ont été favorables, ils soufflaient dans l'autre sens ! Mais les habitants sont inquiets. Nous avons pu constater sur place l'impréparation des Services de la Mairie. Pourtant, l'inflammation de soufre, c'est connu, non ? On dit "flamber comme des allumettes". Eh bien, c'était le cas !

Autre mesure et qui ne coûte rien, c'est la suppression des biberons au bisphénol dans les crèches. Qu'attendez-vous ? Des plaintes des parents ? La réduction du rayonnement électromagnétique fait aussi partie du principe de précaution pour la sécurité sanitaire des habitants et seuls les opérateurs sont concernés ; pourquoi ne pas exiger la baisse de ce rayonnement, comme le font les autres villes ou les autres pays ? Pourquoi ne pas développer une alimentation saine et bio dans les écoles ? Décidément, la sécurité sanitaire n'est pas le souci de nos dirigeants !

Mais la télésurveillance continue à se développer, malgré son inutilité reconnue, avec parfois des bavures comme on l'a vu récemment : on a arrêté des images ! Il faudrait des personnes plutôt que des appareils vidéo, sauf à prendre des images pour la réalité, ce que nous avons vu la semaine dernière.

Les recettes propres de la Ville ont été diminuées par le désengagement de l'Etat, comme nous l'avons dit et écrit l'an dernier. C'est donc par l'impôt que nous allons régler le solde et la spirale va continuer puisque l'annuité de la dette ne peut qu'augmenter dans la conjoncture actuelle où les taux d'intérêt vont être en hausse. Cet impôt est aggravé par la cherté de la vie, des loyers, des transports, du stationnement, des factures d'eau, d'électricité, bref tous les domaines où nous pourrions agir !

Ce que vous appelez la politique ambitieuse et volontariste de cession des actifs, c'est seulement une vente à la sauvette des dernières réserves foncières de la Ville, pour 54 millions d'euros. C'est une recette déjà éprouvée, vous vendez les terrains judicieusement mis de côté par vos prédécesseurs en vue d'équipements publics et vous les vendez au-dessous du prix du marché parce que la conjoncture est mauvaise, souvent au prix des Domaines, soit 20 % de moins que le prix du marché, et parfois même inférieur au prix des Domaines. Ce n'est pas une politique d'avenir, c'est la grande braderie !

Le ruineux Palais de la Glisse et de la Glace fait déjà l'objet de modifications, on avait oublié les personnes à mobilité réduite ! Il faut payer des manifestations pour le remplir. L'aménagement du Stade annonce encore des effets dévastateurs sur le budget. Quant au MUCEM, on attend que s'accomplissent les promesses de l'Etat. Je crains que Marseille Capitale de la Culture 2013 ne soit aussi rude pour le budget de la Ville que n'a été l'organisation des Jeux Olympiques pour Athènes. J'ai bien dit que je ne le souhaitais pas, mais je le crains. *Abyssus abyssum invocat* !

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire et chers collègues, calendrier oblige, vous nous présentez aujourd'hui votre Budget Primitif pour 2010, une semaine après le second tour des élections régionales. L'année dernière, vous nous le présentiez dans un contexte de crise économique et financière ; cette année, s'y ajoute la crise politique. Si vous avez du mal à entendre nos critiques, vous ne pouvez faire la sourde oreille à celles issues des urnes. La voix du peuple n'est pas impénétrable, elle est la manifestation consciente du mécontentement de nos concitoyens et particulièrement des Marseillaises et des Marseillais.

"Nette défaite, désaveu, claque, déroute", autant de qualificatifs et plus encore pour imager les mauvais résultats de la Droite : 35 % pour l'UMP contre 54 % pour la Gauche et 48 % d'abstentions. Et pour Marseille, Front National 22,75 %, UMP 27,30 % et 49,95 %, pour ne pas dire 50 %, pour l'Union de la Gauche. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Aussi, vous ne pouvez le nier, Monsieur le Maire, la progression du taux d'abstention illustre un mal profond, qui tient au fossé qui s'est créé entre les réponses politiques de votre majorité et les attentes des Marseillaises et des Marseillais.

A l'issue de ces élections, vous-même avez déclaré, je vous cite : "Les mauvais résultats appellent à de nouvelles initiatives en faveur des priorités réaffirmées par les Français, l'emploi et la sécurité notamment". Or, à la suite du 2^e tour, Nicolas SARKOZY a déclaré, et son Premier Ministre l'a confirmé samedi, qu'il ne changerait pas de cap, qu'il continuerait ses réformes, que sa politique était la bonne. Malheureusement, le Président de la République vise à re-solider sa base, à adresser un signe à l'électorat de droite, plutôt qu'à répondre aux aspirations de l'ensemble du peuple français.

Aussi, le budget de notre Ville, comme pour l'ensemble des communes de France, est confronté à une forte incertitude quant à la pérennité des ressources des Collectivités Territoriales telles qu'elles résulteront des réformes en cours, et à la volonté de l'Etat de réduire son déficit en réalisant des économies sur les dotations aux Collectivités Locales. Les Marseillaises et les Marseillais subissent une fiscalité actuellement opaque, complexe, inéquitable. Alors, Monsieur le Maire, permettez-moi d'aborder un des éléments significatifs du budget que vous nous demandez de voter aujourd'hui.

A la lecture du rapport que vous nous présentez, votre budget a dû être préparé dans un environnement national caractérisé par le manque de lisibilité sur l'évolution possible de la situation économique et financière, puisque, comme il l'est indiqué dans le document, après avoir bénéficié de l'amélioration de la santé des banques et du plan gouvernemental de relance du crédit, l'année 2010 est plus incertaine pour le financement des Collectivités. Le risque est limité par la relative solidité du système bancaire français. M. Yves MORAINÉ, Président de votre majorité dans cet hémicycle, l'a lui-même confirmé sur les ondes de France Bleu, vendredi dernier, à 7 h 50 précisément, en déclarant : "Les dotations de l'Etat ne cessent de diminuer".

Alors, pour atténuer les responsabilités écrasantes de votre Gouvernement et pour faire face à la colère que les Marseillais ont exprimée dans les urnes le week-end dernier, vous annoncez l'aide hypothétique de l'Etat pour le Bataillon de Marins-Pompiers, à hauteur de 5 millions d'euros. C'est bien, mais ce n'est toujours qu'une promesse.

Et parce que vous savez bien, au fond de vous-même, que la réforme des Collectivités Locales que nous concoctez votre Gouvernement va être catastrophique pour la Ville de Marseille, vous essayez d'obtenir une augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine que l'Etat verse aux communes, à hauteur de 4,5 millions d'euros. Cela vous permet d'annoncer aujourd'hui une baisse de l'augmentation de l'impôt. Mais augmentation des impôts il y aura, certes seulement de 2,9 %, je mets à part l'inflation. J'aurais pu vous en féliciter, mais je ne le ferai point et cela pour deux raisons essentielles.

La première raison, c'est qu'au lieu d'augmenter seulement de 2,9 % cette année, pourquoi n'osez-vous pas prendre le pari de ne pas augmenter les impôts sur le reste de votre mandature ? La deuxième raison, c'est que votre légère baisse dans le taux d'imposition n'est que de la poudre aux yeux et le pire est à venir avec le budget 2011, car ce budget 2011 n'en sera que plus terrible pour réajuster vos finances.

En effet, la loi de finances de 2010 a supprimé la taxe professionnelle pour la remplacer par la Cotisation Economique Territoriale. Selon l'Etat, l'abandon de la TP ne devrait pas avoir de répercussion sur les recettes la première année et 2010 est annoncée comme une année blanche. L'Etat s'est engagé à maintenir le niveau des recettes de 2009. Mais nous savons, vous et moi, Monsieur le Maire, que les belles promesses n'engagent que ceux qui y croient. Le basculement dans le nouveau système n'aura lieu, paraît-il, qu'en 2011 pour les Collectivités Locales. Si l'on en croit le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, sur son site Internet mis à jour le 4 mars 2010, il est annoncé : "En définitive, la transition vers le nouveau système ne fera aucun perdant parmi les Collectivités Territoriales, qui n'auront donc pas besoin d'augmenter les impôts des ménages pour mettre en œuvre la réforme." C'est scandaleux de la part de votre Gouvernement d'avancer de telles inepties, car pour pallier ce manque, le choix est clair : soit les services rendus aux Marseillais baisseront, soit vous aurez recours au levier fiscal. Alors que depuis plus de deux ans nous entendons Nicolas SARKOZY dire à qui veut bien l'entendre que ce qui nous coûte cher ce sont les fonctionnaires et les services publics, nous ne pouvons qu'en déduire ce que vous ferez, ici, Monsieur le Maire.

De plus, cette réforme va asphyxier les Collectivités Locales, remettre en cause leur autonomie et entraîner un report de charges sur les ménages justement, en particulier dans le département des Bouches-du- Rhône et pour Marseille, puisque, à ce jour, le cadre intercommunal est celui d'une fiscalité locale de plus en plus injuste, inégalitaire et lourde pour les ménages marseillais. En effet, nous l'avons encore vu récemment avec l'harmonisation contrainte des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, où la plus forte augmentation a été portée sur les ménages marseillais qui paient déjà l'essentiel de la taxe sur le territoire de la CUM.

Aussi, avec votre majorité, Monsieur le Maire, vous vous glorifiez de la croissance démographique constatée pour notre ville lors du dernier recensement, avec une population de 860 363 habitants au 1^{er} janvier 2007. Mais ce facteur, conjugué à la taxation subie par nos habitants au sein de la métropole, va encore accroître la pression fiscale sur les Marseillais lorsque la réforme des Collectivités Territoriales entrera en vigueur. Et une fois de plus, ce seront les Marseillais et les Marseillais qui subiront un traitement inégalitaire devant l'impôt local. D'abord, parce que ce sont essentiellement les ménages qui payeront cet impôt local, contrairement à ce que vous annoncez. Deuxièmement, parce que les Marseillais, étant les plus nombreux, seront plus pénalisés que les habitants des autres communes, en supportant l'essentiel de l'assiette fiscale de la métropole marseillaise.

Voilà donc deux raisons qui me poussent à ne pas vous féliciter sur votre légère augmentation du taux d'imposition. D'ailleurs, je remarque que plus la Communauté Urbaine prend de l'âge, plus se pose la question de sa refondation solidaire et de ses coopérations métropolitaines sur un vrai projet de mutualisation et de développement partagé et durable. Elle ne manquera donc pas de traiter cette question à l'avenir. Mais ceci est un autre débat.

Aussi, je dois bien vous le reconnaître, le contexte de crise auquel nous devons faire face ne doit pas être évident pour votre majorité pour élaborer votre budget. Mais si l'on compare les chiffres que vous nous présentez en 2010 à ceux de 2009, ou même mieux, si l'on fait la comparaison sur plusieurs années, on ne peut que constater qu'il n'existe que très peu de leitmotiv nouveaux dans vos rapports de présentation. Comme quoi, votre politique ne s'ouvre guère aux réels besoins de nos concitoyens puisqu'elle s'inscrit dans une gestion politique capitaliste, disons le mot, libérale, à l'opposé des attentes des Marseillaises et des Marseillais.

Vous poursuivez votre politique de maintien des investissements, avec une enveloppe de 229 millions d'euros, mais nous ne retrouvons dans le rapport de présentation du Budget Primitif 2010 qu'une poursuite des programmes et des opérations déjà en cours. Alors, quid des grands projets fédérateurs ? Vous diminuez encore un peu les dépenses courantes de fonctionnement, en écoutant ainsi votre Président, en passant de 928 millions d'euros en 2009 à 924 millions cette année. Et vous stabilisez l'endettement de la Ville à hauteur de 1,5 milliard. Vous maintenez l'action culturelle, paraît-il, dans le cadre de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture, ainsi que l'action sport et jeunesse, le social et la santé. Rien, aucune évolution ! Par contre, vous augmentez les dépenses de sécurité publique et de salubrité, en amplifiant le stationnement payant, avec l'installation de 2 500 places supplémentaires.

Malheureusement, votre budget n'est qu'une pâle copie des budgets antérieurs auxquels vous ne faites que quelques ajustements en suivant la politique infligée par Nicolas SARKOZY à nos concitoyens. Les Marseillaises et les Marseillais en paient aujourd'hui les lourdes conséquences. Sans doute, les banques vous remercient-elles, mais pas les chômeurs en fin de droits, pas les travailleurs précaires, toujours plus nombreux, pas ceux de nos concitoyens qui voient se profiler le plan d'austérité qui les frappera durement et qui savent, comme nous, que seuls les plus nantis continueront de bénéficier des largesses gouvernementales.

Tous les éléments de l'alourdissement de la facture à payer par la majorité de nos concitoyens, au bénéfice de quelques privilégiés qui s'enrichissent sur leur dos, et parce qu'il ne garantit pas une croissance durable alors même que chômage, stagnation, voire régression du pouvoir d'achat, menacent cette croissance, ne nous semblent pas répondre aux exigences d'une politique budgétaire réellement au service de la croissance et de l'emploi.

Vous devriez prendre en compte, Monsieur le Maire, les propos de celle qui vous a donné la vocation de la politique, si j'en crois vos propres paroles, Mme Germaine POINSO-CHAPUIS, je cite : "Relever le pouvoir d'achat, par là, accroître la production, créer de la richesse et augmenter le pouvoir d'achat dans la même proportion où cette richesse est créée, cela est sain, cela est valable, cela n'entraîne aucun risque économique et devient générateur d'activité."

Aussi, pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, nous voterons contre votre budget.

(Applaudissements dans les rangs du Groupe Communiste)

Monsieur ZAOUJ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais essayer d'être bref, je vous épargnerai quelques trop longues minutes d'attention. Je voudrais d'abord parler de deux choses qui nous inquiètent un petit peu et qui ont été évoquées rapidement et qui concernent, pour la première, la rénovation du centre-ville qui semble piétiner et qui paraît, à mon sens, chaque jour moins ambitieuse, alors que l'avenir de Marseille en dépend. De plus, l'élémentaire nécessaire et obligatoire concertation n'a toujours pas démarré.

Le Stade Vélodrome, également : j'ai été le seul dans cette assemblée à exprimer d'immenses réserves sur ce projet. Chaque information qui nous parvient aujourd'hui me détermine encore plus dans ces réserves. Je crains vraiment que ce projet ne devienne un gouffre financier pour notre Ville, Monsieur le Maire, et que les cadeaux faits aux privés ne les contraignent pas plus que cela à la participation que vous attendiez et espérez.

Pour ce qui est du budget, vous nous présentez un budget qui mettra à nouveau les Marseillais à contribution. Même plus modeste que prévu, il n'en reste pas moins que dans une période de crise, nous aurions préféré que notre Ville montre l'exemple d'une gestion exemplaire. Nous aurions aimé surtout que ce nouvel effort soit demandé aux Marseillais pour exprimer beaucoup plus de solidarité, une solidarité bien plus grande envers les plus fragiles et envers notre jeunesse. Nous aurions voulu y voir également des traces d'une grande détermination et d'imagination dans la lutte pour l'emploi et surtout pour l'emploi des jeunes.

C'est vrai, vous maintenez les investissements à un niveau important et Marseille en a bien besoin. Notre ville a un besoin urgent de se rénover, de s'embellir et de se doter des structures dignes de la grande métropole qu'elle doit devenir. Dans ces investissements, il y a quand même quelques regrets à exprimer. En ce qui nous concerne, nous notons un manque de détermination à lutter contre l'habitat indigne. Voilà une plaie pour notre ville, et nous vous demandons de montrer une volonté sans faille et une grande détermination dans la lutte pour briser toutes les résistances honteuses de certains marchands de sommeil et des profiteurs de misère. Il y va de la dignité de chacun d'entre nous à lutter contre ces choses qui sont honteuses.

Bien sûr, nous voyons également que l'Etat se désengage. Le Gouvernement mène une politique de plus en plus dure qui fragilise beaucoup de Français. Mais, surtout, cette politique est profondément injuste. Mes chers amis, vous avez houspillé tout à l'heure notre ami MENNUCCI qui en parlait, mais c'est vrai que ce Gouvernement mène une politique injuste, c'est vrai que beaucoup d'entre vous le ressentent et c'est vrai que chacun d'entre vous et peut-être à commencer par vous, Monsieur le Sénateur-Maire, vous devriez exprimer votre désaccord, parfois, avec une politique qui touche les plus faibles et qui privilégie les plus riches dans notre pays. L'injustice est un sentiment qui ne peut pas passer et les électeurs l'ont montré d'une manière très forte, il y a une semaine.

Cela dit, pour ce qui concerne notre ville, vous avez vu à la baisse l'augmentation de la contribution demandée aux Marseillais. Cette baisse est modeste, mais c'est un signe que nous voulons bien recevoir. Nous ne voyons pas pour autant suffisamment d'efforts pour approuver votre budget. Et notre décision n'est pas non plus un blanc seing, les élus MoDem vont s'abstenir sur ce budget, mais nous resterons vigilants sur chaque denier dépensé pour l'année en cours et nous ferons toutes les propositions nécessaires pour que l'argent du contribuable soit géré au mieux. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de budget a été arrêté sur la base d'une hausse des taux d'imposition de 3,7 % et sans la dotation de l'Etat, c'est ce qu'il serait. Bien sûr, nous ne pouvons que nous réjouir qu'il ait baissé mais il reste quand même à 2,9 %, ce qui est important, vous le savez. Vous continuez donc à augmenter les impôts, ce qui touche essentiellement les classes moyennes laborieuses ; une grande partie des habitants de Marseille, vous le savez, en payent d'autre part beaucoup moins.

Dans ce budget, vous êtes malheureusement dans la lignée du sarkozysme avec son ouverture à gauche, transformant petit à petit votre horizon politique en un parti socialiste bis qui finira d'ailleurs, si cela continue, à vous absorber et alors, vous serez remplacé par une Droite qui s'assume, ce qui d'ailleurs ne peut être que bénéfique à nos concitoyens, ce qui semble s'esquisser au vu des dernières élections.

En effet, sous la manipulation mentale de la Gauche, vous continuez et amplifiez ce que vous appelez la conduite du renouveau urbain, avec encore l'augmentation de la construction de logements de tout type en plein centre-ville, alors que l'on ne peut déjà plus s'y déplacer, avec la disparition progressive de notre patrimoine immobilier et végétal. De plus, la construction démesurée de logements sociaux, tout azimut, pour obéir à une loi DSU d'obédience communiste qu'au Parlement vous n'avez même pas eu le courage d'abroger, pis que cela, non seulement vous obtenez mais vous en faites même encore plus que ce que l'on vous demande, vos adjoints recevant avec des airs ravis les félicitations et encouragements du Parti Communiste, comme on l'a vu à plusieurs reprises. Vous allez ainsi bientôt offrir à la Gauche la Mairie sur un plateau d'argent, comme vous leur avez déjà offert la Région, en triant selon leurs critères parmi les électeurs français ceux qui peuvent choisir un Président et ceux qui n'en ont pas le droit.

De même, sous la pression des ayatollahs d'extrême-gauche que sont les Verts, les déplacements des Marseillais, professionnels ou de loisir, deviennent un véritable enfer, même si bien sûr, épiphénomène, la prolongation du métro va dans le bon sens. Vous continuez aussi, sous leur pression, la politique de piétonnisation qui transforme petit à petit notre centre-ville en un no man's land abandonné aux bandes ethniques.

Cependant, pendant ce temps, la Police municipale reste d'une rare efficacité, mais que dans certains quartiers, continuant le racket des automobilistes à qui l'on diminue toujours plus les possibilités de stationnement libre. La ville devient de plus en plus sale, divisée, agressive. Et le soir, sortir ou trouver un lieu de vie sympathique devient un véritable casse-tête, la vie nocturne tendant vers zéro. Un point positif cependant la nuit, c'est votre politique d'éclairage et de mise en valeur des monuments qui, je l'avoue, est très réussie et qu'il faut continuer.

Quant au développement démographique dont vous faites semblant de vous réjouir, il vaut mieux ne pas trop rentrer dans les détails, cela ne serait pas correct. Mais cette réalité ne semble pas trop vous déranger, l'un des points vous paraissant le plus important dans votre Plan Marseille Emploi étant la lutte contre les discriminations, ethniques bien sûr. Il est vrai que cela est quelque chose qui paraît vraiment primordial à nos concitoyens. Mais, toujours pareil, cela fait plaisir à la Gauche, même si vos électeurs s'en vont en courant, effarés devant une telle politique suicidaire.

Quant à la culture, bien sûr nous nous réjouissons de l'échéance 2013, mais il n'y a pas lieu pour autant d'être pris en otages par un tissu associatif pseudo-culturel qui continue à être grassement subventionné et dont vous savez bien sûr pour certains que leur but est loin de n'être que culturel. Exemple, dans ce Conseil, les 600 000 Euros de subvention à Richard MARTIN et au Toursky, qui sont là pour nous le rappeler. En revanche, dans votre budget, votre politique en faveur de la Petite Enfance et en faveur de nos écoles reçoit notre soutien.

Pour finir ce bref survol, nous vous disons notre hostilité à la poursuite de cette politique pseudo-socialiste et nous aimerions être l'aiguillon qui nous permette de retrouver les valeurs et les fondamentaux de beaucoup de nos électeurs qui aimeraient vivre dans une ville belle et apaisée.

J'en ai fini. Si vous me permettez, je répondrai à M. MENNUCCI. En tant que représentant du poison, et je le félicite d'avoir cité Bertolt BRECHT, en disant qu'il fallait dissoudre le peuple quand il votait mal, mais justement, à travers ces élections, tu as vu ce qu'il t'a dit le peuple ? Il t'a dit que tu ferais mieux de faire un peu attention !

(Vive réaction de M. MENNUCCI)

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, en termes de critiques de l'opposition, on avait déjà commencé fort au moment du débat sur les Orientations Budgétaires. On était plutôt dans le rigolo à ce moment-là, avec M. COPPOLA qui vous accusait d'avoir noyé le Port qui vous insupporte, alors que les difficultés du Port incombent plutôt aux amis de la CGT de M. COPPOLA.

Mais depuis, il est parti en exil dans le Vaucluse et donc on lui souhaite bon vent, bonne mer ! Et puis on a bien entendu Mme PONCET-RAMADE qui vous accusait, Monsieur le Maire, vous, –incroyable !– d'être à l'origine de la disparition du thon rouge en Méditerranée, à cause d'une consommation excessive de sushis alors que ceux qui partagent régulièrement un repas avec vous savent bien que vous préférez des nourritures plus roboratives et plus traditionnelles ! C'était plutôt sympathique !

Aujourd'hui, retour à M. MENNUCCI. Evidemment, c'est moins sympathique, il nous fait même regretter Mme PIGAMO ! Il s'essaye d'abord à l'analyse des résultats électoraux alors qu'il avait déjà commis une erreur, très grave pour un fin observateur de la vie politique marseillaise, sur les municipales de 2008 ! Il lance : "Vous n'avez gagné que de 2 000 voix", alors que les listes GAUDIN-MUSELIER l'ont emporté de 5 054 voix au premier tour et de 5 326 voix au second, résultats officiels à l'appui, vous pouvez vérifier ! Moi, sur mes papiers, ce que je dis est écrit, à la différence des papiers que, vous, vous lisez et à l'issue desquels vous inventez !

Ensuite, il nous parle des régionales, et là il nous dit : "Nous avons gagné, vous allez voir ce que vous allez voir pour le futur", etc., mais il oublie 2004 ! Même résultat, même un peu moins bon pour M. VAUZELLE à Marseille en 2010 qu'en 2004. Derrière, nous avons gagné les présidentielles, les législatives et les municipales : si cela recommence ainsi, cela nous va très bien !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MORAINÉ. - Mais, Monsieur le Maire, mes chers collègues, derrière la dureté de la critique contre nous de M. MENNUCCI, si on le connaît un peu comme c'est mon cas compte tenu des missions sympathiques que vous m'avez confiées, Monsieur le Maire, on peut déceler certaines critiques qui sont destinées à son propre camp, dans le cadre de la guerre entre Socialistes dont la presse se fait l'écho ces derniers jours. Première petite "critiquounette" de M. MENNUCCI sur le centre-ville : "Il n'y a pas d'interlocuteur, il faut un interlocuteur pour faire la concertation". Eh bien ! Oui, il voudrait bien être cet interlocuteur-là, le problème c'est que ses amis ne le veulent plus ! Alors il n'a qu'à s'adresser à eux pour obtenir la désignation de cet interlocuteur !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MORAINÉ. - Deuxième critique, il vous accuse, Monsieur le Maire, de mener ce dialogue social avec le syndicat majoritaire à la Ville de Marseille, alors que le Président CASELLI à la Communauté Urbaine fait exactement de même, et il a raison de le faire, comme vous avez raison de le faire. Mais cela, M. MENNUCCI ne le supporte pas ! Voilà pour les critiques qui ont été apportées. Elles étaient finalement, lorsqu'on cherche entre les lignes, équitablement réparties entre les deux camps.

En réalité, mes chers collègues de la majorité, les critiques excessives, incohérentes, délirantes parfois, de l'opposition, cachent son impuissance, son incapacité, son inaptitude à proposer un autre chemin pour Marseille que celui que nous traçons tous ensemble depuis 1995 et que nous allons poursuivre en 2010 grâce à la politique financière rigoureuse, imaginative et compétente menée par Jean-Louis TOURET, ce qui vient d'être reconnu par nos collègues du MoDem, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Mes chers collègues, un budget, c'est essentiellement quatre critères d'appréciation, et on en vient au fond pour faire plaisir toujours à M. MENNUCCI. Il n'est pas très difficile de démontrer que pour ces quatre critères, et bien sûr comparaisons à l'appui, M. MENNUCCI, Marseille réussit en 2010 une performance qui classe notre ville parmi les très bons élèves des grandes villes du Pays.

Premier critère, les dépenses d'investissement. Nous allons investir, cette année encore, 230 millions d'euros, ce qui fait 267 Euros par habitant, alors que Lyon, par exemple, dirigée par quelqu'un qui est aussi très critique à l'égard du parti Socialiste, n'arrive néanmoins qu'à 247 Euros par habitant. La réponse, l'exemple est simple : nous faisons mieux que Lyon en matière d'investissement ! Depuis 1995, Monsieur le Maire, vous l'avez rappelé vendredi dernier, la Ville de Marseille a investi 3 milliards d'euros, alors que dans les années précédant votre arrivée à la Mairie, votre prédécesseur n'atteignait que 100 millions d'euros par an, soit deux fois moins. Là aussi, nous faisons mieux aujourd'hui qu'auparavant !

Deuxième critère, la dette. C'est celle qui permet, pour l'essentiel, l'investissement. Elle est en légère baisse cette année. Mais surtout, Monsieur le Maire, il faut rappeler que la dette de la Ville de Marseille, en monnaie constante, n'a pas augmenté depuis 1995. Nous n'avons pas, nous, chargé la barque pour les générations futures ! Au contraire, grâce à la vitalité démographique retrouvée de Marseille, la dette par habitant a légèrement diminué. Chaque Marseillais est donc légèrement moins endetté aujourd'hui qu'il ne l'était en 1995. Et dans le même temps, il vit dans une ville qui est devenue plus belle, plus attractive, plus respectée et mieux équipée.

C'est à ce stade qu'il faut que j'aborde la controverse qui nous a opposés avec Mme PIGAMO, qui a repris là un des travers, mais seulement celui-là, pas les autres, de M. MENNUCCI. Pour essayer de démontrer, contre les chiffres, que la dette de notre ville a augmenté, l'opposition y rajoute celle de la Communauté Urbaine, mais c'est une hérésie comptable, un bricolage intellectuel et une ineptie juridique ! La Ville et la Communauté Urbaine sont deux Collectivités différentes, leurs territoires géographiques n'ont rien à voir, leurs populations sont différentes, les compétences sont distinctes. Et au cas où cela aurait échappé à Mme PIGAMO, elles ont des élus, une majorité et un Président différents. Si on ajoute la dette de la Communauté Urbaine à celle de la Ville de Marseille, il faudrait aussi rajouter au prorata celles du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat, de l'Europe ! Pourquoi pas ! C'est du bricolage, ce n'est pas sérieux.

Enfin, s'agissant toujours de cette dette, on aurait aimé entendre l'opposition, dans un exercice d'objectivité qui ne lui est pas très courant, saluer la lucidité de Jean-Louis TOURET, qui n'a pas cédé, lui, comme tant de responsables de droite ou de gauche d'ailleurs, à la facilité des emprunts toxiques qui plombent aujourd'hui et pour de nombreuses années quelques Collectivités Territoriales dans notre Pays, mais pas la Ville de Marseille.

Troisième critère, la fiscalité. On vous a montré, Monsieur le Maire, un billet de 200 Euros. Si j'avais voulu illustrer l'augmentation de la fiscalité du Conseil Régional, il m'aurait fallu sortir un billet de 1 000 Euros ! Mais comme il n'en existe pas, je ne voudrais pas me livrer à ce cinéma, comme M. MENNUCCI est coutumier.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI. - Un Euro !

(Il se déplace et remet une pièce de 1 Euro à M. MORAINÉ)

Monsieur MORAINÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, s'agissant de la fiscalité, la situation de toutes les grandes villes est effectivement délicate, car les dotations de l'Etat n'augmentent quasiment pas alors que leurs dépenses de personnel croissent mécaniquement par l'effet des augmentations indiciaires. En outre, la situation est plus difficile pour les villes qui sont dans une Communauté Urbaine, qui perçoit la recette la plus dynamique, la taxe professionnelle, et n'augmente pas corrélativement le reversement aux communes. C'est ce que l'on n'appelle plus l'effet de ciseau, mais l'effet de tenaille, qui oblige l'ensemble des grandes villes du pays à augmenter les impôts, plus ou moins, selon qu'elles ont bien ou mal géré.

Et là, on peut se livrer à des comparaisons puisqu'elles plaisent à M. MENNUCCI : 7,8 % en deux ans à Marseille, pour ne pas comparer uniquement sur une seule année, pour ne pas dire que c'est conjoncturel ; à Rennes 8,5 %, à Grenoble 9 %, à Toulouse 10,3 %, toutes des villes socialistes, à Nantes 11 %, à Metz 10,5 %, au Havre 11 %, à Nice, car il faut bien prendre une ville de droite, 16 %. Et le bonnet d'âne ou la couronne des impôts pour M. DELANOE, avec 23 % en deux ans ! ("Hou ! Hou !" *Dans les rangs de la majorité*) Voilà la réalité de l'évolution de la fiscalité dans notre ville !

Et ce résultat, Monsieur le Maire, est dû à votre implication personnelle, aux instructions que vous avez données, dès le mois de novembre, d'essayer d'avoir un concours le plus limité possible à la fiscalité.

C'est vous qui êtes allé négocier avec le Premier Ministre une dotation complémentaire pour les Marins-Pompiers, à hauteur de 5 millions d'euros, qui rattrape en réalité une injustice qui est faite non pas à la Ville de Marseille, non pas au Maire de Marseille, mais aux Marseillais qui paient la taxe sur les assurances qui est perçue par le Conseil Général et que le Conseil Général ne reverse pas au Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille ! Alors, avant de donner des leçons, faites ce que vous devez faire !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MORAINÉ.- Et comme ce n'était pas encore suffisant, Monsieur le Maire, c'est vous également qui avez pu obtenir cette augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine de 4,3 %, qui n'était pas acquise au 2 février puisque ce qui était acquis au 2 février, c'était l'enveloppe globale d'augmentation de la DSU au niveau national et c'est vous, ensuite, par vos démarches, qui avez obtenu l'augmentation pour Marseille. Contrairement à ce que pense M. MENNUCCI, on ne fait pas le budget de la deuxième ville de France en 24 heures, au lendemain d'un résultat électoral ! C'est beaucoup plus compliqué, beaucoup plus fin, beaucoup plus difficile que cela ! Heureusement, c'est nous qui le faisons et pas lui !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MORAINÉ.- Enfin, Monsieur le Maire, le quatrième critère, les dépenses de fonctionnement.

Là, c'est simple, nous réussissons le meilleur résultat de toutes les grandes villes, avec une baisse des dépenses de fonctionnement de 0,40 %. A Lille, chez l'amie de M. MENNUCCI, Mme AUBRY, enfin maintenant ils sont redevenus amis, puis plus, on ne sait pas mais peu importe, cela fait +3,25 %. A Paris, +2,3 % et à la Communauté Urbaine, c'est +2,4 %. Ce n'est pas scandaleux de faire +2,4 %, mais c'est sympathique de constater que, nous, nous faisons mieux !

Monsieur le Maire, ce chiffre signifie que la Ville de Marseille, sous votre contrôle personnel, et les élus et les Adjointes qui passent dans votre bureau le lundi matin le savent bien, traque les dépenses inutiles et refuse toutes les facilités, par exemple dans les domaines de la communication et des réceptions. D'autres feraient bien de s'en inspirer ! Et comme ça, dans *La Provence*, on pourrait lire juste les résultats de l'OM et non pas d'autres choses, parfaitement inexactes d'ailleurs, sur le budget et sur les impôts des Marseillais !

Dans le même temps, nous arrivons à maintenir le service rendu, grâce à la réforme de l'administration. Et il faut à cet égard remercier le personnel, remercier l'organisation syndicale majoritaire, pour sa coopération, pour son aide dans cette démarche qui permet de respecter le budget de la Ville de Marseille, qui permet de respecter les impôts des Marseillais. Il faut remercier aussi nos collègues de la majorité municipale, qui tous les jours font des efforts pour respecter cet impératif de bonne gestion.

Voilà mes chers collègues le budget sérieux et ambitieux que nous avons bâti au service des Marseillais. Mais dans la dernière semaine précédant le vote d'aujourd'hui, nous avons eu une dernière bonne nouvelle. Et cette fois-ci, Monsieur le Maire, pardon, mais vous n'y êtes pour rien. Cette bonne nouvelle, c'est que M. VAUZELLE a déclaré qu'à partir de maintenant il allait s'intéresser à Marseille ! Je suppose que cela fait plaisir, bien sûr, à tous les Socialistes marseillais sans distinction !

Monsieur MENNUCCI.- Cela nous fait très plaisir !

Monsieur MORAINÉ.- A vous, certainement ! En tout cas, pour notre part, sans rentrer dans vos querelles, nous espérons que cela mettra fin à la période d'ostracisme complet dont est victime la Ville de Marseille de la part du Conseil Régional, qui ne participe jamais au financement des projets de la capitale régionale, pendant qu'elle sert allègrement, et sans discernement pour la plupart du temps, ses amis politiques !

Mes chers collègues de la majorité, les nombreux succès de notre ville ne sont pas dus au hasard, ils sont dus à votre travail, à votre unité, à votre détermination ! Dans cette mission, Monsieur le Maire, tous les jours, vous nous apportez votre soutien et votre confiance. Aujourd'hui, par leur vote, vos élus, vos amis, vous témoignent à leur tour de leur soutien sans faille et de leur confiance totale !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, si plus personne ne demande la parole, je vais quand même répondre, d'abord en m'adressant bien entendu à M. Jean-Louis TOURET, qui a parfaitement eu raison d'engager son propos sur l'ambition de notre projet municipal.

Depuis quinze ans, comme Jean-Louis TOURET a bien voulu le rappeler, notre projet municipal est marqué par l'ambition du renouveau de la ville. Et malgré les contraintes, Marseille n'a jamais révisé ses ambitions à la baisse. Aujourd'hui, ses ambitions s'appellent effectivement l'économie et l'emploi, le développement durable, les grands projets, le mieux vivre ensemble, la culture et bien entendu les grandes échéances, je vais y revenir. M. TOURET a également insisté sur l'exemplarité. "Aide-toi, le ciel t'aidera" dit le proverbe. C'est cela. Nous avons obtenu quelques crédits supplémentaires.

M. MENNUCCI, la hausse de 70 millions d'euros de la DSU n'était pas encore répartie entre les 250 communes bénéficiaires. Nous ne l'avons appris, par une lettre du Secrétaire d'Etat, que le 17 mars et vous ne pouviez donc pas le savoir le 2 février ! Même si ce jour-là, M. MENNUCCI avait fait un acte extraordinaire, il s'était levé à 5 h du matin pour venir à 6 h à l'Abbaye de Saint-Victor et gloutonner quelques navettes dûment bénies ! Voilà ce qu'il a fait le 2 février, mais il ne pouvait pas, le 2 février, jour de la Chandeleur, savoir la répartition ! C'est la première des choses que je voulais dire.

Ensuite, M. MENNUCCI, vous pouvez me dire ce que vous voulez, vous ne vous en privez pas d'ailleurs à longueur d'année, mais regardez-moi bien ! Vous croyez que je serais capable en 48 heures de modifier le budget de la deuxième ville de France uniquement parce que nous avons été battus aux élections ? Vous osez dire que c'est le résultat de dimanche dernier ! Eh bien, vous faites encore plus qu'une erreur, vous faites une faute ! Et vous vous entêtez dans un comportement qui n'est ni démocratique, ni républicain ! Voilà la vérité !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Et peut-être parce que vous êtes très jeune, j'ai encore la possibilité de vous rappeler que les élections, tantôt on les gagne, tantôt on ne les gagne pas ! Je suis plutôt de la catégorie qui a subi quelques revers aussi mais enfin, sur le plan parlementaire, depuis 32 ans je n'en ai pas eu. Or je me souviens qu'en 1958, M. Gaston DEFFERRE qui avait justement choisi l'endroit hors Marseille parce qu'il pensait qu'avec M. Jean MASSE, Président du Conseil Général en exercice et un homme hautement respectable, il gagnerait plus facilement dans la circonscription où il fut battu ! M. MENNUCCI, vous étiez tout jeune à cette époque-là. Or, le lendemain matin, M. DEFFERRE a demandé à quelques élus de droite, je n'en étais pas encore, de venir le voir à l'Hôtel de Ville et leur a dit : "Je vais démissionner de mon poste de Maire". Et la Droite républicaine lui a dit : "Surtout pas !" Et la Droite avait bien raison de le lui dire et les Socialistes en ont bénéficié l'année suivante : en 1959, aux élections municipales, M. DEFFERRE a largement accru le nombre des élus Socialistes et gardé la Municipalité qu'il avait depuis 1953.

Monsieur MENNUCCI.- Qu'est-ce que cela a à voir ?

Monsieur le Maire.- Cela a à voir que vous n'avez pas à nous donner de leçon !

Monsieur MENNUCCI.- Mais je fais ce que je veux !

Monsieur le Maire.- Vous faites ce que vous voulez, mais alors souffrez aussi que l'on vous réponde et avec, je pense, un peu plus de délicatesse que ce que vous le faites vous-même !

Procès d'intention, M. MENNUCCI, totalement injustifié, nous vous l'avons dit ! Et quand j'ai même montré cette lettre aux hauts fonctionnaires de la Ville, dont le premier est à mes côtés, et à celui responsable des finances, il m'a dit : "Il faudrait quand même attendre encore huit jours pour voir si c'est bien la réalité, car peut-être que l'on vous fait une promesse sur la DSU qui pourrait ne pas s'avérer exacte. Cette promesse s'est avérée exacte !

Et la deuxième, je ne voulais pas insister là-dessus : oui, le Premier Ministre a considéré que nous avions le droit, compte tenu de ce que représentent les 2 400 hommes et femmes qui constituent le Bataillon de Marins-Pompiers, leur efficacité reconnue à Marseille d'une manière extraordinaire, le fait que le Gouvernement de la République, qu'il ait été de droite ou de gauche, nous demande le matin une intervention du Bataillon de Marins-Pompiers pour aller dans un pays ami où la France veut apporter sa solidarité lorsqu'il y a une catastrophe. Ce qui est scandaleux, c'est que la loi dit que le Gouvernement doit donner une partie de l'argent au SDIS, c'est-à-dire à travers le Conseil Général, sur ce que les gens paient en assurance des voitures, et qu'en fait, on donne tout le bénéfice de ce prélèvement au seul Conseil Général des Bouches-du-Rhône alors que les Marseillaises et les Marseillais ne sont pas protégés par le SDIS mais par le Bataillon de Marins-Pompiers. Quand je dis "les Marseillais", cela s'étend au-delà puisque c'est le Port Est et le Port Ouest de Marseille et que c'est aussi l'Aéroport international de Marseille Provence. Voilà ! Et le Premier Ministre a jugé que nos arguments étaient bons et il nous a fait effectivement un geste supplémentaire, compte tenu que nous sommes la deuxième ville de France.

Voilà la réalité, M. MENNUCCI ! Si vous croyez que l'on est capable, en huit jours et sous le coup d'une élection, de modifier le budget de la deuxième ville de France, c'est que vous n'êtes pas objectif dans les critiques que vous formulez !

M. MENNUCCI ne savait pas trop comment faire pour attaquer le budget, alors il fait, comme à son habitude, dans l'excès, un procès d'intention et d'amalgame, l'amalgame avec la situation politique nationale. Les affaires de la Ville, M. MENNUCCI, ne se règlent pas à Paris ! Le procès d'intention, il nous prête toujours les mêmes calculs politiques, alors que nous avons tout fait jusqu'au dernier moment pour limiter la hausse de l'impôt. L'excès, M. MENNUCCI, c'est la litanie en forme d'inventaire à la Prévert sur tout ce que fait la Municipalité ! Enfin, si je suis Abraracourcix, comme vous dites, vous, vous êtes Assurancetourix ! Vous savez, le barde que ses amis veulent empêcher de parler !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI, je ne sais pas, à l'inverse de vous-même, qui a reçu 30 000 Euros, mais en tout cas, il y a peu de gens qui peuvent sortir, comme vous l'avez fait, un billet de 200 Euros, il n'y en a même pas dans les distributeurs !

Monsieur MENNUCCI.- Mais il est faux !

Monsieur le Maire.- Je voudrais ensuite répondre à Mme PONCET-RAMADE. Madame, avec vous, c'est extraordinaire ! Nous aimons votre personnalité, nous rendons hommage à vos compétences professionnelles, à ce que vous représentez. Mais jamais rien ne vous convient ! Ni le logement, malgré 5 000 logements neufs construits par an ! Ni la rénovation du centre-ville, où nous avons quelques difficultés, mais avec les crédits de l'ANRU nous pouvons faire beaucoup de choses. Ni les équipements scolaires : oh ! Mme PONCET-RAMADE, voilà que la majorité qui est ici aura voté 300 millions d'euros depuis quinze ans pour nos 465 écoles maternelles et primaires de la ville de Marseille ! Ni sur les équipements photovoltaïques, où pourtant nous essayons de récupérer les énergies renouvelables ! Ni sur les parcs et jardins, malgré les parcs nouvellement créés ! Ni sur les salles de spectacle ! Et là, vous n'y allez pas de main morte ! Le Silo, qui doit être prêt bien entendu, et les autres projets qui commencent à sortir de terre. Le Ministre de la Culture, l'autre jour, s'interrogeait : "Qu'est-ce que vous faites sur le J4 ? Comment ? Vous avez autorisé deux bâtiments culturels ?" Oui, nous avons autorisé deux bâtiments culturels, ce qui fait que quand on nous accuse de sectarisme, nous pouvons, mes chers collègues, très facilement, retourner l'argument. Il y a peu de villes, en réalité il n'y en a même pas à ma connaissance, où grâce à l'Etat aussi on peut construire un magnifique bâtiment, le MUCEM, et où l'on accepte qu'à quelques mètres de là, il y ait aussi une construction voulue par le Conseil Régional !

(Réflexions de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- On verra quand ce sera terminé ! Mais en tout cas, ce que vous ne pouvez pas mettre en cause, c'est que nous avons donné l'autorisation, parce que si nous ne l'avions pas donnée, si nous n'avions pas voulu le permis de construire, vous n'auriez pas pu le faire ! Et l'Etat, mais il ne faut pas toujours critiquer l'Etat...

Monsieur MENNUCCI.- Mais c'est l'Etat qui nous donne le permis de construire !

Monsieur le Maire.- Mais si nous avons dit à l'Etat que nous n'en voulions pas... alors arrêtez, je vous en prie, et acceptez les réponses ! D'ailleurs, je ne parle plus de vous, je vous ai déjà répondu suffisamment, je parle à Mme PONCET-RAMADE pour lui donner des explications.

L'enseignement supérieur, non plus, cela ne lui convient pas ! Allez, Mme PONCET-RAMADE, j'ai envie de vous chanter "Non, rien de rien..." (*Il chante*) Voilà ! Rien ne va quand vous êtes en train de nous expliquer quelque chose !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- M. DUTOIT, en France il y a des élections chaque année et pour une commune, il y a aussi un budget chaque année. Et le budget, nous devons le voter avant la fin du mois de mars, c'est pour cela que nous avons fait cette séance aujourd'hui. Mais ce budget, M. DUTOIT, vous ne l'ignorez pas, il y a des mois et des mois que nous le préparons, avec les efforts de gestion qui ont été demandés aux Services et la programmation des investissements qui a été préparée et examinée avec les Maires de Secteur, il y a encore à peine quelques semaines. Un budget de cette importance ne s'improvise pas ! C'est un budget sincère et sérieux. Et c'est ce que nous faisons, mes chers collègues, depuis quinze ans, année après année. Et cette année 2010 encore davantage, nous faisons des économies, nous continuerons à investir pour lutter contre la crise et le chômage.

M. ZAOUI, je voudrais vous rassurer sur les deux points que vous avez évoqués et je dois vous dire que j'apprécie beaucoup, pour vous-même, pour vos collègues, ce que vous avez dit en conclusion de votre propos. Vous êtes des hommes et des femmes libres, vous ne souscrivez pas à la politique du Maire de Marseille mais vous pouvez observer et vous avez tout le droit de faire la radioscopie de ce que nous faisons. Certes, nous ne faisons pas tout bien, nous n'avons pas de baguette magique, mais nous nous efforçons d'aller dans le sens du développement harmonieux d'une ville qui est la deuxième de France.

Et je dirai simplement que comme au Carnaval, dont je remercie justement Mme ZAYAN de s'en être particulièrement occupée, ou comme hier soir, la présence de quelques-uns de l'opposition aurait été aussi un événement important ! Vous nous laissez toujours dans un certain nombre de manifestations, qui sont des manifestations dont vous ne pouvez pas dire que celle d'hier sur la Canebière et devant l'Hôtel de Ville n'a pas rassemblé des milliers et des milliers de Marseillaises et de Marseillais qui étaient heureux...

Monsieur MENNUCCI.- Et alors ?

Monsieur le Maire.- "Et alors ?" Par exemple, nous avons noté votre absence à l'Hôtel de Ville de Marseille, et tout le monde avait été particulièrement invité !

Monsieur MENNUCCI.- C'est scandaleux !

Monsieur le Maire.- Non, ce n'est pas scandaleux du tout ! Cela répond, absolument ! Mais vous nous avez déjà fait le coup à plusieurs reprises, vous n'êtes jamais là ! Lorsque vous nous donnez des leçons comme tout à l'heure...

Monsieur MENNUCCI.- Je n'ai pas été invité, personne n'a eu d'invitation !

Monsieur le Maire.- Tout le monde avait été invité ! Lorsque vous dites en plus que nous n'aurions pas pris soin, sur tel ou tel bâtiment, de l'accès pour les gens qui sont handicapés, Mme MOLL et M. PADOVANI maintenant, depuis quinze ans, font un Salon chaque année pour donner un élan aux personnes handicapées. Il y a toujours une inauguration de ce Salon, depuis 15 ans vous n'y venez jamais ! Et là non plus, vous ne pouvez pas dire que vous n'êtes pas invité, ce sont des cartons de la Mairie qui vous arrivent !

Ce que je veux dire à M. ZAOUÏ, je voudrais le rassurer sur deux points. Pour la rénovation du centre-ville, nous sommes en train de faire une évaluation et surtout, de préparer la suite du processus. Et s'il y a des dérapages, s'il y a des choses qui n'ont pas été bien réalisées, nous allons prendre en compte ce que vous nous dites et nous essaierons d'aller dans le sens de l'amélioration, en particulier aussi pour réussir le dossier de la semi-piétonnisation du centre-ville, en liaison d'ailleurs avec MPM et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, et nous veillons à faire en sorte que nous soyons d'accord sur l'essentiel avant de réaliser quelque chose.

Pour le Stade, M. ZAOUÏ, je connais votre position, je vous confirme que nous sommes encore loin d'avoir abouti au projet que nous souhaitons et nous veillerons à présenter au Comité de projet, puis au Conseil Municipal, les évolutions de ce dossier de la meilleure façon possible. Ce que je souhaite, c'est bien entendu que les droits à bâtir que nous allons autoriser autour du Stade, tous les droits à bâtir serviront à payer la rénovation, la couverture du nouveau Stade. Et le reste, il faudra que ce soit la Ville, le Conseil Général, le Conseil Régional, aussi un peu la Communauté Urbaine, même si ces financements...

Monsieur MENNUCCI.- Et l'Etat ?

Monsieur le Maire.- ...Et l'Etat, mais c'est déjà fait par une promesse du Président de la République. C'est déjà fait, avant même que nous en arrivions justement à toutes ces demandes que j'avais mises de côté, exprès. Voilà ! Il y a des centaines de lettres, là, que j'ai adressées bien entendu au Président du Conseil Régional. Quant on part de l'année 2004, on va exclure l'année 2010 bien entendu, pour s'arrêter à l'année 2009, ce sont 3 347 000 Euros que le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur aura donnés sur des projets de la Ville. Je n'ai jamais dit que vous ne financiez pas d'autres choses ! Vous financez beaucoup d'autres choses, mais sur les projets municipaux, sur les nôtres...

Monsieur MENNUCCI.- Lesquels ?

Monsieur le Maire.- Ceux que vous voulez ! Mais j'ai là toutes les lettres depuis 2004 et les années suivantes, jusqu'à cette année, elles sont là, je vais vous les donner ! Ne vous foutez pas du monde en même temps ! Le Conseil Régional ne nous a aidés que d'une manière très fragmentaire. Maintenant, on verra si vous avez de meilleures intentions, nous le verrons au fur et à mesure !

Voilà pour ce qui concerne les réponses. Je ne vais pas entrer sur la réponse de la territorialité, nous avons fait il y a quelques jours une réunion entre élus de droite et de gauche, dans la Commune de Gémenos, où nous avons eu le temps de nous exprimer. Et pour mes collègues Sénateurs, ils savent parfaitement qu'après avoir adopté 231 amendements, la Haute Assemblée a fait un projet sur la territorialité. Donc j'incite mes collègues Députés à l'approuver, tant il me semble que nous avons clarifié beaucoup de choses.

M. MARANDAT, je connais vos positions. Hier, c'était la fête, hier c'était l'unité. Que veut un Maire ? Peut-être un jour, le serez-vous, ici ou ailleurs, mais que veut un Maire ? Un Maire veut que la ville fonctionne bien et que les gens soient heureux, soient rassemblés. Et quand il y a une fête comme celle d'hier, vous le voyez bien, je n'ai pas besoin d'accentuer ni de déclarer d'autres choses, les images que nous avons vues montrent que les Marseillaises et les Marseillais étaient heureux ! On revérifiera ces images, parce que peut-être que dans le peuple souverain, M. MENNUCCI qui n'a pas voulu venir à la Mairie applaudissait quand même les joueurs de l'OM.

Un élu dans la salle.- Il était au rugby !

Monsieur le Maire.- Ah ! Il était au rugby, en même temps !

Mes chers collègues, ce je voudrais vous dire maintenant, m'adressant à M. MORAINÉ pour le remercier, encore à M. TOURRET pour le remercier, à mes collègues les 29 Adjointes au Maire, aux Conseillers Municipaux délégués, qui sachant que malgré le fait que nous ayons eu une avance en voix assez nette, nous n'avons ici que 2 sièges d'avance, tout le monde fait attention à cela. Cela nous incite justement à avoir une politique équilibrée, juste, équilibrée, qui ne va pas vers le saupoudrage, qui ne va pas vers le clientélisme. Voilà ce que nous faisons !

Le vote du Budget 2010 est d'abord l'occasion pour mes amis, pour la majorité municipale, de réaffirmer l'ambition de notre projet municipal. Le budget 2010, comme l'ont dit Jean-Louis TOURRET et Yves MORAINÉ, confirme la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement de la Ville de Marseille, la préparation, effectivement, tout en poursuivant l'effort d'investissement. Le budget 2010 contribue au soutien de l'économie et de l'emploi pour préparer les grandes échéances : 2012, le 6^e Forum Mondial de l'Eau, 2013, Marseille Provence Capitale de la Culture, et 2016, le Championnat d'Europe de Football que nous souhaitons. Et maintenant, puisque c'est parti, que la France soit retenue comme site ou pas, nous, nous irons vers le Stade Vélodrome. Alors, il faut équilibrer, il faut regarder ce que l'on fait, il faut concerter le projet ; j'en suis tout à fait convaincu. Mais nous réaliserons d'ici à 2016 une réhabilitation totale et une couverture du Stade Vélodrome. Voilà, mes chers amis !

Au total, le budget 2010 réaffirme l'ambition de notre projet municipal à travers trois principes au service d'une gestion exemplaire : une politique d'investissement volontariste, des charges de fonctionnement maîtrisées et un endettement que nous réduisons au fur et à mesure. Les Marseillais nous ont fait confiance, je n'entends pas de critique par rapport à la Municipalité, même si j'entends les autres critiques. Je crois que la solidité de notre équipe fait que nous allons vers l'avenir, nous préparons l'avenir de cette Ville, et de cela, je voulais bien entendu, mes chers collègues, vous en remercier !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Je mets ce rapport aux voix, à partir des chapitres sur les dépenses, d'abord les chapitres sur le fonctionnement, puis ceux sur l'investissement, puis les recettes, de nouveau le fonctionnement, je vous fais grâce de la lecture des chapitres, enfin les budgets annexes.

Je mets aux voix l'ensemble du budget.

Le rapport 10/0136/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, le Groupe Verts et M. MARANDAT votant contre, MM. FRANCESCHI, MULLER et ZAOUÏ, et Mme GOY s'abstenant.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

* * *

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, juste quelques mots, parce que je pense qu'il faut quand même être honnête avec nos concitoyens. Vous nous faites le reproche de ne pas avoir été dans la salle du Conseil Municipal. D'abord, je crois que beaucoup de nos collègues n'avaient pas reçu l'invitation, parce que c'est sur Internet...

Plusieurs élus de la majorité.- Mais non, pas du tout !

Monsieur MENNUCCI.- Attendez ! Beaucoup de nos collègues n'avaient pas reçu l'invitation, d'une part. D'autre part, chacun fait ce qu'il veut !

(Réflexions simultanées dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît, je voudrais terminer, vous avez dit quelque chose et je crois avoir le droit d'y répondre.

Monsieur le Maire.- En principe, non.

Monsieur MENNUCCI.- Oui, parce que je suis Président de Groupe et que je peux avoir un rappel au règlement !

Monsieur le Maire.- Il y a beaucoup d'endroits où cela ne se fait pas ! Vous étiez invité, vous n'avez pas voulu venir et c'est tout !

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, ici personne n'aime plus ou moins l'OM et vous n'avez pas le monopole de l'amour du club !

Monsieur le Maire.- Mais personne ne vous en parle !

Monsieur MENNUCCI.- Maintenant, Monsieur le Maire, à titre personnel, puisque vous voulez connaître mon après-midi, à 13 h 30 je suis allé voir le match de water-polo Cercle des Nageurs - Monaco, et à 15 h, en l'absence de toute personnalité de votre Municipalité, je suis allé voir le match de rugby Marseille - Béziers, en Fédérale 1, où malheureusement nous n'avons pas pu gagner et probablement nous aurons beaucoup de difficultés à monter en Pro D2. Vous voyez, il n'y a pas que le football dans la vie, il y avait 4 000 personnes au match de rugby, mais je sais que cela vous passe par-dessus la tête !

Monsieur le Maire.- Ne vous occupez pas de ce qui me passe par-dessus la tête ! Premièrement, vous avez été invité ! Je précise que tout le Conseil Municipal a été invité. Deuxièmement, si vous faites référence à des sites sur Internet, il en est un particulier qui vous est toujours très agréable, donc vous l'avez vu aussi. Enfin, quand il se passe un match comme cela s'est passé samedi soir au Grand Stade, sachant très bien que la tradition c'est ensuite de recevoir à l'Hôtel de Ville de Marseille, quand bien même vous n'auriez pas reçu un carton d'invitation imprimé aux armes de la Municipalité de Marseille, vous auriez quand même pu venir !

* * *

42 - 10/0137/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Office du Tourisme et des Congrès de Marseille - Approbation du Budget Supplémentaire 2009 et du Budget Primitif 2010 - Attribution de subvention.
(10-19377-DGSF)

Le rapport 10/0137/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

43 - 10/0138/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
DIRECTION DE LA COMPTABILITE ET DU CONTROLE BUDGETAIRE - Indemnités allouées aux élus.
(10-19357-DGSF)

Le rapport 10/0138/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

44 - 10/0139/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
DIRECTION DU CONTROLE BUDGETAIRE ET DE LA COMPTABILITE - Déficit dans les régies comptables.
(10-19356-DGSF)

Le rapport 10/0139/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

45 - 10/0140/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Attribution de subvention à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) pour l'exercice 2010 - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°08/1119 - Modalités de versement et montant annuel 2010.
(10-19398-DSC)

Le rapport 10/0140/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

46 - 10/0141/FEAM

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Convention entre la Ville de Marseille et l'association Conseil Mondial de l'Eau - Versement d'une subvention au titre de l'exercice 2010 - Montant définitif.
(10-19411-DSC)

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes, je crois, tous d'accord pour affirmer que l'eau, source de vie, est un bien commun de l'humanité et qu'il faut des instances de régulation des conflits d'usage et de gestion économe de la ressource. Nous sommes donc tous favorables à ce qu'une instance de gouvernance de l'eau ait été créée avec le Conseil Mondial de l'Eau et nous sommes heureux que son siège soit à Marseille.

Mais comment pourrions-nous collectivement cautionner la caporalisation de cette instance, comme l'affirme Danièle MITTERRAND, par les multinationales de l'eau, se grimant bienfaiteur de l'humanité, alors que l'eau n'est pour eux que la source de leur profit. Cette supercherie ne peut continuer longtemps et nous voterons bien évidemment contre ce rapport. Merci.

Madame VASSAL.- Monsieur le Maire, systématiquement, sur chacun des rapports qui concerne le Conseil Mondial de l'Eau, le Groupe des Verts a souhaité intervenir, nous explicitant exactement les mêmes arguments. Je comprends finalement un peu le désarroi du Groupe des Verts qui aurait bien aimé être à notre place pour faire l'action que nous menons, parce que c'est vrai que nous menons une action écologique, ouverte et dans le sens de l'accessibilité à l'eau pour tous, et qu'ils pensent certainement avoir le monopole de cette gestion. Eh bien ! C'est faux ! Je suis désolée, nous avons nous aussi notre vision du monde au travers de l'eau et les actions que nous avons menées depuis des années vont dans ce sens. Les accords de coopération que nous faisons, l'avantage que nous avons en ayant une eau de bonne qualité et en bonne quantité, eh bien ! Oui, nous faisons une action citoyenne. Et une fois de plus, nous versons là une subvention.

J'aurais pensé que cette fois-ci les arguments que nous avons donnés sous les différents Conseils auraient enfin convaincu les amis Verts, mais je crois que là-dessus, on ne pourra jamais plus les récupérer. Donc, je suis désolée d'aller dans ce sens, mais nous continuerons à pouvoir tendre la main au Conseil Mondial de l'Eau, parce que son action est reconnue dans le monde entier, quoi que puisse en dire Mme Danielle MITTERRAND, qui, à mon avis, n'est plus tout à fait à la page du jeu pour avoir ce type de réaction.

Monsieur le Maire - Je dis simplement à M. BARLES qu'actuellement le Président du Conseil Mondial de l'Eau n'est autre que M. Loïc FAUCHON, le Président de la SEM de Marseille, qui est un homme dont l'humanisme est connu, dont les racines politiques n'étaient pas dans ma majorité actuelle mais dans celle à laquelle vous appartenez aussi, avec vos amis. Si vous avez quelque chose à demander, voyez M. Loïc FAUCHON, parlez avec lui ! Et il vous informera. Nous, nous sommes très heureux d'avoir à organiser le 6^e Forum Mondial de l'Eau, nous savons que c'est quelque chose de considérable pour un certain nombre de pays et nous serons ravis d'accueillir des milliers et des milliers de gens à Marseille à cette occasion. Et sur le fond des choses, Mme VASSAL vous a répondu. Allez donc au Siège, c'est nous qui payons, vous le savez bien, c'est la Ville de Marseille qui paie la quasi-totalité du Siège du Conseil Mondial de l'Eau, mais je considère que c'est important.

Le rapport 10/0141/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre.

* * *

47 - 10/0142/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Garantie d'emprunt - SAS Urbanis Aménagement - Opération "Concession d'aménagement Eradication de l'Habitat Indigne - Lot 2".
(10-19429-DGSF)

Le rapport 10/0142/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

48 - 10/0143/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Garantie d'emprunt - Société d'Économie Mixte Marseille Habitat - Opération "Concession d'aménagement EHI - Lot 1".
(10-19434-DGSF)

Le rapport 10/0143/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

49 - 10/0144/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société SOGIMA - Opération "Ilot NEDELEC" - 1^{er} arrondissement - Construction de 88 logements étudiants PLS.
(10-19427-DGSF)

Le rapport 10/0144/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

50 - 10/0145/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société d'économie mixte Marseille Habitat - Opération "Rue Thubaneau" - 1^{er} arrondissement - Acquisition-amélioration de 4 logements PLS.
(10-19433-DGSF)

Le rapport 10/0145/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

51 - 10/0146/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Logirem - Opération "Résidence les Collines" - 9^e arrondissement - Amélioration de 102 logements sociaux.
(10-19430-DGSF)

Le rapport 10/0146/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

52 - 10/0147/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Logirem - Opération "Jourdan PLS" - 10^e arrondissement - Construction de neuf logements sociaux.
(10-19422-DGSF)

Le rapport 10/0147/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

53 - 10/0148/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Azur Provence Habitat - Opération "Les Chlorophylles APH" - 14^e arrondissement - Construction de 61 logements sociaux PLUS/PLAI.
(10-19420-DGSF)

Le rapport 10/0148/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

54 - 10/0149/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Phocéenne d'Habitations - Opération "Terrasses du Sud 2" - 14^e arrondissement - Acquisition en VEFA de 2 logements sociaux PLUS.
(10-19423-DGSF)

Le rapport 10/0149/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

55 - 10/0150/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Attribution de bourses "Entrepreneuriat International".
(10-19308-SG)

Le rapport 10/0150/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

56 - 10/0151/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille aux actions menées par le CROUS en faveur des étudiants internationaux.
(10-19298-SG)

Monsieur VANELLE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Marseille a souhaité, en partenariat avec le CROUS, améliorer les conditions de vie de nos étudiants et plus particulièrement, dans cette délibération, de l'accueil des étudiants étrangers, se traduisant entre autres par la présence d'étudiants relais dans des résidences universitaires, par un accueil individualisé à l'Aéroport, aux gares SNCF et routières, par la mise en place d'un guichet unique pour le dépôt des titres de séjour, ce service qui n'aurait jamais vu le jour sans votre intervention, Monsieur le Maire, auprès des Services de l'Etat, par la découverte également de la culture d'un continent à travers la cuisine et les arts grâce à l'organisation d'une manifestation baptisée "Bienvenue chez moi ! Bienvenue dans ma cuisine !"

Parallèlement, la Ville de Marseille a voulu aller plus loin dans l'accompagnement des étudiants marseillais en leur offrant, après la réussite de l'opération de Noël dernier, des repas, le soir, dans les restaurants universitaires. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0151/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

57 - 10/0152/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'association RAJE.
(10-19299-SG)

Le rapport 10/0152/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

58 - 10/0153/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à une manifestation intitulée "Les Doctoriales en Provence 2010".
(10-19309-SG)

Le rapport 10/0153/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

59 - 10/0154/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'association "Tous Chercheurs".
(10-19310-SG)

Le rapport 10/0154/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

60 - 10/0155/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de la Maison des Transports de Marseille en faveur de l'association "Voiture et Co".
(10-19311-SG)

Le rapport 10/0155/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

61 - 10/0156/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES EMBLEMES • Exonération des redevances d'occupation du domaine public - Rendez-vous au Jardin les 5 et 6 juin 2010.
(10-19338-EMP)

Le rapport 10/0156/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

62

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE - Plan Climat - Installation d'équipements photovoltaïques sur les toitures d'équipements publics - Approbation d'une convention d'occupation temporaire type au bénéfice de la Société EDF Energies Nouvelles France - Autorisation de signer les conventions particulières.
(10-19336-DGPRO)

Rapport retiré.

* * *

63

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE - Plan Climat - Installation d'équipements photovoltaïques sur les toitures d'équipements publics - Approbation d'une convention d'occupation temporaire type au bénéfice de la Société YOMATEC - Autorisation de signer des conventions particulières.
(10-19341-DGPRO)

Rapport retiré.

* * *

64

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE - Plan Climat - Installation d'équipements photovoltaïques sur les toitures d'équipements publics - Approbation d'une convention d'occupation temporaire type au bénéfice de la Société GDF SUEZ - Autorisation de signer les conventions particulières.

(10-19369-DGPRO)

Rapport retiré.

* * *

65

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE - Plan Climat - Installation d'équipements photovoltaïques sur les toitures d'équipements publics - Approbation d'une convention d'occupation temporaire type au bénéfice de la Société TENERGIE - Autorisation de signer des conventions particulières.

(10-19371-DGPRO)

Rapport retiré.

Monsieur le Maire.- Tous ces rapports sont retirés pour complément d'information.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

66 - 10/0157/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
• Opération de clôture des concessions n°95/088 et n°98/460 avec Marseille Aménagement, relatives à la mise en œuvre des Périmètres de Restauration Immobilière "Centre-Ville" et Panier - Vieille Charité" - Approbation des conventions de versement de deux avances reconstituables remboursables.

(10-19415-DGUH)

Monsieur le Maire.- Mme BIAGGI, puisque Monsieur le Président CASELLI est là, je souhaite que la Ville de Marseille participe aussi aux indemnités que la Communauté Urbaine doit faire à l'égard des commerçants du boulevard Rabatau et des lieux environnants. Je souhaite que la Ville participe financièrement à cet effort, qui est un effort substantiel.

Madame BIAGGI.- Monsieur le Maire, effectivement, je me suis rapprochée des élus de la Communauté Urbaine et avec M. BERGER, qui s'en occupe sur le terrain, à la Mairie du 6-8, et l'on va participer à aider les commerçants.

Je voulais simplement dire un mot sur le rapport 66. Concernant ce rapport, je tiens à préciser qu'il s'agit d'un rapport technique, Monsieur le Maire. En effet, il s'agit de permettre la clôture des opérations dans les meilleures conditions, une clôture qui, je le rappelle, a été votée et confirmée à l'unanimité par le Conseil Municipal et, par extension, par le Conseil Communautaire, dans le cadre de l'engagement municipal renforcé pour le centre-ville. C'est simplement ce que j'avais à dire sur ce rapport n°66 sur les PRI.

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, merci de me donner la parole, juste un mot pour dire que nous avons discuté avec Mme BIAGGI et M. BERGER du surplus d'indemnités que la Ville compte mettre sur le tunnel Prado Sud au boulevard Rabatau. C'est une très bonne chose bien entendu. Simplement, il va falloir le cadrer juridiquement, on essaie de trouver les structures juridiques qui nous permettent de le faire, parce que ce n'est juridiquement pas simple. En tout cas, merci d'abonder dans ce sens, parce que c'est une très bonne chose pour les riverains !

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, chers collègues, sur ce rapport n°66 concernant les conventions de versement de deux avances reconstituables et remboursables pour les PRI. Avec ce rapport sur l'approbation des conventions de versements de deux avances reconstituables et remboursables, vous poursuivez la gestion du dossier PRI comme si tout allait bien et de soi. Je vous rappelle que la mission d'information et d'évaluation des PRI poursuit son travail et qu'aucune conclusion ne permet d'attester, par exemple, que ces nouvelles conventions soient justifiées.

Nous avons reçu, seulement vendredi 26 mars, un dossier préparatoire à la réunion du 30 mars, dans lequel on trouve une note dénommée "Rapport d'évaluation des Périmètres de Restauration Immobilière à Marseille" qui, en 27 pages, nous donne des indications utiles mais ne répond pas aux questions qui ont été posées lors de la mise en place de la Mission.

Par contre, le rapport vise a priori à effacer les remarques négatives sur les PRI contenues dans la délibération du 9 février 2009, dite "Engagement Municipal renforcé pour le centre-ville", sans vraiment nous convaincre. On remarquera que les contraintes des PRI ont été pour les propriétaires occupants, et les incitations financières et fiscales pour les investisseurs privés.

Enfin, le rapport constate une évolution des coûts pour la collectivité de 60 % et une valorisation, par contre, du parc privé de 400 % : on passe d'un prix au m² de 378 Euros en 1999 à 1 449 Euros en 2009. Ces éléments prouvent que vous avez mis la gestion du droit du sol, et tout à l'heure vous avez évoqué cela en parlant du Stade, qui est dans les attributions du Maire, au service d'une financiarisation de l'espace urbain au détriment d'une politique publique d'accès au logement pour tous.

On remarque également que le rapport intègre, pour valoriser le bilan, des réalisations telles que la grande Bibliothèque, la fac sur la Canebière et le tramway, mais fait l'impasse sur les attentes des habitants restées sans réponse en matière de places en crèches, d'ouvertures de classes dans les écoles publiques, d'espaces verts, d'équipements sportifs, de cinémas de proximité, la liste est vraiment longue.

Mais restons positifs, ce premier travail de regroupement de l'ensemble des documents qui nous ont été remis le 26 mars est quand même utile. Il manque tout de même trop d'éléments pour avoir une synthèse et des conclusions objectives. Pour le moment, ce projet de rapport de la Mission des Périmètres de Restauration Immobilière n'a pas notre assentiment et nous voterons contre ce rapport 66 du Conseil Municipal.

Madame MOUKOMEL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec ce rapport, nous commençons à régler l'addition des Périmètres de Restauration Immobilière et cette addition sera lourde pour notre ville et pour l'ensemble de ses contribuables.

Certes, en 1998, suite aux inquiétudes de l'opposition et des associations, vous aviez donné une impulsion pour ces opérations PRI qui devaient requalifier le centre-ville. Certes, selon les chiffres de vos Services, pour les PRI Centre-Ville et Thubaneau, où avaient été dénombrés 5 000 logements, le taux d'échec aujourd'hui est de près de 20 %, et à ce jour, toujours d'après les Services de la Ville et selon le rapport qui vient d'être cité, seuls 1 790 logements ont une réhabilitation achevée, soit 35 %. Pour ce qui concerne le PRI Panier - Vieille Charité, les chiffres des Services disent que 79 % des logements prescrits sont achevés ou en voie d'achèvement. On peut se dire que c'est un bien piètre résultat au bout de quinze années.

Je n'aurai pas le temps aujourd'hui de parler de la qualité des travaux engagés. Je ne veux en aucun cas mettre en cause les artisans, mais je m'interroge sur les maîtres d'œuvre. A titre de funeste exemple, Monsieur le Maire, je vous rappelle l'arrêt de péril et danger immédiat que vous avez été obligé de prendre afin que le 13 de la rue de Chateaudun soit évacué en urgence, le 10 juillet dernier, alors que l'immeuble avait fait l'objet de travaux financés dans le cadre du PRI. Et la presse, *La Provence* comme les autres, nous relate régulièrement de tels événements.

A plusieurs reprises, répondant à votre opposition, je vous cite toujours, vous aviez réaffirmé votre engagement pour un centre-ville qui, pourtant, ne vous est pas favorable. Mais, Monsieur le Maire, comment peut-on accepter les conditions faites aux habitants, les modalités du relogement, les malfaçons de la réhabilitation, l'absence de services publics ? Comment ne pas s'élever contre de telles gabegies financières, contre toute absence de contrôle, contre tout cet argent envolé ? Et comment ne pas s'élever également contre une réelle absence de projet urbanistique de centre-ville et une absence totale de concertation ?

Et sans doute, celles et ceux qui ont véritablement profité de ces opérations, je ne veux pas parler des petits propriétaires occupants mais des autres, que M. SANMARCO, dans une intervention en 2007, n'avait pas voulu citer puisqu'ils sont connus de tous, ceux-là n'ont jamais habité ni voté dans les secteurs du PRI.

Mais dans le rapport qui nous occupe, il s'agit des engagements financiers de la Ville, au nom des Marseillais, rapport technique s'il en est mais néanmoins difficile. Il est en effet difficile aujourd'hui d'évaluer le coût global de ces PRI. Ce que nous savons, c'est que plus de 57 millions d'euros ont été investis par les contribuables marseillais, sur un montant global de 119 millions d'euros, et pour quel résultat !

Et alors que M. SANMARCO a laissé sa tête en pâture à Marseille Aménagement, aujourd'hui cette même S.E.M. ose nous demander une avance pour la poursuite de cette opération dont nous avons voté la clôture ! N'est-ce pas un trop grand irrespect des citoyens que de leur demander, une fois encore, une subvention, fut-elle une avance ? Alors que la précarité est croissante, alors que le bouclier fiscal est défendu bec et ongles par le Président de la République, alors que la taxe carbone a été répudiée au profit des lobbies énergétiques et industriels, alors que plus de 6 000 chômeurs arriveront en fin de droits d'ici la fin du mois de septembre dans notre ville, on nous demande une rallonge ! Heureusement, enfin, la Chambre Régionale des Comptes s'est saisie de cette question. Qu'elle fasse son travail dans la sérénité, mais il me semble qu'elle devrait être supprimée par vos amis politiques. Et que Marseille Aménagement fasse le sien en toute transparence et en toute efficacité, c'est ce que demandent les habitants de notre ville.

Monsieur le Maire, vous avez été contraint, par notre règlement intérieur, d'accepter au mois de novembre dernier la création d'une mission d'information et d'évaluation sur ces périmètres. Malgré l'amabilité et la courtoisie de son Président, M. MORAINÉ, cette mission a été volontairement neutralisée puisqu'elle ne s'est réunie qu'une fois, au mois de décembre. Je sais bien que toute votre équipe était totalement mobilisée par la campagne de M. MARIANI, mais néanmoins, c'est faire peu de cas de cet outil d'information et de transparence.

On nous avait promis pour la fin du mois de janvier une réunion et un rapport de la Direction de la DGUH. On vient de nous communiquer la date de la réunion, demain mardi 30 mars, et mieux, nous avons reçu vendredi effectivement, à 14 h, comme l'a cité notre collègue, un très volumineux dossier comprenant des documents qui sont quand même connus de chacun puisqu'il s'agit essentiellement des CRAC et des délibérations et un fameux rapport de 27 pages. Mais je ne voudrais pas mettre en cause le personnel de la Mairie.

Une fois encore, Monsieur le Maire, vos actes contredisent vos paroles. Nous avons été constructifs, nous souhaitons tout simplement faire une évaluation concrète des dispositifs PRI en termes de coûts et d'efficacité. C'est une démarche normale, que de nombreuses Collectivités pratiquent sans problème et sans polémique, pour une meilleure démocratie citoyenne. Mais cela ne semble pas pouvoir être le cas de la Mairie de Marseille. Et sans évaluation des PRI ou autre chose, comment pouvoir poursuivre les politiques ?

Au lieu de jouer la transparence, vous vous entêtez à freiner le travail de cette première mission d'évaluation mise en place dans votre Municipalité. Les élus, de la majorité comme de l'opposition, n'ont-ils pas le droit d'examiner sereinement les effets des politiques qu'ils mettent en place ? Faudra-t-il demander une mission d'évaluation chargée d'étudier le fonctionnement de la mission d'évaluation ?

Avec de tels comportements, vous vous condamnez à vous confronter à une opposition frontale. Monsieur le Maire, vous avez, comme nous tous, entendu et analysé les résultats électoraux du 21 mars dernier. Je n'ose imaginer que vous n'en teniez compte. Et dès à présent, pour agir dans plus de transparence, je vous demande, Monsieur le Maire, de prolonger la durée de cette Mission au moins de trois mois, afin d'en ranimer le fonctionnement et que nous effectuions, avec les moyens nécessaires, le travail efficace dans la transparence et la concertation.

En attendant, nous voterons contre ce rapport.

Madame BOULAY.- Monsieur le Maire, chers collègues, concernant le dossier PRI nous avons demandé des compléments d'information. Nous ne pouvons que constater le manque de transparence. Je tiens également à vous rappeler que le Groupe des Verts est tout à fait disposé à travailler sur l'aménagement du centre-ville et c'est dans ce sens que nous avons voté le programme global de concertation et de rénovation. Depuis, force est de constater que nous disposons de fort peu d'informations. Nous tenons à renouveler ici notre volonté de participer de manière constructive à l'aménagement du centre-ville de Marseille.

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, je parlerai d'abord du rapport n°66 et puis ensuite de la Mission d'évaluation sur les PRI.

Le rapport n°66, je ne vois pas bien comment on peut le critiquer parce qu'il ne peut pas y avoir d'autre solution que d'appliquer ce que nous faisons. Nous avons clôturé les opérations de PRI ou, plus précisément, la concession donnée à Marseille Aménagement, et en conséquence, c'est la Ville de Marseille qui doit les gérer à partir du 1^{er} janvier 2010. Or, un certain nombre de procédures d'expropriation, qui nous ont été réclamées à cor et à cri, notamment par M. MENNUCCI qui nous a accusés de les avoir commencées trop tard, de ne pas avoir été assez rudes, etc., etc., ont été engagées naturellement avant 2009 et se terminent avec des jugements en 2010. C'est donc Marseille Aménagement qui doit payer le prix fixé par le juge et c'est à la Ville de Marseille de rembourser à Marseille Aménagement ou d'avancer à Marseille Aménagement les sommes qu'elle va devoir décaisser pour une opération dont elle n'est plus l'aménageur. C'est simplement une application de la loi, une application des rapports sur la clôture des concessions qui ont été votées à l'unanimité à l'automne 2009. Voilà pour ce rapport n°66.

Pour ce qui concerne la Mission d'évaluation sur les PRI, je voudrais rappeler que cette Mission d'évaluation a été créée le 16 novembre 2009 à la demande de nos collègues de l'opposition et que l'on aurait pu s'attendre à ce que nos collègues de l'opposition arrivent à la première réunion, qui a eu lieu le 18 décembre 2009, avec un argumentaire articulé de critiques, de remarques et un exposé de leur position. Or, il n'en a rien été ! Nous avons donc décidé, en commun, que les Services de la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat de la Ville de Marseille réaliseraient un rapport de base sur lequel nous débattrions, en quelque sorte pour suppléer à la carence de nos collègues de l'opposition qui n'avaient pas fait le travail préalable nécessaire à la création d'une Mission d'évaluation qu'en fait ils voient uniquement comme un objet politique ! Bien !

Ce rapport a été dressé par la DGUH, qui y a mis beaucoup de moyens, qui a fait beaucoup de travail et qui donc a pris un petit peu de temps pour faire son rapport. Nous avons eu ce rapport la semaine dernière. Dès que je l'ai eu, je l'ai mis immédiatement à la disposition de nos collègues de l'opposition et j'ai organisé immédiatement une séance de travail de la Mission, qui aura lieu dès demain. Si j'avais fait l'inverse, on m'aurait reproché de trop tarder, naturellement ! Donc, maintenant, nos collègues de l'opposition ont un rapport d'analyse qui va nous permettre de poursuivre le travail.

Simplement, ce que ne supporte pas M. MENNUCCI, qui est ici relayé par Mme MOUKOMEL, c'est qu'avec nos collègues de la majorité nous ayons refusé la publicité des travaux de la Mission, évidemment ! Parce que si nous faisons la publicité des travaux de la Mission, tout cela se transforme en jury populaire, comme cela plairait à M. MENNUCCI, et on ne peut plus travailler sérieusement ! Alors la Mission est d'une durée de six mois, comme le prévoit le règlement intérieur. Elle se terminera donc le 16 mai. Nous avons donc programmé une réunion demain, il y aura une réunion deuxième quinzaine d'avril, lors de laquelle nous réaliserons un certain nombre d'auditions qui ont été demandées par nos collègues de l'opposition, et le rapport sera prêt pour être fini à la date du 16 mai qui est la date de clôture de cette Mission.

Et, Monsieur le Maire, sans vouloir répondre à votre place, on ne peut pas répondre favorablement à la demande de prolongation de cette Mission parce que ce n'est réglementairement pas possible. Mais tout le travail est fait en toute transparence pour permettre à cette Mission d'évaluation d'aller jusqu'à son terme.

Ce que je peux dire, sans vouloir entrer dans le fond du débat, qui n'est pas le sujet d'aujourd'hui puisque le fond du débat, ce sera lorsque la Mission d'évaluation aura fini son travail, il ne faut pas commencer à vouloir critiquer avant que la Mission n'ait fini son travail, mais puisque cela a été fait, je peux simplement rappeler deux éléments.

D'abord, les PRI ont été créés avant 1995. C'est donc que la nécessité de l'outil était reconnue de tous ! Et deuxièmement, les premiers résultats que nous pouvons analyser permettent de considérer que le résultat des PRI a été globalement très positif pour l'habitat dans le centre-ville de Marseille et qu'en particulier, il a permis, pour 1 Euro d'argent public investi, d'obtenir 10 Euros d'argent privé, ce qui a fait travailler de nombreux bureaux d'études et de nombreuses entreprises dans cette ville. Et donc, en plus de l'amélioration de l'habitat, nous avons contribué au développement économique de cette ville !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0157/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre, le Groupe Verts s'abstenant.

* * *

Monsieur le Maire.- (Montrant à l'assemblée un carton d'invitation que l'on vient de lui apporter) Voilà, M. MENNUCCI, le carton !

Monsieur MENNUCCI.- Et pourquoi ne l'a-t-on pas reçu !

Monsieur le Maire.- Que voulez-vous que je vous dise ? Quand il y a un tel événement, vous pouvez quand même un peu vous renseigner ! Et l'on ne vous aurait pas interdit l'accès de l'Hôtel de Ville !

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

67 - 10/0158/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Déplacement de la chaufferie du Centre Technique d'Edition et de Reproduction (CETER), traverse Saint-Paul - 13^e arrondissement - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.
(10-19337-DTNOEST)

Le rapport 10/0158/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

68 - 10/0159/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Opération de rénovation urbaine ZUS Centre Nord - 1^{er}, 2^e, 3^e et 6^e arrondissements - Approbation de la convention de financement entre la Ville et le GIP - GPV - Approbation de l'autorisation de programme.
(10-19408-DHL)

Le rapport 10/0159/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

69 - 10/0160/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Opération de rénovation urbaine ZUS "Soude - Hauts de Mazargues" - 9^e arrondissement - Approbation de la convention de financement entre la Ville et le GIP-GPV pour la mise en œuvre de la 1^{ère} tranche de programme - Approbation de l'autorisation de programme.
(10-19410-DHL)

Le rapport 10/0160/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

70 - 10/0161/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Opération de rénovation urbaine de Notre Dame Limite / La Solidarité - 15^e arrondissement - Approbation de la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP du GPV.
(10-19412-DHL)

Le rapport 10/0161/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

71 - 10/0162/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Opération de rénovation urbaine de Plan d'Aou / Saint-Antoine / La Viste - 15^e arrondissement - Avenant la Viste - Approbation de la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP du GPV.
(10-19413-DHL)

Le rapport 10/0162/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

72 - 10/0163/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Opération de rénovation urbaine du "Vallon de Malpassé" - 13^e arrondissement - Approbation de la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP du GPV - Approbation de l'autorisation de programme.
(10-19414-DHL)

Le rapport 10/0163/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

73 - 10/0164/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • ANRU
Saint-Paul et ANRU Saint-Joseph - Report des subventions Ville
pour les démolitions vers les constructions neuves - Approbation
des avenants aux conventions de financement du GIP-GPV pour
le projet de rénovation urbaine Saint-Paul n°07/1061 et Saint-
Joseph n°07/1060.

(10-19417-DHL)

Madame BOYER.- Permettez-moi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de me réjouir de l'inscription à l'ordre du jour de ces sept rapports qui concernent la rénovation urbaine de Marseille. Vous le savez, ils sont le reflet de la dynamique que nous avons engagée avec l'aide de l'ANRU pour le renouvellement urbain de notre ville. Donc je voudrais juste vous dire quelques mots, très brièvement.

Ils concernent les PRU de Saint-Paul, avec le déplacement nécessaire de la chaufferie du CETER pour réaliser la voie de désenclavement de la cité, avec aussi le report des subventions de démolitions sur le poste construction, de la même façon pour le PRU de Saint-Joseph ; en ce qui concerne les PRU de la ZUS Centre Nord, des Hauts de Mazargues, de Plan d'Aou Saint-Antoine, du Vallon de Malpassé, de Notre Dame Limite - La Solidarité, les autorisations de programme respectives qui permettent un financement effectif des conventions passées en rapports au Conseil Municipal et dans les assemblées délibérantes de nos différents partenaires.

Je voudrais dire que ces sept rapports constituent la déclinaison financière et administrative normale découlant de l'approbation de ces conventions. Ils sont aussi la preuve que la Ville de Marseille tient ses engagements et donne à ces quartiers toutes les chances d'évoluer vers de vrais quartiers de ville, avec un habitat varié de qualité, des équipements qui répondent aux besoins de la population et des structures routières adaptées qui permettent leur désenclavement. Ils sont aussi la preuve que ces dossiers évoluent au fur et à mesure des réalisations, des résultats des études, des travaux, des adaptations nécessaires et des concertations que nous menons.

Voilà, juste un petit point d'avancement sur ces sept dossiers.

Monsieur le Maire.- Merci, Mme BOYER.

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, je voudrais simplement intervenir rapidement sur le projet urbain du Vallon de Malpassé, parce que c'est un dossier énorme et qui touche près de 1 155 logements. Je dois dire que la Mairie d'Arrondissements du 7^e Secteur a largement contribué à l'intégration du Vallon de Malpassé dans ce projet de rénovation urbaine de Marseille et se félicite aujourd'hui de la signature de la convention par tous les partenaires. Mais j'ai deux ou trois petites remarques à faire et des questions à poser, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord vous dire, comme mon collègue Félix WEYGAND l'avait fait, que le périmètre exclut la partie Ouest du quartier, que sont les Oliviers A, Les Lilas et les Mimosas, qui ne sont séparés que par une route, limitant ainsi les nécessaires mises en cohérence, à une échelle plus large, avec les opérations urbaines sur Saint-Paul, Saint-Barthélémy et Sainte-Marthe.

Deuxième chose, le projet entérine la suppression des deux tiers des équipements de proximité qui sont polysport, boulodrome, locaux associatifs, sans que la compensation de l'offre ne soit démontrée. De même, aucune perspective, pour ne prendre que deux exemples, n'est envisagée pour l'association Heart Color Music, dont les activités sont essentielles dans le quartier. Il en est de même pour le Secours Populaire, qui œuvre dans des conditions indignes.

Troisième chose, Monsieur le Maire, s'agissant de la question des logements, on regrette de constater les incertitudes sur la localisation de la reconstruction du parc social hors site et on s'interroge, à ce propos, sur la capacité de l'opération à poursuivre les objectifs de mixité sociale attendus. Il y a eu 197 logements qui sont murés aujourd'hui et on ne sait pas où sont passées les 197 familles. On ne nous donne pas de bilan. Peut-être ont-elles disparu ? On n'en sait rien. Ou bien sont-elles restées emmurées là où elles sont. Or, la vérité, c'est que ces familles ont été contraintes de partir sans que les règles de l'ANRU n'aient été respectées. Donc où sont-elles parties ? A quel prix ? Pour quels loyers ? On ne le sait pas. Donc tout ceci n'est pas tellement légal.

Enfin, en ce qui concerne la concertation, du moins pour Malpassé, Monsieur le Maire, je dois le dire, cela a été dit mais je le répète, la seule concertation qui a eu lieu a été organisée par la Mairie de Secteur. Or les projets ANRU doivent être concertés largement avec toute la population.

En conclusion, ce rapport ne tient donc pas compte des remarques formulées par l'ANRU à l'issue du Comité d'engagement du 25 mai 2009.

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, d'abord pour donner une tonalité différente à ce que vient de dire M. HOVSEPIAN et se féliciter d'avoir, avec le rapport 69 la prise en compte d'un quartier dans les quartiers Sud pour la rénovation urbaine, qui est un quartier que vous connaissez bien, qui est celui de la Soude, de la Jarre et de la Cayolle, appelés, dans un ensemble, "Les Hauts de Mazargues". Et je crois qu'avec le Maire de Secteur, Guy TESSIER, on ne peut que se féliciter que l'ANRU ait accepté de prendre en compte ce quartier, qui le mérite tout autant que les autres et qui nous permettra justement de rééquilibrer à la fois la mise en œuvre des services publics, de rénover l'espace public et d'amener une population nouvelle qui permette un tirage vers le haut de ces quartiers.

C'est un événement dans ce quartier et j'avoue que la population est tout à fait prête à participer à la concertation, elle a d'ailleurs déjà commencé à le faire. Mme BOYER et M. TESSIER sont venus présenter, au CIQ de la Cayolle, ce formidable projet et les habitants sont en train de se constituer en groupes de travail pour répondre sur ce projet et amener des propositions et des remarques.

Nous sommes donc tout à fait satisfaits de l'évolution de ce dossier et notamment de la prise en compte de la première tranche, qui permettra, dès cette année, de voir un certain nombre de réalisations faites et d'apporter des réponses à des situations tout aussi difficiles que celles dont vient de parler M. HOVSEPIAN, et qui méritent bien d'être prises en compte et je vous en remercie.

Monsieur PADOVANI.- Monsieur le Maire, je voudrais ici apporter une précision, en tant que Président d'Habitat Marseille Provence, à M. Garo HOVSEPIAN. Il fait allusion aux 197 logements restés vacants sur les Cèdres et je voudrais lui préciser que 97 d'entre eux constituaient un stock ancien dont la résiliation était antérieure au mois de juillet 2005, dont 84 seront démolis et 13 destinés à reloger des familles. Parmi les 100 logements neutralisés progressivement depuis août 2005, 93 seront voués à la démolition et 7 destinés au relogement des familles. Jusqu'à présent, la vacance est constituée par des départs spontanés des habitants, sans incitation de la part du bailleur et sans qu'il y ait lieu de donner de contraintes subsides pour que ces populations puissent quitter leur logement.

Madame BOYER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis très heureuse d'avoir ces précisions, précisions que nous avons esquissées lors du dernier Conseil d'administration du GPV.

Je voudrais simplement préciser brièvement qu'en ce qui concerne les équipements collectifs, pour Malpassé, qui figurent à la convention ANRU à signer, trois équipements le sont avec des financements ANRU, un équipement Petite Enfance, une reconstitution des locaux associatifs, un Centre Social, que vous connaissez bien puisque nous l'avons inauguré avec Mme BOUTIN et qui a été financé par anticipation par l'ANRU puisque cet équipement est déjà livré, et il est magnifique. Pas plus tard que la semaine dernière ou il y a une dizaine de jours, j'ai rencontré justement l'association Heart Color Music dans ce Centre social, avec les acteurs sociaux du secteur et avec d'autres acteurs d'ailleurs, pour voir comment on pouvait faire pour qu'elle puisse avoir un logement décent.

Je voudrais insister brièvement sur la concertation. La concertation, on la mène, malgré les difficultés que représentent ces quartiers, dans les différents secteurs de l'ANRU, en collaboration, pour l'intérêt des habitants, dans tous les quartiers de Marseille. C'est une méthode que je suis avec Mme NARDUCCI à Saint-Mauront, avec M. MENNUCCI à Velten pour la ZUS Centre Nord, avec M. TESSIER pour les Hauts de Mazargues.

En revanche, puisque vous m'en donnez l'occasion, permettez-moi de vous dire que je ne comprends toujours pas l'attitude de la Mairie du 13-14 qui persiste dans son double discours, dans son incohérence. Elle vote à l'unanimité les rapports en Commission Développement Durable, elle vote la convention de Malpassé au précédent Conseil Municipal, ses amis approuvent la convention au Conseil Général, au Conseil Régional. Et elle revient aujourd'hui sur des points pour lesquels elle a eu des précisions ou elle va en avoir, comme on s'y est engagé au Conseil d'Administration et pour lesquels, aussi, j'ai également répondu à la CUM.

Je voudrais simplement rappeler que ce projet de Malpassé a nécessité un nombre incalculable de réunions, de Conseils d'Administration du GPV et, à chaque fois, la Mairie de Secteur en demande plus et toujours plus ! Je tiens à rappeler quand même que la Mairie du 13-14 mobilise, pour les projets ANRU qui la concerne, plus de 41 % des crédits affectés au PRU de Marseille, soit 442 millions d'euros ! Cette attitude inflationniste ne concourt pas à la réussite des projets et entretient sur le secteur un climat d'incompréhension des acteurs locaux. Je ne pense pas que ce soit une attitude responsable qui permette à la population d'accueillir dans la sérénité les travaux que nous sommes en train de conduire. Dans le cadre de ces projets ANRU, je crois que nous avons besoin de marcher de façon concertée, dans le cadre de l'intérêt général, pour le bien-vivre des Marseillais !

(M. HOVSEPIAN redemande la parole)

Monsieur le Maire.- M. HOVSEPIAN, on n'est pas en commission ! Vous avez toute possibilité de discuter avec Mme BOYER sans nous prendre, nous, en otages !

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, je ne peux pas laisser dire tout cela ! La Mairie des 13^{ème} et 14^{ème} Arrondissements, lorsqu'elle est sollicitée, participe aux groupes à la fois techniques et politiques. Je vous donne un exemple : lors de l'avant-dernier Conseil d'Administration, où je me suis rendu pour parler du projet ANRU de Malpassé, j'ai demandé que soit inversé l'ordre du jour et que l'on mette en premier le point sur lequel je devais intervenir, parce que je ne pouvais pas rester jusqu'à la fin de la réunion, pour des raisons très personnelles. Mais la Présidente du GPV n'a même pas eu la délicatesse d'inverser l'ordre du jour et de me répondre favorablement ! *(Brouhaha dans la salle)*

J'ai travaillé sur la Politique de la Ville, c'est une politique de consensus. Nous l'avons très bien fait avec M. SUSINI, je ne voulais pas le dire mais on me le fait dire, mais aujourd'hui, avec la Présidente actuelle, il n'est pas possible de travailler en concertation !

Monsieur le Maire.- Et pourtant, il y a toute une série de réunions où il n'est pas obligatoire de vous inviter et où vous êtes quand même invité ! Mais évidemment, si vous demandez en même temps le changement d'horaire, cela doit être assez compliqué pour cela.

Monsieur BOULESTEIX.- Monsieur le Maire, je voudrais profiter de l'occasion du GPV, mais j'aurais pu intervenir également sur l'Ecole de la Deuxième Chance, ou sur la Culture plus tard, pour rappeler à votre souvenir le projet de la médiathèque de Saint-Antoine. Vous savez que c'est un projet qui date d'une douzaine d'années, qui a été inscrit au GPU puis au GPV, et qui touche 100 000 habitants de quartiers difficiles, qui bénéficient aujourd'hui simplement d'une petite bibliothèque qui se trouve à Saint-Henri. Comme vous le savez, ces quartiers sont en grande difficulté scolaire et en mal-être social. L'échec scolaire, par exemple, quand on le mesure pour les évaluations d'entrée en 6^{ème} en 2008, vous savez que dans les Bouches-du-Rhône le taux de réussite en français est supérieur à 52 %, or il est de 37 % au collège Barnier, dans le 16^e, et de 15 % pour le collège Triolet, dans le 15^e. Et vous savez que l'accès à la culture est décisif dans les programmes d'insertion sociale, comme le fait l'Ecole de la Deuxième Chance.

Se rajoute aussi le fait que le succès de Marseille Provence 2013 sera conditionné à l'implication et l'appropriation des citoyens, y compris de ces quartiers, et que de répondre à leurs besoins de base en matière culturelle et d'éducation, c'est quand même très important. Ce sont des personnes qui ont des difficultés à se déplacer sur des sites centraux de médiathèques ou, pire, à l'Est. Et c'est donc pour cela que le Conseil d'Arrondissements des 15^e et 16^e s'est inquiété à plusieurs reprises du projet de la médiathèque de Saint-Antoine et je voudrais m'assurer, Monsieur le Maire, que ce projet n'est pas enterré et qu'il sera soumis bientôt au Conseil Municipal. Les politiques de médiathèques, surtout dans la perspective de 2013, doivent être ambitieuses. Cela nous permettra ainsi de devoir éviter, si nous créons des médiathèques et des bibliothèques, de devoir inventer, dans quelques dizaines d'années, des "Ecoles de la Troisième Chance" !

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- M. BOULESTEIX, tout est question d'argent. Vous venez de voter contre un budget ; que voulez-vous que je vous dise ! Quand nous aurons des moyens financiers un peu plus importants, nous pourrions réaliser un peu plus de choses, quel que soit le domaine.

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, depuis 1998 !

Monsieur le Maire.- Eh bien, si la Région nous en paye 50 %, peut-être on le fera !

Madame CARREGA.- Justement, pour rebondir sur ce sujet, il faut être très prudent quand même sur cette population de Saint-Antoine, parce que je vous signale quand même que nous leur avons mis à disposition un Centre Social qui nous a coûté plus de 4 millions d'euros et qu'il est vandalisé toutes les semaines. Toutes les semaines ce Centre Social est saccagé par les jeunes de Saint-Antoine, qui se vantent auprès de la Directrice en lui disant que les Nike qu'ils ont au pied ont été financés par les sous du Centre Social !

(Brouhaha dans la salle)

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, d'abord, je trouve que les propos de Mme CARREGA, qui est censée s'occuper des Centres sociaux, sont quand même scandaleux !

Monsieur le Maire.- Les dégradations aussi !

Madame GHALI.- Mais je remarque qu'il n'y a pas que des jeunes avec des Nike aux pieds dans ces quartiers, il y a aussi des jeunes qui n'ont pas des Nike et qui demandent... *(Brouhaha dans la salle)*

Madame GHALI.- Justement, j'aurais aimé que Mme CARREGA intervienne pour défendre la médiathèque, parce que plus on aura d'enfants qui étudieront, et Monsieur le Maire, je suis bien placée pour le savoir, plus on aura d'enfants qui pourront avoir des livres, qui pourront se déplacer pour aller à la bibliothèque et tout simplement étudier, moins on aura malheureusement de vandalisme, comme nous l'avons sur notre territoire. Mme CARREGA, c'est ainsi qu'il faut travailler !

Monsieur le Maire, ce que je voulais dire, vous avez fait une proposition, qui était de dire que si la Région finance 50 %, et comme M. MENNUCCI avait dit que sur des projets qui sont en lien avec la ville de Marseille, éventuellement la Région serait preneuse, donc je vous dis "chiche !" Faites une demande à la Région pour les 50 % et M. MENNUCCI nous accompagnera à la Région pour les obtenir !

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, l'intervention est inacceptable, cela a un terme : c'est du racisme, ce n'est que du racisme !

(Vives réprobations dans les rangs de la majorité)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, je vous rappelle quand même que ce projet de médiathèque, nous l'avions élaboré ensemble : il avait pour vocation de prendre un territoire qui dépasse très largement Saint-Antoine et qui draine une population de plus de 110 000 d'habitants, sur les territoires de Marseille, de Septèmes, des Pennes Mirabeau, de Plan de Campagne, etc. Donc, ce projet, nous l'avions porté ensemble. C'est cela que Mme CARREGA est en train de mettre en cause, c'est inacceptable ! *(Fort brouhaha dans la salle)*

Monsieur le Maire.- Quand on brûle pour la troisième fois le gymnase de la Verrerie, c'est pareil ! Pour la troisième fois ! Maintenant, vous n'allez pas, chaque fois que l'on dit quelque chose, nous accuser ! Le terrorisme intellectuel ne rentre pas ici !

Le rapport 10/0164/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

74 - 10/0165/DEVD

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2009.
(10-19116-DSC)

Le rapport 10/0165/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

75 - 10/0166/DEVD

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • SEUPA - Convention de délégation de service public du stationnement payant sur voirie n°04/1008. Approbation de l'avenant n°5 - Remplacement de l'indice de révision de prix.
(10-19203-DGPP)

Le rapport 10/0166/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre.

* * *

76 - 10/0167/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Développement durable - Approbation de la "Charte des jardins partagés marseillais".
(10-19349-DPJ)

Madame CARADEC.- Monsieur le Maire, très vite, pour apaiser les choses je vais vous parler de jardins, j'espère que cela va réussir à faire retomber un petit peu toute cette polémique !

Monsieur le Maire, sur le rapport n°76, voilà un rapport qui montre une fois de plus que la Ville de Marseille s'engage pleinement dans le développement durable. La "Charte des jardins partagés" en est, je le crois, l'une des meilleures illustrations et je me réjouis, chers collègues, de la soumettre à votre approbation.

De quoi s'agit-il ? Un jardin partagé est un jardin créé à l'initiative d'habitants ou d'associations sur des espaces délaissés de la ville. Il s'agit d'inviter tout porteur de jardin partagé à adhérer à une charte afin de l'accompagner dans sa démarche. C'est une démarche qui n'a que des avantages sur la qualité environnementale et bien sûr, pour le bien-être des Marseillais.

Les jardins partagés présentent en effet des fonctions auxquelles notre Municipalité demeure très attachée : une fonction sociale à travers l'implication des habitants et le développement de la convivialité, une fonction environnementale et paysagère à travers la pratique d'un jardinage éco-responsable, enfin une fonction économique en lien aussi avec la santé, par la production de fruits et de légumes. Ce sont des lieux de mixité sociale et d'apprentissage de la co-citoyenneté, ce qui favorise le mieux-vivre ensemble, autre priorité à laquelle, Monsieur le Maire, vous tenez tout particulièrement.

Vous le voyez, ces jardins partagés n'ont que des vertus, d'où notre volonté, à travers notre charte, de permettre une réalisation dans les meilleures conditions et ce, à partir d'un vrai mode d'emploi. Mode d'emploi qui permettra ainsi à tout porteur de projet de bénéficier à la fois de conseils sur les pratiques respectueuses de l'environnement, d'un accompagnement méthodologique et d'un code en quelque sorte de bonne conduite dans la pratique du jardin éco-responsable. Il s'agit donc, au travers de cette charte, de faire adhérer les bonnes volontés à l'embellissement de notre ville, ainsi qu'aux grands principes et aux valeurs de gestion durable qui sont mis en place par la Ville de Marseille.

Je pense que ce rapport aura l'unanimité de mes collègues. Merci.

Le rapport 10/0167/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

77 - 10/0168/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Elaboration d'un référentiel partagé de gestion écologique des espaces verts ouverts au public et mise au point d'un dispositif de portage du label associé - Approbation d'une convention de partenariat.
(10-19352-DPJ)

Le rapport 10/0168/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

78 - 10/0169/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS • Développement durable - Aménagement paysager du parc de la Buzine - 11^e arrondissement - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention de l'Etat - Modification de la délibération n°09/1332/DEVD du 14 décembre 2009.
(10-19351-DPJ)

Le rapport 10/0169/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

79 - 10/0170/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Parcs des Espaces Naturels Maritimes des îles du Frioul - Mise en œuvre du plan de gestion 2006/2011 - Programme de chantiers collectifs pour la réhabilitation des espaces naturels - Subvention à l'association Alpes de Lumière - Reconduction à l'identique de la convention.
(10-19439-DDD)

Le rapport 10/0170/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

80 - 10/0171/DEVD

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • Approbation de dénomination de voies.
(10-19250-DGPP)

Le rapport 10/0171/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

81 - 10/0172/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE • 15^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°3 à la convention conclue entre la Ville de Marseille et Marseille Habitat, concernant la gestion locative des biens de la copropriété du Parc Kallisté.
(10-19421-DAFP)

Le rapport 10/0172/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

82 - 10/0173/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Accueil de la manifestation nautique "MED CUP".
(10-19384-DNP)

Le rapport 10/0173/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

83 - 10/0174/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DU NAUTISME ET DES PLAGES • Attribution de subventions aux associations - Approbation de conventions - 2^eème répartition - Budget Primitif 2010.
(10-19385-DNP)

Le rapport 10/0174/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

84 - 10/0175/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Renouveau de l'adhésion de la Ville de Marseille à l'association nationale "Rivages de France" pour l'année 2010.
(10-19358-DDD)

Le rapport 10/0175/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

85 - 10/0176/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Programme de suivi et de valorisation des récifs artificiels de la rade sud de Marseille - Attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité Départemental des Bouches-du-Rhône de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins - Approbation de la convention.
(10-19428-DDD)

Le rapport 10/0176/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

86 - 10/0177/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Attribution d'une subvention à l'association Conservatoire - Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP) pour la gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Riou pour 2010.
(10-19441-DDD)

Le rapport 10/0177/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

87 - 10/0178/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Participation financière de la Ville de Marseille au Budget 2010 du Groupement d'Intérêt Public des Calanques de Marseille à Cassis - Approbation de la convention de mise à disposition d'un bateau.
(10-19443-DDD)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, nous sommes très favorables au Parc National des Calanques, nous voterons donc ce rapport. Mais je voudrais, alors qu'un débat citoyen est en train de se réaliser, vous proposer, ce que j'ai fait à la Commission, un véritable débat d'étape sur ce sujet, car des rumeurs de tout genre polluent ce débat et visiblement les populations sont inquiètes et peut-être que cela concerne aussi l'ensemble des Marseillaises et des Marseillais. C'est pour cela que je vous fais la proposition d'avoir un véritable débat d'étape concernant l'avenir et le fonctionnement de ce Parc National.

Monsieur le Maire.- M. TEISSIER va vous répondre.

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous prie, d'ores et déjà, de bien vouloir excuser la longueur sans doute de mon intervention, mais je pense que la création d'un Parc National vaut bien quelques minutes d'attention.

Monsieur le Maire, il y a un an jour pour jour que le Premier Ministre reconnaissait le caractère exceptionnel de l'espace littoral et marin des Calanques, du Frioul jusqu'aux collines de Roquefort-la-Bédoule, et ce tant du point de vue naturel, paysager que culturel. Avec ce premier acte de reconnaissance officielle, il donnait son accord pour finaliser la procédure de la création du Parc National des Calanques. Monsieur le Maire, par ce choix voulu il y a dix ans maintenant, par vous-même, à l'époque, et par le Président du Conseil Général, souhaité et défendu plus récemment par le Président de la République lui-même, il plaçait ce territoire à la conquête d'objectifs particulièrement ambitieux sur le plan de la préservation de la biodiversité, mais aussi de la protection et de la valorisation d'un art de vivre méditerranéen en harmonie avec la nature.

En signant le décret de prise en considération, François FILLON a assigné au GIP des Calanques une double mission : donner à la France son 10^e Parc National l'année du 50^e anniversaire de la création des Parcs Nationaux et l'année internationale de la biodiversité, respecter les engagements internationaux de la France dans la protection de la nature et concrétiser les orientations ou objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement et le Grenelle de la mer.

Mais le défi s'impose à nous tous, vous l'avez compris, et va beaucoup plus loin. Il est de réussir et de créer un Parc National terrestre, maritime, méditerranéen et périurbain aux portes de la deuxième ville de France, un Parc National qui soit l'image de la diversité méditerranéenne. D'aucun pourrait considérer que la tâche est impossible tant les objectifs sont multiples pour ne pas dire quelquefois même contradictoires. Pour tenter de parvenir à ce point d'équilibre entre un objectif légitime de protection de l'environnement et celui, non moins légitime, de préservation des usages, j'ai fait le choix de recourir à une concertation la plus large et la plus intense possible.

Ainsi, en neuf mois, M. DUTOIT, nous avons tenu 160 ateliers, peut-être pas républicains mais en tout cas thématiques, territoriaux, bilatéraux, et autres réunions de travail avec l'ensemble des acteurs de la vie de ce territoire, ce qui représente, mes chers collègues, 450 heures de débats, ce qui, vous en conviendrez avec moi, est énorme. Je ne pense pas que par le passé un projet aussi structurant n'ait été autant concerté avec les populations. Bien sûr, cette méthode n'est pas parfaite et j'entends quelques critiques qui s'expriment, ici ou là. Mais croyez-moi, en trente ans de vie publique, je ne connais pas une seule méthode qui n'ait jamais fait l'unanimité.

Si j'ai décidé de m'adresser à vous aujourd'hui, mes chers collègues, c'est parce que j'entends encore trop de contrevérités, alimentées soit par méconnaissance sincère du dossier, soit par une volonté délibérée de distiller des informations mensongères quand elles ne sont pas outrancières. C'est la raison pour laquelle j'articulerai mon intervention autour de quelques idées fausses et qui sont les suivantes.

Premièrement : "avec le Parc National, je ne pourrai plus me balader dans les collines". C'est évidemment faux ! Les Calanques resteront ce formidable espace de promenade et de loisir, de découverte respectueuse de la nature tant pour les promeneurs du dimanche que pour un public plus averti et ce, que vous soyez en cœur de Parc ou en aire d'adhésion. Au contraire, les déplacements à pied seront privilégiés au détriment de la voiture, partant du principe que des sites aussi emblématiques, cela se mérite. La pratique des sports doux, tels le VTT, les randonnées équestres bien sûr, sera autorisée ; c'est une évidence.

"Avec le Parc National –j'entends dire– la vie au cabanon serait compromise". Je lis beaucoup de choses à ce sujet, toutes plus fausses les unes que les autres. Non seulement la vie au cabanon sera préservée, mais elle en sortira renforcée. La loi nous fait obligation de définir l'identité du Parc, son caractère. Nous considérons que le cabanon mais aussi la vie au cabanon font partie intégrante de l'histoire, du patrimoine et de la culture des Calanques, du caractère de cet espace unique.

A ce titre, ces valeurs figureront en bonne place dans la Charte. Concrètement, cela signifie que les propriétaires, les locataires ou les ayants droit d'un cabanon, pourront continuer à accéder sans problème à leur bien et jouir de leur qualité de vie, et ce d'autant plus que nombre de calanquais font déjà du développement durable, un peu comme M. JOURDAIN, sans le savoir. Et les calanquais, mais pas seulement, pourront continuer à cueillir toutes les plantes méditerranéennes. Je profite également d'indiquer qu'être en cœur de Parc n'empêche aucun propriétaire ni de vendre ni de léguer son bien, contrairement aux rumeurs qui là aussi circulent à ce sujet.

De même, en matière de droit des sols, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Parc National ne sera pas prescripteur de règles d'urbanisme nouvelles, déjà par nature très contraignantes en site classé, ce qui est déjà le cas. Il sera donc toujours possible de réaliser des transformations d'un bâti, dès lors qu'il répond à l'esprit des lieux, ou de reconstruire à l'identique un bien détruit ou incendié, par exemple. Par contre, il est vrai qu'en cœur de Parc, le Parc National sera appelé à émettre un avis conforme sur les permis de construire ou des autorisations de travaux, alors qu'en aire d'adhésion un simple avis suffira.

J'entends dire aussi : "avec le Parc National, je ne pourrai plus chasser". Voilà encore une nouvelle ineptie, entendue ici ou là et largement véhiculée par certains détracteurs du Parc. Ce sera, c'est vrai, le premier Parc National de nouvelle génération où la chasse sera assumée et surtout autorisée. Cela a toujours été une condition sine qua non que j'ai posée et soutenue auprès de Chantal JOUANNEAU lors de ses déplacements, notamment lorsqu'elle est venue à l'automne dernier dans les Calanques. Notre objectif est d'harmoniser les pratiques de chasse sur l'ensemble du territoire du cœur de Parc, ce qui n'est pas le cas à ce jour, en considérant plus les unités cynégétiques que les limites administratives, et d'ailleurs, pas un mètre carré de territoire de chasse ne sera enlevé sur l'ensemble des territoires concernant le Parc.

J'entends dire aussi : "avec le Parc National, je ne pourrai plus faire de l'escalade". Pécaïre, l'escalade a toujours fait partie de l'esprit des lieux ! Et nous sommes tous convaincus qu'il s'agit d'une pratique douce, peu impactante globalement sur les milieux naturels. Or, des scientifiques considèrent que les falaises sont des concentrés de biotopes exceptionnels, riches d'une biodiversité rare, surtout qu'elles n'ont heureusement jamais l'occasion d'être brûlées. Donc mieux comprendre ces phénomènes rentre dans les missions scientifiques du Parc et il a été imaginé de proposer des zones de quiétude, tout simplement pour mieux comprendre la nature et préserver certaines espèces animales et végétales que l'on retrouve uniquement sur ces lieux. Après de nombreuses heures de négociation, nous sommes arrivés à un point d'accord. Ces zones de falaises qui n'ont quasiment jamais été incendiées, comme je le disais, qui sont donc des zones refuges à haut intérêt écologique, ce sont précisément la Calanque de Cortiou ou la pointe du Vaisseau, afin de mieux suivre l'impact de la restauration écologique des habitats, en lien avec l'amélioration actuelle des futures eaux usées.

Une autre problématique a été soulevée en parallèle de nos travaux, la pratique du bivouac. Il faut savoir qu'à ce jour, le bivouac est déjà interdit dans la majeure partie des massifs des Calanques et, à savoir, sur les terrains propriété de la Ville de Marseille, du Département, de l'ONF, sur le Frioul, sur Riou, et dans les forêts domaniales gérées par l'ONF. Après de longs débats, le maintien de l'interdiction a été confirmé comme principe général en cœur, mais le Parc aura pour mission de développer des aires de bivouac en aires d'adhésion.

Je précise encore que ces propositions sont le fruit de la négociation et qu'elles ont été actées par les associations.

Concernant les usages en mer, deuxième volet, j'entends des inquiétudes s'exprimer et je peux les comprendre. La mer est vécue comme l'un des derniers espaces de liberté, par excellence. La crainte est qu'elle ne le soit plus. Je souhaiterais réaffirmer que la priorité qui nous anime est la réhabilitation des fonds marins dégradés, tels ceux de Cortiou, par exemple, et également la préservation de certains sites à fort enjeu économique, ni plus ni moins.

Sur ces questions, certains grands principes animent la réflexion. Aujourd'hui, la concertation se poursuit pour en définir les modalités. Et dès vendredi, je me rendrai devant les acteurs des filières économiques du nautisme. J'irai présenter dans la foulée le projet de Parc National à la Chambre de Commerce. Et je recevrai dans l'après-midi tous les acteurs de la plaisance, de Cassis, de La Ciotat et de Marseille, en présence, et je les en remercie, de mes collègues Dominique TIAN, Claude VALLETTE, Didier REAULT et Laure-Agnès CARADEC, que je tiens tous à saluer d'ailleurs pour leur participation très efficace dans tous ces travaux.

Monsieur MENNUCCI.- Et le 1-7, non ?...

Monsieur TEISSIER.- Il n'y a pas de calanque, il n'y a que les Bains Militaires !

Qu'il me soit permis de préciser qu'avec 56 réunions consacrées à la mer –56 réunions, mes chers collègues !– tous les Présidents de sociétés de nautisme, de clubs de plongée ou de pêche sous-marine ont été consultés.

J'entends dire : "avec les rejets de Cortiou et des boues rouges à Cassis, ce Parc National ne sera pas un vrai Parc National". Cortiou, c'est un héritage de l'histoire qui constitue sans aucun doute un point noir au sein du littoral du futur Parc, sans pour autant que cela remette en cause la valeur et la richesse marine de l'ensemble du site dans sa globalité. Sans cela, l'Etat n'aurait tout simplement pas pris en considération ce projet. Si depuis la mise en place, et grâce à vous, Monsieur le Maire, et à notre majorité, à l'échelle biologique de la station d'épuration de Marseille, les scientifiques et les usagers reconnaissent une amélioration très nette de la qualité des eaux rejetées, il n'en demeure pas moins que l'on ne peut se satisfaire bien entendu de cette situation. Outre accompagner les Collectivités compétentes pour améliorer encore mieux la qualité des eaux rejetées, nous proposons d'engager une politique volontariste d'amélioration de la qualité des eaux en amont, notamment avec une gestion globale des bassins versants de l'Huveaune et du Jarret, par la mise en place d'un schéma de gestion des eaux de l'Huveaune. Si le Parc National ne pourra pas résoudre tous les problèmes actuels d'un coup de baguette magique, il sera un levier d'action majeur en ce sens, notamment vis-à-vis de l'Etat.

Deuxièmement, le futur Parc portera, avec l'Agence de l'Eau, le projet ambitieux de la réhabilitation de la cuvette de Cortiou. Ses fonds marins au droit de l'exutoire sont contaminés depuis des décennies par des sédiments pollués et par de nombreux déchets. Ainsi, nous souhaitons inscrire dans la Charte que dès sa création, l'Etablissement Public du Parc National ait pour priorité la restauration du site en réparant les dégâts causés par l'homme. Une opération partenariale d'immersion de récifs artificiels, chers à Didier REAULT, pour redonner la vie me semble incontournable. Nous répondrons ainsi à tous les pratiquants de la mer qui pensent à juste titre que si nous ne faisons rien à ce niveau-là, il n'est pas équitable de leur demander à eux aussi des efforts.

J'entends dire : "avec le Parc National, la pratique de la plaisance est remise en cause". Je ne vous cache pas être sidéré lorsque j'entends ce type d'information. Comment peut-on imaginer que l'on interdise la plaisance ou encore la pratique de la voile sportive dans la rade de Marseille ! La plaisance fait partie de l'identité maritime séculaire et donc du patrimoine de ce littoral. Le Parc aura pour mission de favoriser une évolution positive de cette pratique, d'ailleurs déjà engagée vers un respect accru de l'environnement. Il sera clairement écrit dans la Charte que la plaisance, bien entendu, est autorisée. Les régates dans les eaux du cœur de Parc seront bien entendu maintenues. On peut très bien concilier pratique sportive et logique environnementale. Les plaisanciers pourront continuer bien sûr à jeter l'ancre dans les zones sans enjeu écologique, les fonds de sable ou les fonds rocheux, par exemple ; et ils le feront comme à l'habitude. En revanche, dans certaines zones à fort enjeu écologique, il sera proposé des mouillages organisés qui se feront notamment, mais pas forcément, par le biais de bouées écologiques.

J'entends dire : "avec le Parc National, la plongée serait bannie". Faux, archi-faux ! Du Frioul, en passant par Riou, jusqu'aux Iles Vertes, nous avons sans doute quelques-uns des plus beaux fonds marins de la Méditerranée, avec des spots d'une richesse internationalement reconnue. L'objectif du Premier Parc sera de limiter au maximum l'impact des mouillages des bateaux de plongée sur les fonds, mettant notamment en place des bouées de surface, comme cela s'est déjà fait, avec un très grand succès d'ailleurs, sur le site du Parc National de Port-Cros. Sur les autres sites, la plongée pourra se faire en dérive, comme les clubs le pratiquent d'ailleurs souvent pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, quelques sites du littoral devront faire l'objet d'une protection renforcée. Mais sur les 120 spots recensés, seulement une demi-douzaine feront l'objet de réserves.

J'entends dire aussi : "avec le Parc National, la pêche serait interdite". Là aussi, c'est une nouvelle contrevérité, car je souhaite au contraire venir conforter, d'une part, la pêche professionnelle aux petits métiers et au travers d'une gestion durable de la ressource halieutique, ainsi que la pêche de loisir. Aujourd'hui, si les pêcheurs ainsi que les scientifiques témoignent que certains de nos fonds marins sont encore riches, tous reconnaissent que certaines espèces ont complètement déserté notre littoral et que la biodiversité pourrait être bien plus forte au regard de l'extraordinaire potentiel des habitats marins de nos côtes. Monsieur le Maire, vous le savez, il y a trente ans par exemple, on mangeait encore des *chambri* et des langoustes dans la Calanque de Sormiou. Mieux protéger la réserve en mettant en place, de façon concertée, des zones de réserve où les espèces puissent mieux se produire, grandir et prospérer, c'est toute la plus-value que le Parc pourra apporter.

Clairement, l'objectif du Parc National sera de faire bénéficier la mer, mais aussi indirectement les usagers de notre littoral, de ce fantastique effet réserve qui fait déjà ses preuves sur les récifs immergés de la ville de Marseille en baie du Prado, à peine deux ans après leur installation. Cet effet rayonnera bien au-delà des périmètres protégés et permettra à terme aux pêcheurs professionnels comme de loisir d'accroître leur rendement. Ces aires de protection, véritable placement pour l'avenir, sont en cours de négociation avec le Comité Local des Pêches et des Elevages Marins ; les trois Prud'homies concernées mais aussi les représentants de la pêche de loisir, les sociétés nautiques et les fédérations de chasse sous-marine, nous ont fait des propositions concrètes à cet égard. A ce jour, rien n'a été gravé dans le marbre. Par contre, j'ai déjà pris la décision, mes chers collègues, de sortir Planier et le Frioul. J'estime que ces lieux ne sont pas appropriés pour devenir des zones de non-pêche, eu égard au grand nombre d'usagers existant.

Enfin, mes chers collègues, je lance un appel solennel. Ce Parc National est un choix de société, avant d'être un choix quelque peu politique. On ne peut pas passer son temps à se lamenter sur le sort de notre planète, à dire que l'on est d'accord sur tout, à plébisciter les prises de conscience collectives grâce au protocole de Kyoto, au sommet de Copenhague et, demain, à celui de Mexico, à encourager le Grenelle de l'environnement et le Grenelle de la mer, et lorsqu'il s'agit de passer aux travaux pratiques, de repousser les changements au lendemain ! Pour Marseille et pour son agglomération, c'est faire jeu égal avec les plus grandes villes du Monde à potentiel écologique. C'est là-bas un facteur d'attractivité et les gens respectent d'autant mieux les milieux naturels et leur ville qu'elle a su elle-même respecter la nature. Réaliser aujourd'hui, mes chers collègues, ce Parc National sera notre fierté collective de demain ! Je vous remercie de m'avoir écouté.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Quand la Ville de Marseille sera saisie, il faudra que nous en délibérions. Pour l'instant, on est dans un stade de concertation. Nous savons l'attachement que M. TEISSIER porte à ce Parc National des Calanques. Il a déjà eu un assentiment général là-dessus.

Au fur et à mesure, M. TEISSIER nous donne des explications. Il vient de dire justement qu'il n'y a pas le Frioul ; sinon, vous auriez entendu éructer si le Frioul avait été inclus dans le Parc des Calanques ! Donc M. TEISSIER vient de répondre à un certain nombre d'observations qui sont émises par des associations, que nous lisons dans la presse. Déjà aujourd'hui, il a donné un certain nombre d'éléments très importants. Sans doute faut-il qu'avec son collègue Député des quartiers Sud, M. TIAN, ils ajustent encore un certain nombre d'autres choses et que la concertation se poursuive normalement. Il est clair que, souvent aussi, il y a des choses qui sont dites et qui ne correspondent peut-être pas à la vérité. M. TEISSIER vient de nous en donner quelques exemples ; d'autres peut-être peuvent subsister. Le mieux, pour qu'il y ait un accord général le moment venu, c'est de répondre à toutes les observations, de regarder le bien-fondé de certaines d'entre elles et d'aller dans le sens que tout le monde souhaite, c'est-à-dire un Parc National des Calanques qui sera un véritable succès. Evidemment, il y a des interrogations ! Evidemment, il y a des années que l'on travaille là-dessus ! Mais l'on découvre tout d'un coup un certain nombre d'observations. C'est comme la réforme des Collectivités Territoriales : ceux qui la critiquent tant et qui continuent à la critiquer, c'est qu'ils ne veulent même pas tenir compte de ce que le Sénat a voté. On sait que c'est ainsi. Donc, allons encore de l'avant, essayons d'améliorer les choses et de répondre aux préoccupations. Et le moment venu, le Conseil Municipal en délibérera.

Le rapport 10/0178/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

88 - 10/0179/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Attribution d'une subvention à l'association Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP) pour la gestion des espaces naturels du Parc Maritime des Iles du Frioul.
(10-19445-DDD)

Le rapport 10/0179/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

89 - 10/0180/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Plan de Gestion de la Rade de Marseille - Opération "Patrouilles Bleues 2010", sensibilisation des usagers de la mer - Attribution d'une subvention aux associations "Le Naturoscope", "Association Initiatives et Education de la Jeunesse à l'Environnement (AIEJE)", "Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP)" - Formalisation du partenariat avec le GIP des Calanques.
(10-19446-DDD)

Le rapport 10/0180/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

90 - 10/0181/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Approbation de l'avenant n°3 à la convention de prospection et de maîtrise foncière pour la réalisation de programmes de logements sur le territoire communal entre l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Marseille.
(10-19391-DEAM)

Le rapport 10/0181/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

91 - 10/0182/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Approbation de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière sur le site de Bouès - Belle-de-Mai entre l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Marseille - 3^e arrondissement.
(10-19392-DEAM)

Le rapport 10/0182/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

92 - 10/0183/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Approbation de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière sur le site de Saint-Mauront passée entre l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Marseille - 3^e arrondissement.
(10-19396-DEAM)

Le rapport 10/0183/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

93 - 10/0184/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Approbation de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière sur le site de Mardirossian passée entre l'Etablissement Public Foncier P.A.C.A. et la Ville de Marseille (15^e arrondissement).
(10-19394-DEAM)

Le rapport 10/0184/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

94 - 10/0185/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Approbation de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière sur le site de la Savine passée entre l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Marseille - 15^e arrondissement.
(10-19397-DEAM)

Le rapport 10/0185/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

95 - 10/0186/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Affectation de l'autorisation de programme pour l'acquisition de la Caserne d'Aurelle et du Fort d'Entrecasteaux- 7^e arrondissement.
(10-19416-DEAM)

Madame SPORTIELLO-BERTRAND.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous nous félicitons bien évidemment de l'aboutissement des négociations avec le Ministère de la Défense pour le rachat de la Caserne d'Aurelle et du Fort d'Entrecasteaux.

Il nous paraît toutefois essentiel que ces acquisitions soient mises au service de l'intérêt général et profitent à tous nous concitoyens. Ces bâtiments font en effet partie du patrimoine de Marseille et il est important que la commune se les approprie à nouveau afin de les faire vivre, notamment dans la perspective de Marseille Provence 2013 pour le Fort d'Entrecasteaux.

En ce qui concerne la Caserne d'Aurette, vous savez que le Conseil Général envisage depuis plusieurs mois la création d'un collège sur cet emplacement. En raison de la pénurie de terrains constructibles dans cet arrondissement, ce site présente en effet une opportunité unique. Il y a néanmoins un problème qui apparaît clairement à la lecture de ce rapport. Il est dit que le prix de ces sites est consenti eu égard au projet d'y réaliser un collège, des équipements sportifs, ainsi qu'une opération de promotion immobilière de 8 000 m². Je ne comprends pas pourquoi le prix d'achat consenti par le Ministère de la Défense serait conditionné au fait de réaliser une opération immobilière. La Ville achète et elle est évidemment libre de l'utilisation future de ce site. Je ne crois pas que le Ministère de la Défense ait son mot à dire là-dessus, mais le libellé de ce rapport laisse croire le contraire.

Monsieur le Maire, il me semble important de vous dire qu'il n'est absolument pas possible d'intégrer sur le site de la caserne d'Aurette à la fois la construction d'un collège, plusieurs équipements sportifs et une opération immobilière. Tous les experts nous affirment en effet que cette partition du site est techniquement impossible, compte tenu des surfaces nécessaires au collège et à un plateau d'équipements sportifs digne de ce nom. Nous redisons donc notre opposition au projet que vous semblez vouloir développer afin de rentabiliser cette opération. Et nous souhaitons que des contacts à haut niveau soient repris avec le Conseil Général afin d'aboutir à un accord rapide sur la création de ce collège, accompagné d'un vrai plateau sportif réclamé par de très nombreux parents d'élèves. Je vous remercie.

Monsieur ROATTA.- Monsieur le Maire, pour revenir à ce que disait Mme SPORTIELLO, ce dossier date de longtemps puisque les premiers rapports ont été faits par Mme ECOCHARD, à l'époque où il n'y avait pas encore M. MORIN, Ministre de la Défense, et nous avons convenu de faire un collège dans le 7^e arrondissement. On avait cherché beaucoup de solutions de terrain, puis finalement on était tombé sur la caserne et j'ai là, sous les yeux, les premiers courriers qui datent de 2000 et les dernières réunions avec Mme ECOCHARD, qui datent de 2005.

Mais d'abord, Monsieur le Maire, je voudrais vous remercier, parce que vous avez suivi ce dossier depuis le début, vous avez fait les interventions nécessaires parce que sur ce dossier, et Mme SPORTIELLO l'a peut-être oublié, le prix était beaucoup plus cher, c'était plus du double que celui d'aujourd'hui ! Mais vous avez pu négocier. Et j'ajouterai que M. TEISSIER nous a également beaucoup aidés sur ce dossier.

Monsieur le Maire, dans le premier courrier que nous avait envoyé M. GUERINI, au début il était d'accord pour faire un collège ; au deuxième courrier, il l'était un peu moins. Si aujourd'hui M. GUERINI souhaite un collège, on peut dire merci au Conseil Général, halle des sports, collège et pourquoi pas le dossier comme nous le présentons aujourd'hui, avec peut-être un autre équipement...

Monsieur MENNUCCI.- Quel équipement ?

Monsieur ROATTA.- Un équipement sportif, c'est écrit !

Et j'ajouterai, Monsieur le Maire, dans ce lieu qui peut être un lieu magique à côté de l'Abbaye de Saint-Victor, pourquoi pas faire également un parking, parce que dessous, nous avons beaucoup de place à l'intérieur de cet espace.

Monsieur le Maire, si demain M. GUERINI, je vous pose une question, nous disait ou nous rappelait, comme dans sa lettre que j'ai sous les yeux, qu'il n'était peut-être pas nécessaire de faire un deuxième collège dans ce quartier –et j'ai le dossier, si Monsieur le Maire de Secteur le veut, je le lui donnerai–, compte tenu que l'on manque d'élèves, à ce moment-là, Monsieur le Maire, je vous demanderai, puisque ce rapport serait alors obsolète, de faire un autre rapport qui engagerait la Municipalité, puisque ce terrain sera à la Municipalité, dans d'autres conditions. Voilà ce que je vous demande, Monsieur le Maire.

En tout cas, je vous remercie de votre action : de plus de 25 millions le prix est tombé à 10 millions. Le Président de Commission de la Défense nous a aussi aidés. Bravo ! C'est un bel investissement pour Marseille !

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, chers collègues, avec ce rapport 95 sur l'ouverture d'une autorisation de programme de 10 millions d'euros répartis sur trois exercices, donc jusqu'en 2012, pour l'acquisition de la Caserne d'Aurette et du Fort d'Entrecasteaux à l'Etat, on pourrait croire au miracle, voire un changement de politique : enfin, le foncier pour bâtir un nouveau collège dans le 7^e arrondissement sera disponible, même s'il faut attendre 2012 la libération complète du site.

Ne rêvons pas, dans la délibération 95 de ce Conseil Municipal il est dit, je cite : "Il est notamment précisé que le niveau de prix, 10 millions d'euros, fixé entre la Ville et France Domaine, est consenti eu égard au projet d'y réaliser un collège, des équipements sportifs, ainsi qu'une opération de promotion immobilière de l'ordre de 8 000 m² de SHON, bureaux et logements." Et voilà ! Chassons le naturel, il revient au galop ! Combien de générations de collégiens votre Municipalité va-t-elle sacrifier pour satisfaire l'appétit des promoteurs ?

Je voudrais dire, par ailleurs, à M. Jean ROATTA, par rapport à ce qu'il a dit à l'instant sur le fait que l'on pourrait changer le sens de la délibération parce qu'il n'y aurait pas assez de collégiens, qu'il oublie que la plupart des parents mettent leurs enfants dans des collèges privés faute de places en public !

En quinze années, Monsieur le Maire de Marseille, avec votre majorité, vous avez vendu l'essentiel des terrains municipaux réservés au Plan d'Occupation des Sols pour des équipements publics. Pour mémoire, pour le seul 7^e arrondissement, les 4 hectares des terrains du dépôt des Catalans, au Pharo, les locaux de l'Institut Pasteur et les terrains attenants, et dernièrement, votre acharnement à vouloir vendre comme terre à béton le terrain des anciennes casernes de la Corderie et le reste des derniers murs des remparts de Vauban de la rue des Lices. Pour la Caserne d'Aurette, on peut se poser la question : qui va payer le foncier à la fin de l'opération, le Conseil Général pour réaliser le collège et les équipements sportifs ou le promoteur immobilier ?

Une fois de plus, ne prenez pas en otages les collégiens ! Engagez-vous à céder au Conseil Général l'intégralité des surfaces nécessaires à la réalisation d'un collège, avec les équipements sportifs attendus dans l'arrondissement depuis fort longtemps. D'autre part, vous ne donnez aucune indication sur l'usage d'Entrecasteaux. Nous sommes nombreux à vouloir un complexe scolaire et sportif pour les collégiens de l'arrondissement.

Donc nous voterons pour cette délibération, mais nous resterons très vigilants sur la partie promotion immobilière, car, Monsieur le Maire, vous nous avez habitués à saucissonner les projets par de nombreuses délibérations qui font perdre le fil, comme dans l'opération Chanterelle ou celle de l'Hôtel Dieu.

Merci pour votre attention religieuse !

(M. MENNUCCI souhaite prendre la parole)

Monsieur le Maire.- Vous avez la parole, mais vous avez déjà enregistré que le Frioul ne sera pas dans le Parc !

Monsieur MENNUCCI.- Non, ce n'est pas que le Frioul ne sera pas dans le Parc, c'est que l'on pourra y pêcher ! Merci, M. TEISSIER ! Mais juste un mot, la Mairie du 1-7 pourrait être invitée aussi aux concertations !

Ce que je voudrais dire sur cette affaire de la Caserne d'Aurette, car je pense qu'il faut s'expliquer clairement et je remercie Jean ROATTA de sa position, si l'on veut faire ce collège et si l'on veut faire la halle des sports que Jean-Noël GUERINI nous propose de faire, qui sera une ouverture y compris sur le quartier qui n'en a pas, on ne peut pas faire une opération immobilière.

Par contre, nous avons à l'heure actuelle le collège Gaston DEFFERRE qui tel qu'il est aujourd'hui n'existera plus, et ceci, c'est votre propriété. Et vous avez là, donc à 150 mètres de la Caserne d'Aurette, la possibilité de faire une opération de logements à laquelle, je vous l'affirme, je ne m'opposerai pas. Donc il me semble que dans cette affaire il faut écouter ce que dit le Président du Conseil Général.

Il l'a répété à la réunion du Groupe Socialiste de jeudi dernier, il a autorisé Mme SPORTIELLO à faire l'intervention qu'elle vient de faire. Je vous demande de revoir cette question. Si vous voulez faire une opération immobilière en longeant la rampe Saint-Maurice, cela ne fonctionnera pas. Si vous voulez bien regarder la question d'une opération immobilière sur l'emplacement du collège actuel Gaston DEFFERRE, nous pensons qu'il est tout à fait légitime que la Ville récupère de l'argent dans ce domaine-là. Donc je crois qu'il faut que l'on essaye de travailler intelligemment et l'on va avoir un superbe collège et une superbe halle des sports dont le quartier a besoin.

Monsieur le Maire.- Bien entendu, faisons très attention ! Et ce n'est pas parce que nous sommes dans la Semaine Sainte que vous seriez obligés, tous, de jouer les Ponce Pilate ! Car à la fois vous dites "on veut le collège" et nous avons le sentiment quelquefois que si on le voulait, on aurait déjà réglé ce problème !

Premièrement, il y a plus de dix ans que nous sommes sur cette affaire, Monsieur le Député de la circonscription, M. TEISSIER dans ses fonctions nationales et moi-même. Dans cette affaire-là, l'Etat nous a dit : "On vous vend ce terrain pour 28 millions d'euros". Nous avons bien entendu fait les interventions nécessaires devant les puissances d'en-haut et nous avons obtenu que la Caserne d'Aurelle soit estimée à 10 millions d'euros.

Je rappelle une règle. Lorsque le Conseil Général veut construire un collège et que nous avons le terrain, nous offrons bien entendu le terrain. Lorsqu'il faut que nous achetions un terrain pour permettre au Conseil Général de construire un collège, c'est tout à fait différent ! Il faut que nous trouvions les moyens nécessaires entre nous, voir comment on peut participer financièrement. C'est la première réponse.

Deuxième réponse, nous avons affaire à un éminent Architecte des Bâtiments de France qui nous contrôle très largement tous nos projets et qui nous dit qu'à l'intérieur de la Caserne d'Aurelle, comme à l'entrée des anciens Abattoirs, pour aller vers l'Ecole de la Deuxième Chance, il y a des bâtiments qui sont anciens, qui ont un caractère historique et qu'il ne faudra pas les supprimer.

Donc, premièrement, il faut payer le terrain. Deuxièmement, il faut tenir compte des exigences de l'Architecte des Bâtiments de France qui dit...

Monsieur MENNUCCI.- ...Mais ce n'est pas vous, c'est le Conseil Général !

Monsieur le Maire.- Laissez-moi expliquer ou alors, venez à ma place !

(Réactions dans la salle)

Monsieur le Maire.- Mais pour l'instant, c'est encore moi !

Il est clair qu'à partir de ce moment-là, on a quand même un peu envisagé, pour réduire le coût de ce terrain, de savoir s'il y avait la possibilité de faire un peu de construction ou pas. Ce n'est pas le vrai problème, parce que de la construction, nous pouvons en faire dans cet arrondissement, ailleurs. Vous serez toujours contre, M. PELLICANI, puisque construire quelque chose, cela ne vous convient pas, ni au Rouet, ni à Vauban, ni ailleurs ! Nous le savons ! Et qu'il n'y ait pas d'arrière-pensée politique dans ce que je vous dis, en cette semaine vous êtes totalement absous de ce côté-là !

La vérité, c'est que, premièrement, il faut trouver 10 millions d'euros et il faut payer ! Deuxièmement, effectivement, est-ce que vous voulez le collège ou est-ce que vous ne le voulez pas ? Si vous voulez faire de la surenchère, vous pouvez dire : "on peut aussi bien faire des équipements sportifs à cet endroit pour réduire les logements". Monsieur le Maire du Secteur, à 300 mètres de là, il y a le stade Henri Tasso que l'on est en train de refaire intérieurement. Vous n'allez pas me dire que des gosses qui sont au collège, qui d'ailleurs souvent rentrent très tard la nuit chez eux, ne peuvent pas faire 300 mètres à pied pour aller faire de la gymnastique ! Excusez-moi du peu ! Mais Monsieur le Président du Conseil Général, avec lequel je me suis entretenu souvent de cette situation, partage à peu près le même sentiment...

Monsieur MENNUCCI.- Ce n'est pas ce qu'il m'a dit !

Monsieur le Maire.- Peut-être, mais permettez-moi de vous dire que je fais très attention à ce que nous disons ensemble et que ce n'est pas soumis à des fluctuations politiques. C'est le fait de deux responsables d'Institution qui essaient de faire avancer les choses. Et surtout, que l'on ne nous les complique pas !

Donc, premièrement, il faut sortir 10 millions d'euros. Qui les sort ? Est-ce que l'on se met d'accord avec le Conseil Général pour faire cela ? Deuxièmement, des équipements sportifs, il peut y en avoir s'il y a de la place sur le territoire. Et s'il n'y a pas de la place, 300 mètres à côté, il y aura un stade tout neuf où les jeunes pourront très bien aller faire aussi de la gymnastique.

(Réflexion de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- Le stade est à nous, par conséquent nous l'attribuons comme nous voulons ! Et pour l'instant, j'ai posé des questions à M. GUERINI, à deux reprises même et très récemment, dans une lettre du 16 juillet 2008 et une autre encore du 5 août 2009. Je vais me mettre d'accord avec lui et je vous ferai part du résultat. Et après, nous verrons !

On vote sur le principe.

Le rapport 10/0186/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre, le Groupe Verts s'abstenant.

* * *

96 - 10/0187/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
3^e arrondissement - Saint-Lazare - 24, rue du 141^e RIA -
Acquisition d'un immeuble auprès de l'Etablissement Public
Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme.
(10-19419-DAFP)

Le rapport 10/0187/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

97 - 10/0188/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
7^e arrondissement - Endoume - 67 rue Fénelon et Guidicelli -
Acquisition à titre gratuit d'une bande de terrain non bâti auprès
du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 57 à 67 rue
Fénelon et Guidicelli.
(10-19435-DAFP)

Le rapport 10/0188/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

98 - 10/0189/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
6^e arrondissement - Vauban - 202 rue Paradis - Cession au
profit de Vinci Park d'un espace correspondant à un parking de
496 places de stationnement.
(10-19453-DAFP)

Le rapport 10/0189/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

99 - 10/0190/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
4^e arrondissement - Blancarde - Boulevard Françoise Duparc et
avenue Foch - Cession du terrain d'assiette du parc de
stationnement Vallier à la Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole et acquisition du volume correspondant aux
tribunes.
(10-19418-DAFP)

Le rapport 10/0190/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen
votant contre.

* * *

100

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
8^e arrondissement - Pointe Rouge - Traverse Parangon -
Cession d'un terrain non bâti à la Société à Responsabilité
Limitée SIBG.
(10-19424-DAFP)

Rapport retiré.

* * *

101 - 10/0191/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
8^e arrondissement - Bonneveine - Avenue de Hambourg -
Cession d'un terrain non bâti à la Société à Responsabilité
Limitée SEARIM.
(10-19425-DAFP)

Le rapport 10/0191/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et
M. MARANDAT votant contre.

* * *

102 - 10/0192/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
9^e arrondissement - Sainte Marguerite - Avenue Augustin Aubert
- Cession par la Ville de Marseille au profit de la Communauté
Urbaine Marseille Provence Métropole des emprises foncières
nécessaires à l'aménagement de la rue Augustin Aubert entre le
boulevard de Sainte-Marguerite et l'avenue Jean Bouin.
(10-19451-DAFP)

Le rapport 10/0192/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

103 - 10/0193/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
11^e arrondissement - Saint-Marcel - 44 rue des Rimas - Cession
d'un immeuble à Monsieur Jean-Gérard PERSOGLIO.
(10-19440-DAFP)

Le rapport 10/0193/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

104 - 10/0194/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
12^e arrondissement - Les Trois Lucs - Avenue des Trois Lucs -
Impasse Sainte-Germaine - Cession de terrain et création d'une
servitude de passage à PROMOGIM Groupe S.A.
(10-19438-DAFP)

Monsieur MASSE. - Monsieur le Maire, nous nous
sommes déjà exprimés en Mairie d'Arrondissements. Pour faire très
court, nous voterons contre ce rapport. Merci.

Le rapport 10/0194/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et le Groupe
Verts votant contre.

* * *

105 - 10/0195/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
16^e arrondissement - L'Estaque - 1 allée Saccoman / 93 rue
Pelletier - Cession d'un terrain bâti à la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole.
(10-19426-DAFP)

Le rapport 10/0195/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

106 - 10/0196/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
14^e arrondissement - Quartier du Canet - Modification de la
surface figurant sur les listes des biens immobiliers transférés à
la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour le
bien situé 36/38 boulevard Larousse.
(10-19452-DAFP)

Le rapport 10/0196/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

107 - 10/0197/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
Meyrargues - Lieu-dit Les Iscles de Gavarone - Aménagement
de la RD556 - Reconstruction du Pont de Pertuis et
raccordements routiers - Cession au Département des Bouches-
du-Rhône d'une parcelle de terrain bâti.
(10-19437-DAFP)

Le rapport 10/0197/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

108 - 10/0198/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
7^e arrondissement - Bompard - Angle des impasses Vermer et
Bompard - Retrait de la délibération du 15 décembre 2003
n°03/1188/EHCV relative à un échange de terrains entre la Ville
de Marseille et Monsieur et Madame Jean-Jacques
BRONSARD.
(10-19436-DAFP)

Le rapport 10/0198/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

109 - 10/0199/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Etude de faisabilité d'une boucle de distribution d'eau de mer pour le chauffage et la climatisation de bâtiments sur le secteur des Docks Libres et de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée - 2^e, 3^e, 14^e et 15^e arrondissements - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
(10-19393-DEAM)

Le rapport 10/0199/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

110 - 10/0200/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Attribution d'une subvention à l'association "Innovation en Action".
(10-19350-DDD)

Le rapport 10/0200/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

111 - 10/0201/DEVD

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE • Attribution d'une subvention à l'association "Le Naturoscope" pour le financement de l'action "Classe Nature 2010".
(10-19354-DDD)

Le rapport 10/0201/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

112 - 10/0202/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Avis du Conseil Municipal sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concernant le territoire d'intérêt national Euroméditerranée - (19^e modification).
(10-19442-DEAM)

Le rapport 10/0202/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

113 - 10/0203/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • ZAC de la Valentine - 11^e arrondissement - Exonération de participations constructeurs pour l'association La Chrysalide.
(10-19312-DEAM)

Le rapport 10/0203/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

114 - 10/0204/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT • Grand Projet de Ville - Opération de rénovation urbaine ZUS "Soude - Hauts de Mazargues" - 9^e arrondissement - Instauration d'un sursis à statuer sur le périmètre de la ZUS.
(10-19313-DEAM)

Le rapport 10/0204/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

115 - 10/0205/DEVD

DIRECTION DES SERVICES CONCEDES ET DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE • Adhésion à l'association TGV Provence-Côte d'Azur.
(10-19210-DSC)

Le rapport 10/0205/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

116 - 10/0206/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • 3^e arrondissement - Opération d'Intérêt National Euroméditerranée - Aménagement de la place de Strasbourg, de la place Roussel et de la section Camille Pelletan - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de réalisation et de financement - Approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes.
(10-19395-DAEP-VL)

Le rapport 10/0206/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

117 - 10/0207/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS-VILLE ET LITTORAL • DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE - 8^e arrondissement - Place Amiral Muselier - 59, avenue Georges Pompidou - Avenant au procès-verbal de transfert de voirie n°02/1052 - Approbation du projet d'aménagement des places publiques et de l'affectation d'une autorisation de programme - Avenant au protocole de cession au bénéfice de la copropriété constituée par la SCI DELHON et la SA AQUAFORUM.
(10-19402-DAEP-VL)

Le rapport 10/0207/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VENTURINO Hélène

118 - 10/0208/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC • Travaux et prestations
pour le maintien et l'exploitation du parc d'éclairage public et de
mise en lumière du patrimoine de la commune de Marseille -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.
(10-19316-ECLA)

Le rapport 10/0208/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

119 - 10/0209/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC • Mise en lumière du
patrimoine - Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme.
(10-19318-ECLA)

Le rapport 10/0209/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

120 - 10/0210/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET
DES GRANDS PROJETS • Mélizan - Fiolle - Puget
6^e arrondissement - Réhabilitation, reconstruction et
restructuration des équipements scolaires et construction d'un
parking souterrain de 600 places. Approbation de l'avenant n°3
au mandat de maîtrise d'ouvrage n°07/063.
(10-19319-DGPRO)

Le rapport 10/0210/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen
s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

121 - 10/0211/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE
ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Politique en
faveur de la famille - Attribution d'une subvention d'équipement à
l'association "La Maison des Bout'Chou" pour la création d'un
établissement d'accueil de la Petite Enfance- Approbation de
l'avenant n°2 à la convention n°080439.
(10-19211-DPE)

Monsieur le Maire.- On est à 1 000 places de crèche
et on arrivera à 2 000 à la fin du mandat. C'est pour répondre, ce
que je n'ai pas pu faire tout à l'heure. Et si la CAF nous aide, on en
fera plus. Et si d'autres payent un peu plus le repas des enfants, on
en fera plus !

Le rapport 10/0211/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

122 - 10/0212/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE
ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE • Aide
financière au fonctionnement de l'association "Marseille
Enfance" - Exercice 2010.
(10-19295-DPE)

Le rapport 10/0212/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

123 - 10/0213/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE
LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA SOLIDARITE
ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION • Unité
d'Hébergement d'Urgence - Paiement au gestionnaire de la
participation financière de la Ville pour l'année 2010.
(10-19264-DSLE)

Madame BOULAY.- Monsieur le Maire, mes chers
collègues, notre Groupe est bien sûr favorable. Nous tenons
cependant à attirer votre attention sur l'augmentation des besoins
d'hébergement d'urgence et sa gestion à Marseille. Un lien évident
existe entre cette augmentation et la diminution des moyens des
hôpitaux psychiatriques. Les malades ainsi marginalisés tombent
dans la clochardisation, ne reçoivent plus de soins et se retrouvent
souvent en hébergement d'urgence. Il y a là un glissement de prise
en charge très dommageable pour l'ensemble de la société en
termes d'insécurité et de violence. Un indicateur de bon
fonctionnement d'une société pourrait être la manière dont elle gère
les malades mentaux. Notre société va très mal puisqu'elle continue
à les mettre à la rue. Il nous semble qu'il est temps de répondre aux
besoins de deux manières. Premièrement, en interpellant le
gouvernement sur la situation des hôpitaux psychiatriques à
Marseille. Et deuxièmement, en créant rapidement une réponse
mieux adaptée, en privilégiant la création d'hébergement d'urgence
de taille humaine et sur l'ensemble de la ville. Notre Groupe est bien
entendu prêt à travailler sur ces questions.

Monsieur le Maire.- M. BOURGAT va vous répondre
mais, ma chère collègue, je dois vous dire qu'en peu de temps j'ai
inauguré, avec toutes les personnalités qui pouvaient
m'accompagner, trois hôpitaux psychiatriques neufs à Marseille !

Monsieur BOURGAT.- Monsieur le Maire, mes chers
collègues, d'abord je voudrais dire qu'il est un peu bizarre d'utiliser
ce qui est vraiment bien fait à Marseille comme instrument de
critique. Je pense que nous n'avons absolument pas à rougir de ce
qui est fait à l'Unité d'Hébergement d'Urgence et au SAMU Social,
surtout quand on sait les sommes qui y sont mises et pour des gens
qui ne voteront pas, pour nous en tous les cas. Donc c'est vraiment
du travail désintéressé.

Deuxièmement, effectivement, nous avons à peu
près un tiers de nos hébergés qui ont des problèmes psychiatriques.
Il se trouve que dans le temps, dans une vie antérieure, j'ai même
été médecin à l'Hôpital Edouard Toulouse, donc je connais très bien
ces sujets, et avec mes collègues qui m'ont précédé, entre autres le
Docteur PADOVANI, on a toujours travaillé de concert avec l'Hôpital.
Nous avons des consultations psychiatriques à l'intérieur même de
l'Unité d'Hébergement d'Urgence, grâce à la collaboration que nous
avons. On a même signé une convention avec le Département pour
que les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer puissent
bénéficier de consultations. C'est vrai que l'on n'a pas attendu votre
propos général pour faire du précis et du détail pour le bien de nos
hébergés à Marseille !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0213/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

124 - 10/0214/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX • Subventions aux associations gestionnaires de Maisons Pour Tous - Budget 2010.
(10-19258-EQSO)

Le rapport 10/0214/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

125 - 10/0215/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX • Attribution de subventions aux équipements sociaux - 2^e Répartition 2010.
(10-19259-EQSO)

Le rapport 10/0215/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

126 - 10/0216/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Création d'un accueil loisirs sans hébergement Beausoleil, boulevard de Roux prolongé - 4^e arrondissement - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.
(10-19343-DTNOEST)

Monsieur GILLES.- Monsieur le Maire, quelques minutes sur ce rapport. J'interviens sur ce rapport mais j'aurais pu le faire sur le rapport 99 et la réalisation du parking Vallier, que nous inaugurerons dans quelques semaines avec le Président de la Communauté Urbaine, ou sur le rapport 167 et le réaménagement du stade Vallier. Quelques minutes, Monsieur le Maire, simplement pour répondre, parce que comme vous j'ai entendu avec beaucoup d'émotion notre collègue Patrick MENNUCCI, ce matin, à France Bleu, puis je l'ai entendu tout à l'heure critiquer le budget. Pour lui, en gros, Jean-Claude GAUDIN et sa majorité ne font rien depuis quasiment quinze ans ! On voit ici sur ce rapport 126 encore une belle réalisation !

En trois mandats, Monsieur le Maire, vous devez être fier d'avoir tout simplement réparé les erreurs de l'histoire et 42 ans de promesses de l'opposition sur ce secteur de Beausoleil ! Premier mandat, vous avez fait ce que l'on a appelé Beausoleil 1 : création d'un stade, d'un jeu de boules, d'un espace vert, d'un jardin d'enfants et d'un équipement municipal. Beausoleil 2, pendant votre deuxième mandat où nous avons inauguré, après l'avoir construite, une Maison de Quartier. Beausoleil 3, la future construction d'un centre aéré.

On ne peut donc que se féliciter de la manière dont est utilisé le budget de notre Mairie et uniquement le budget de la Mairie puisqu'il est inutile de rappeler que ces trois équipements ont été faits ou se feront sans aide extérieure des Collectivités Territoriales comme le Conseil Général et le Conseil Régional !

Juste un mot sur le rapport 167, le réaménagement de l'équipement sportif Vallier où, là, Monsieur le Maire, ce sont 5 millions d'euros qui vont être investis, avec là aussi aucune aide extérieure ni de la Région ni du Conseil Général ! Et pourtant, on peut rappeler, et je le dis sous le contrôle de mon ami l'Adjoint au Sport, Richard MIRON, il y a bien des plateaux sportifs qui sont utilisés par les scolaires et en particulier, les scolaires des collèges et des lycées !

Monsieur MENNUCCI.- Ils payent !

Monsieur GILLES.- Ils ne payent rien !

Monsieur MENNUCCI.- Mais oui, ils payent !

Monsieur GILLES.- Eh bien ! On demandera à M. MIRON ce que vous payez pour l'utilisation de Vallier !

Et nous pourrions, Monsieur le Maire, dans un secteur municipal qui n'est pas proche politiquement de chez eux, tendre la main et dire merci s'ils participaient financièrement à ces réalisations.

Monsieur MENNUCCI.- Ils payent, évidemment !

Monsieur GILLES.- Vous ne payez rien du tout ! En tout cas, vous ne payez rien sur les 5 millions d'euros que nous allons investir sur le stade Vallier, qui a été inauguré en 1960 et si vous l'aviez bien entretenu de 1960 à 1995, on n'aurait peut-être pas besoin aujourd'hui d'y investir 5 millions d'euros ! Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Nos collègues Verts auront très bien compris, Monsieur le Sénateur Bruno GILLES, que l'on ne confond pas Beausoleil 3 avec ITER !

Le rapport 10/0216/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

127 - 10/0217/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • 3^e arrondissement - Opération "Busserade" : dénomination d'un groupe scolaire.
(10-19321-EDUC)

Le rapport 10/0217/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

128 - 10/0218/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • 6^e arrondissement - Opération "Mélizan-Fiolle-Puget" : dénomination de deux écoles maternelles.
(10-19322-EDUC)

Le rapport 10/0218/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

129 - 10/0219/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Inscriptions scolaires : révision des périmètres scolaires, constitution d'une commission des dérogations à ces périmètres et procédures y afférant.
(10-19353-EDUC)

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, le 7 juillet 2007 nous avons dénoncé l'absence totale de concertation qui avait précédé la mise en place des périmètres scolaires que vous présentiez à notre assemblée. Certainement sensible à ces critiques, Madame l'Adjointe déléguée à l'Education, de l'époque, Mme Marie-Louise LOTA, nous avait expliqué que la sectorisation proposée était une première phase et que les étapes suivantes allaient privilégier, je la cite : "une large concertation avec l'ensemble de la communauté éducative et les partenaires institutionnels concernés".

Oui, je disais que vous l'aviez promis, Mme LOTA, et vous allez comprendre que l'on va vous regretter !

(Echange de réflexions simultanées entre les groupes)

Madame GHALI.- Or, la révision des aires de proximité de l'école publique que vous nous proposez à nouveau aujourd'hui, n'a fait l'objet d'aucune concertation sur le terrain, ni avec les écoles, ni avec les parents d'élèves, ni avec les élus et les Maires de Secteur qui sont pourtant tous les jours confrontés aux effets positifs ou négatifs de cette sectorisation et qui n'ont été informés d'aucun nouveau schéma.

Monsieur le Maire, ce que je voulais vous dire, et là il n'est pas question de budget, il n'est pas question de sortir de l'argent, parce que dès que l'on parle d'argent vous commencez à bondir, donc, là, il n'est pas question de vous demander de l'argent mais tout simplement une politique, et je le dis.

Je sais que vous aimez Marseille, je sais que vous aimez ses quartiers. Aussi, Monsieur le Maire, ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est tout simplement que l'on ne peut pas faire comme ça, car cette sectorisation aura des conséquences dramatiques, je le dis bien, je mesure mes mots, dramatiques sur la ville de Marseille si on n'y prend pas garde ! Pourquoi ? Parce que l'on a aujourd'hui la chance d'avoir sur Marseille, vous l'avez dit tout à l'heure, des permis de construire qui sont délivrés partout sur Marseille, sur l'ensemble de secteurs de la ville, et que ces constructions notamment de maisons individuelles ou de lotissements peuvent permettre aujourd'hui de rééquilibrer et de ne plus avoir des écoles ghettos, comme nous les avons aujourd'hui.

Et avoir cette discussion sur l'ensemble de la ville, parce que ce qui est valable dans le 15-16 l'est aussi dans le 9-10 ou dans le 11-12, ce n'est pas simplement un problème du Nord de la ville, mais un problème tout simplement marseillais. Et si l'on avait réellement discuté, car on a là une opportunité de parler de la sectorisation et de permettre de remettre tout à plat, pour vraiment avoir cette vue d'ensemble que, je peux le comprendre, Mme CASANOVA ne peut pas avoir toute seule sur l'ensemble de la ville, mais par contre, il y a des élus de secteur qui peuvent accompagner cette mise à plat et permettre justement de rééquilibrer certaines écoles. Je l'avais déjà dit lors de nombreux Conseils Municipaux et Conseils d'Arrondissements aussi.

Monsieur le Maire, on peut tenir quelquefois..., Mme CARREGA a tenu des propos qui sont d'ailleurs inacceptables, et je ne veux pas polémiquer là-dessus, ce n'est pas le but de mon intervention, mais pour éviter ce genre de propos justement, il faut aller au fond du problème et pour cela, il faut remettre les choses à plat et permettre tout simplement, et je le dis clairement, de ne plus avoir des écoles ghettos, de ne plus avoir des écoles qui ne regroupent que des Noirs et des Arabes. Et je le dis clairement !

Monsieur le Maire.- Oh là ! Mais c'est épouvantable, ça !

Madame GHALI.- Oui, Monsieur le Maire, je l'ai déjà dit et je le redis encore ici ! Parce que c'est ainsi, malheureusement, et c'est comme ça que l'on arrive à avoir des élections où le Front National, malheureusement, obtient les scores qu'il obtient ! Et je n'ai pas envie que le Front National obtienne ces scores-là ! Donc on doit aider l'école publique. J'ai envie que l'école publique soit l'école de la République, soit l'école où l'on retrouve tout simplement les valeurs de la République, Monsieur le Maire, et pour cela, je demande à Mme CASANOVA de revoir sa copie, de ne pas faire les choses toute seule, parce qu'elle hypothèque la ville sur les questions de l'éducation et que l'on n'a pas le droit de faire cela, Monsieur le Maire. Et c'est pour cela que nous voterons contre ce rapport.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, je n'ai pas très bien compris votre allusion sur la délicatesse... mais, quoi qu'il en soit, j'espère avoir plus de délicatesse, ce que j'ai en général avec Mme GHALI, bien qu'elle en ait beaucoup moins avec moi !

Ceci étant dit, sur ce rapport, je vais aller un peu dans le même sens de Mme GHALI et je voterai contre ce rapport, non pas contre le plan de Mme CASANOVA mais nous sommes de toute façon, sur le principe, opposés à la notion de périmètre scolaire et aussi, de ce fait, à son aménagement, qui est pour nous une entrave inacceptable à la liberté des parents de pouvoir mettre leurs enfants dans l'école qui leur convient. Premier point, c'est une liberté fondamentale qui est bafouée.

Deuxième point, au niveau moral il est complètement anormal que des parents vivant dans certains quartiers, ce qui a été dit, et payant des impôts, contribuant ainsi au budget de l'Education Nationale, soient de fait obligés, à cause de cette carte scolaire, de payer en plus et de mettre leurs enfants dans une école privée, à moins de les condamner à un échec scolaire inévitable du fait des problèmes qui ont été dits. Heureusement, encore, que pour ces enfants il y a cette possibilité d'école privée ! Mais cela est complètement anormal qu'elle soit là pour suppléer aux manques de l'école publique, qui n'effectue plus, de fait, sa mission de service public.

Du fait de cette rigidité de la carte scolaire, cela n'en fait plus une école pour tous. Que deviennent alors, sans le choix, ceux qui n'ont pas bien sûr dans certains endroits les moyens de payer en plus une école privée ? Même si des aménagements sont envisagés, le principe est condamnable et l'école publique doit faire des efforts pour permettre une qualité dans son rôle. Merci.

Monsieur le Maire.- Si plus personne ne demande la parole, Mme CASANOVA, expliquez-nous un peu ces périmètres.

Madame CASANOVA.- Monsieur le Maire, l'actualisation des périmètres scolaires que nous votons aujourd'hui s'est faite à la demande des Inspecteurs de l'Education Nationale, qui connaissent parfaitement leur circonscription et qui ont une vision d'ensemble du fonctionnement des écoles d'un quartier et les problèmes qui peuvent s'y poser. Donc je crois que ce sont les meilleurs connaisseurs de ce qui se passe dans les écoles et qu'ils ont, de plus, vraiment cette vision d'ensemble.

Je pense que leur demande avait pour but de régler les problèmes pédagogiques qui peuvent se poser dans certaines écoles et de mettre en valeur la mixité sociale et c'est dans ce but qu'ont été refaits ces périmètres. Ces révisions de périmètres sont évidemment de leurs compétences et je pense que ce sont eux les professionnels à qui nous devons demander conseil et que nous avons écoutés, puisque l'on peut compter sur leur impartialité.

Mais par contre, pour répondre à M. MARANDAT, toujours à l'écoute des parents nous avons prévu que si ces périmètres ne conviennent pas à l'organisation des familles, à leurs problèmes de travail ou de déplacement, il leur est possible de demander une dérogation. Jusqu'à présent, il n'existait aucune Commission et c'est moi qui ai signé, l'an dernier, plus de 1 400 dérogations, pour justement faire preuve d'écoute par rapport aux demandes des parents. J'ai donc décidé de créer une Commission chargée d'examiner ces demandes, composée de l'Inspection Académique, du Maire de Marseille et des Maires de Secteur, pour juger du bien-fondé des demandes des parents, dans notre volonté de transparence. Donc vous voyez que je suis à l'écoute et que je consulte aussi les Maires de Secteur.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Mme CASANOVA a bien répondu. Je souhaite effectivement qu'il y ait une concertation, mais la Ville de Marseille décide, les Adjoints au Maire décident pour le Maire. Ils peuvent écouter, mais c'est nous qui avons la légitimité et, par conséquent, Madame, vous ferez ce que vous pensez devoir faire, dans la justice et dans l'équité.

Je rappelle qu'au centre-ville c'est nous qui enregistrons les demandes pour les écoles. Je rappelle que M. Gaston DEFFERRE y avait toujours été opposé et qu'il voulait que ce soit l'administration d'Etat, par l'intermédiaire des Inspecteurs de l'Académie, qui le fasse et non pas les élus !

Monsieur MENNUCCI.- Il se chauffait avec un poêle à bois !

Monsieur le Maire. - Justement, vous qui avez toutes les prétentions possibles et imaginables à l'intérieur de cette formation politique, vous feriez bien de revoir, d'entendre et de relire ce que disait M. Gaston DEFFERRE ! Comme j'étais tout jeune au Conseil Municipal à cette époque-là, j'ai bien enregistré ce qu'il disait et, entre nous, j'étais assez d'accord avec ce qu'il disait. Ce n'est pas aux élus de décider de choisir les écoles, parce que vous êtes parfaitement informés et vous le savez bien, les gens veulent mettre leurs enfants dans telle école parce que l'on sait que..., et pas de l'autre côté ! Vous le savez parfaitement !

En tout cas, Mme CASANOVA a toute notre confiance pour faire ce travail d'harmonisation et, à un moment donné, après qu'elle ait écouté, elle décide et elle tranche ! On ne peut pas toujours non plus subir toute la démagogie qui peut être faite !

Le rapport 10/0219/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, et M. MARANDAT votant contre.

* * *

130 - 10/0220/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Avenants aux conventions passées entre la Ville de Marseille et les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat.
(10-19386-EDUC)

Le rapport 10/0220/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

131 - 10/0221/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Lutte contre l'illettrisme - Aide financière au fonctionnement de l'association "Savoirs pour Réussir". Approbation de l'avenant n° 1 à la convention 2010.
(10-19362-EDUC)

Le rapport 10/0221/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

132 - 10/0222/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE L'EDUCATION • Aide financière au fonctionnement des Etablissements Publics "Caisse des Ecoles" et "Centre Régional de Documentation Pédagogique" - Crédits Budgétaires 2010.
(10-19342-EDUC)

Le rapport 10/0222/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

133 - 10/0223/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Création d'un centre médical scolaire au groupe scolaire Plan d'Aou, 1 boulevard Commandant Robert Thollon, 15^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.
(10-19328-DTNORLIT)

Le rapport 10/0223/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

134 - 10/0224/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE EST • Création d'un Centre Médical Scolaire à l'école élémentaire de la Sauvagère - 10^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.
(10-19360-DTEST)

Le rapport 10/0224/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

135 - 10/0225/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Plan Climat - Passage au gaz de la chaufferie de l'école maternelle Saint-Joseph Servières, rue du Capricorne, 15^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.
(10-19278-DTNORLIT)

Le rapport 10/0225/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

136 - 10/0226/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Optimisation du système de chauffage de l'école maternelle des Postes, 3 place de l'Hôtel des Postes - 1^{er} arrondissement - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation de l'autorisation de programme pour les travaux.
(10-19329-DTSUD)

Le rapport 10/0226/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

137 - 10/0227/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Optimisation du système de chauffage de l'école élémentaire Lapin Blanc des Neiges, 131 chemin du Sablier, 8^e arrondissement - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation de l'autorisation de programme pour les travaux.
(10-19330-DTSUD)

Le rapport 10/0227/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

138 - 10/0228/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Optimisation du système de chauffage de l'école maternelle Neuve Sainte Catherine, 17 rue Neuve Sainte Catherine - 7^e arrondissement - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation de l'autorisation de programme pour les travaux. (10-19331-DTSUD)

Le rapport 10/0228/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

139 - 10/0229/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Création d'une unité de restauration de type self à l'école élémentaire Félix Pyat, 54 rue Félix Pyat, 3^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études. (10-19275-DTNORLIT)

Le rapport 10/0229/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

140 - 10/0230/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST • Extension de bâtiments et reconstruction de l'espace existant de trois cantines scolaires du 4^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les études et les travaux. (10-19346-DTNOREST)

Le rapport 10/0230/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

141 - 10/0231/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réhabilitation du groupe scolaire Major Evêché - 39 bis à 41, rue de l'Evêché - 2^e arrondissement - Approbation des protocoles transactionnels aux marchés de travaux n°06/791 et 06/783 passés respectivement avec les entreprises GAGNERAUD Construction et SA THERMATIC. (10-19363-DGPRO)

Le rapport 10/0231/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

142 - 10/0232/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Réalisation du groupe scolaire Busserade Masséna - Rue Masséna - 3^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme. (10-19301-DGPRO)

Le rapport 10/0232/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

143 - 10/0233/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Création d'une école maternelle de sept classes en bâtiments préfabriqués - 16/18 rue Barthélémy - 1^{er} arrondissement - Contrôle d'accès et mise en sécurité du site - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux. (10-19345-DTSUD)

Le rapport 10/0233/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

144 - 10/0234/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-LITTORAL • Restructuration de l'école élémentaire Verduron Haut, 71 boulevard Marius Brémont - 15^e arrondissement - Aménagement de deux classes supplémentaires - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux. (10-19279-DTNORLIT)

Monsieur le Maire. - Voilà donc toute une série de rapports, on ne pourra pas dire que l'on ne prépare pas la rentrée scolaire !

Le rapport 10/0234/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CHANTELOT Catherine

145 - 10/0235/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE • Attribution de subventions sociales aux organismes et équipements sociaux participant au dispositif Objectif Jeunes - 2^e répartition 2010. (10-19242-JEUNE)

Madame CHANTELOT. - Monsieur le Maire, dans ce Conseil Municipal j'aimerais saluer l'effort de votre politique en faveur des jeunes et notamment signaler que ces deux rapports 145 et 146 sont consacrés au financement de l'accueil de loisir sous deux formes, d'abord le dispositif Objectif Jeunes, qui est une démarche volontaire de votre part, Monsieur le Maire, qui n'est absolument pas une obligation de la Ville de Marseille mais que nous remplissons bien volontiers pour offrir aux familles la possibilité d'accueillir leurs enfants, en matière de garde mais aussi de pédagogie, et d'un accueil le plus amusant et ludique possible pour les enfants. Donc, pour le rapport 145, il s'agit d'une politique complètement volontaire de la Mairie de Marseille. Et pour le rapport 146, il s'agit du Contrat Enfance Jeunesse, qui est un contrat signé avec la Caisse d'Allocations Familiales. Et je précise qu'aucune autre Institution n'est signataire et donc qu'aucune autre Institution n'est financeur de ces ALSH. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire. - Merci, Mme CHANTELOT.

Le rapport 10/0235/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

146 - 10/0236/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE • Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône - Financement 2010 de la Démarche Qualité des Centres d'Accueil et des Ludothèques - 2^e répartition. (10-19243-DGASSU)

Le rapport 10/0236/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

147 - 10/0237/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - "Bouge"- 6, boulevard Bouge - Quartier Malpassé - 13^e arrondissement - Subvention à la SA d'HLM ERILIA pour la production d'un logement de type 6 PLAI. (10-19399-DHL)

Le rapport 10/0237/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

148 - 10/0238/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - "Le Lorrain II"- 9 impasse Lorrain - 10^e arrondissement - Subvention à la SA d'HLM Logis Méditerranée pour la production de 14 logements (11 PLUS et 3 PLAI). (10-19400-DHL)

Le rapport 10/0238/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

149 - 10/0239/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Engagement Municipal pour le Logement - "Jourdan"- 15 traverse Jourdan - 10^e arrondissement - Subvention à la SA d'HLM LOGIREM pour la production de 20 logements sociaux (17 PLUS et 3 PLAI). (10-19401-DHL)

Le rapport 10/0239/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

150 - 10/0240/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Amélioration du parc de l'OPAH Habitat Marseille Provence (HMP) - Approbation d'une convention de financement à passer entre la Ville de Marseille et Habitat Marseille Provence - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme. (10-19403-DHL)

Monsieur PADOVANI, - Monsieur le Maire, si vous le permettez, je voudrais intervenir sur ce rapport 150 simplement pour vous remercier pour l'effort engagé par la Municipalité en soutien de l'action que nous menons aujourd'hui à Habitat Marseille Provence dans le cadre de la rénovation des logements d'un patrimoine qui demandait une grande revalorisation et au travers desquels nous allons engager une politique, sous votre gouvernance, de création et d'adaptation de logements pour personnes handicapées, une politique d'amélioration des performances énergétiques dans le but de réduire le coût de la facture énergétique et donc des charges locatives, enfin, pour réaliser les travaux d'adaptation indispensables au vieillissement de la population sur notre patrimoine. Les dépenses annuelles engagées sont estimées pour ces actions à 4 121 000 Euros, dépenses pour lesquelles la Ville de Marseille s'engage à hauteur de 50 % par an sur cinq ans.

Merci, Monsieur le Maire, pour tous les Marseillais que nous accueillons !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire, - M. PADOVANI, merci infiniment ! Hier, on aurait dû aussi maintenir Sidaction avec ce que nous avons mis devant l'Hôtel de Ville. Compte tenu des festivités, nous avons remis le drapeau de la Ville, qui est en même temps aux couleurs de l'Olympique de Marseille. Mais je voudrais vous remercier de tout ce que vous faites dans ce domaine. Vous avez suivi, là, les initiatives que nous avons adoptées, il y a déjà de nombreuses années, aussi bien au Conseil Régional qu'ici à l'Hôtel de Ville, sous l'impulsion de notre collègue Jean-François MATTEI. Vous êtes, avec Mme GAUNET-ESCARRAS, dans cette ligne. Vous êtes des médecins, vous connaissez bien ces problèmes-là et à tout moment, je suis très sensible à ce que vous faites dans ce domaine.

Tout à l'heure, il a été question de Mme Germaine POINSO-CHAPUIS, pour les handicapés, les handicapés moteurs et les handicapés moteurs profonds. Vous suivez tout cela, vous le faites d'une manière extraordinaire, de la même façon que vous faites pour ceux atteints de la maladie d'Alzheimer. Et je dois vous dire que j'ai été assez content, je ne le dis pas toujours, je ne vais pas toujours répéter ce que le Gouvernement veut faire, mais Mme Nora BERRA nous a accordé 909 000 Euros pour l'initiative qui a été prise là où l'on construit une résidence pour des prêtres âgés mais où l'on a consacré un certain nombre de lits pour les malades d'Alzheimer et je sais que vous suivez tout cela.

C'est notre collègue, M. Bruno GILLES, qui à l'Assistance Publique surveille ces choses-là, avec beaucoup d'attention, et nous sommes très attentifs à ce qui est fait dans ce domaine pour nos concitoyens. Et ce n'est pas que pour nos concitoyens puisque l'Assistance Publique de Marseille soigne bien au-delà des limites de notre commune, même de la région et même au-delà. C'est ce sentiment de fraternité, de générosité, que la Ville de Marseille impulse. C'est la raison pour laquelle il y a quelquefois des remarques que nous n'admettons pas !

Le rapport 10/0240/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

151 - 10/0241/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Réhabilitation de l'habitat ancien - Subventions aux propriétaires privés - Attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH "Centre-Ville 3", du PRI "Panier - Vieille Charité", de l'OAHD lot n°1 et lot n°2, et de l'OPAH RU "Marseille Euroméditerranée". (10-19404-DHL)

Le rapport 10/0241/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

152 - 10/0242/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Parc
Kallisté - Notre Dame Limite - 15^e arrondissement - Concession
d'aménagement - Approbation du lancement d'une consultation.
(10-19432-DHL)

Le rapport 10/0242/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

153 - 10/0243/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT •
Engagement Municipal pour le Logement - Accession à la
propriété sociale - Attribution de subventions aux primo-
accédants.
(10-19405-DHL)

Le rapport 10/0243/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

154 - 10/0244/SOSP

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT • Eradication
de l'Habitat Indigne - Concession d'Eradication de l'Habitat
Indigne - Approbation de l'avenant n°5 (lot 1) de la convention
n°07/1437 - Actualisation des listes d'immeubles à traiter.
(10-19406-DHL)

Le rapport 10/0244/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GAUNET-ESCARRAS
Françoise

155 - 10/0245/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA
PROTECTION • DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE -
Tarification des opérations de vaccination.
(10-19226-DGPP)

Le rapport 10/0245/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

156 - 10/0246/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Appel à projets "Sport à Marseille"
- Attribution d'aides financières aux lauréats.
(10-19223-SPORTS)

Le rapport 10/0246/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

157 - 10/0247/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Attribution de subventions aux
organismes sportifs - 3^e répartition 2010 - Approbation des
conventions de partenariat - Budget Primitif 2010.
(10-19314-SPORTS)

Le rapport 10/0247/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

158 - 10/0248/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Attribution d'une subvention de
fonctionnement à l'association Olympique de Marseille au titre
de l'année 2010 - Approbation d'une convention de partenariat.
(10-19372-SPORTS)

Monsieur MIRON - Monsieur le Maire, sur ce rapport
158, en complément de l'Olympique de Marseille, où nous avons vu
à vos côtés hier un certain nombre d'élus que je tenais à remercier,
je voudrais que l'on associe aux remerciements le Club de
Mazargues, celui de l'ASPPT Marseille, celui des Caillols, ainsi que
ceux d'Endoume et de Saint-Julien, pour nous avoir emmené un
certain nombre de gamins qui ont fait la haie d'honneur aux joueurs
de l'Olympique de Marseille, qui le méritaient bien ! Je voulais donc
les associer à cette très belle manifestation et aux remerciements
qui ont été donnés à l'Hôtel de Ville.

Le rapport 10/0248/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

159 - 10/0249/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Participation financière du
Département aux dépenses de fonctionnement des installations
sportives de la Commune de Marseille mises à la disposition
des collèges publics et privés de la Commune.
(10-19325-SPORTS)

Le rapport 10/0249/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

160 - 10/0250/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Approbation d'un tarif pour la mise
à disposition privative de courts de tennis à une association -
Annulation des tarifs de mise à disposition des équipements
sportifs au bénéfice des collégiens.
(10-19292-SPORTS)

Le rapport 10/0250/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

161 - 10/0251/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Parc des Sports et des Loisirs Sud
- Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme
solidarité année 2010 pour la réalisation des travaux.
(10-19274-SPORTS)

Le rapport 10/0251/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

162 - 10/0252/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Accueil de sportifs de haut niveau
- Etudes de faisabilité pour l'aménagement de l'auberge de
jeunesse de Bonneveine - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme Solidarité année 2010.
(10-19280-SPORTS)

Le rapport 10/0252/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

163 - 10/0253/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Stade Jean Bouin -
8^e arrondissement - Création d'un revêtement en gazon
synthétique - Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme Solidarité Année 2010 pour la réalisation des
travaux.
(10-19285-SPORTS)

Le rapport 10/0253/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

164 - 10/0254/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Démolition du gymnase Saint-
Tronc Régné - 9^e arrondissement - Approbation de l'affectation
de l'autorisation de programme Solidarité Année 2010.
(10-19291-SPORTS)

Le rapport 10/0254/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

165 - 10/0255/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Plateau Belle Vue - Avenue Belle
Vue - 3^e arrondissement - Zone Urbaine Sensible de Saint-
Mauront - Etude de l'aménagement du Plateau Sportif de Belle
Vue - Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme Solidarité - Année 2010.
(10-19282-SPORTS)

Le rapport 10/0255/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

166 - 10/0256/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Réhabilitation des plateaux
sportifs Busserade - 3^e arrondissement - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme Solidarité Année
2010.
(10-19289-SPORTS)

Le rapport 10/0256/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

167 - 10/0257/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Stade Vallier - 20 boulevard
Boisson - 4^e arrondissement - Réaménagement et requalification
du stade - Approbation de l'augmentation de l'affectation de
l'autorisation de programme Solidarité Année 2008 pour les
études et les travaux.
(10-19288-SPORTS)

Le rapport 10/0257/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

168 - 10/0258/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Stade Michelis 11^e arrondissement
- Création d'un revêtement en gazon synthétique - Approbation
de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme
Solidarité Année 2008.
(10-19286-SPORTS)

Le rapport 10/0258/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

169 - 10/0259/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Réhabilitation du gymnase
Ruissatel - 11^e arrondissement - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme Solidarité Année 2010.
(10-19290-SPORTS)

Monsieur MIRON. - Monsieur le Maire, sur ce rapport
169, je voudrais, dans le cadre de la réhabilitation du gymnase
Ruissatel, d'abord faire partager à mes collègues du Conseil
Municipal, comme j'ai pu le faire à vos côtés hier, ma colère quand
des individus mal intentionnés viennent mettre le feu à un gymnase.
Nous allons très bientôt inaugurer, d'ici cet été, celui de la
Busserine, qui a été incendié il y a 18 mois ; cela nous a coûté en
gros 500 000 Euros. Aujourd'hui, nous votons dans le cadre du
gymnase Ruissatel 400 000 Euros pour faire des travaux. Ce
gymnase a été incendié, toujours par le même type d'énergumènes,
en décembre. Et je voudrais, au passage, remercier le Député
Roland BLUM pour la participation financière attribuée par la réserve
parlementaire, ainsi que le Conseil Général qui, par la voix du Maire
de Secteur, a donné son accord aussi pour une participation
financière.

Mais hier, pour la troisième fois, vient de brûler le
gymnase de la Verrerie ! Monsieur le Maire, c'est à désespérer !
Cela fait 1,5 million d'euros d'investissement !

Monsieur MENNUCCI. - Il faut mettre des gardiens !

Monsieur MIRON. - Il y a déjà un gardien sur place,
pour ceux qui aboient régulièrement, mais quand des individus
décident délibérément de mettre le feu à des tapis de gymnastique,
ce qui a mis le feu à l'ensemble de la structure... Donc, là, on va sur
place avec un bureau d'études pour voir ce qu'il y aura à faire.

Monsieur le Maire. - M. MENNUCCI nous dit qu'il faut
mettre des gardiens, mais dans le secteur de M. ASSANTE, c'est le
gardien qui avait mis le feu ! Rappelez-vous ! Et il y a eu ensuite des
interventions pour qu'on le reprenne après à la Mairie !

Monsieur MIRON. - Je suis certain que M.
MENNUCCI, qui tout à l'heure faisait l'hirondelle du printemps qui
s'était transformée en oiseau de mauvais augure, appréciera tous
les rapports qui sont votés sur le sport !

Le rapport 10/0259/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

170 - 10/0260/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Stade Espérance -
12^e arrondissement - Modernisation du stade - Réfection du
revêtement sportif en gazon synthétique et amélioration de
l'éclairage - Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme Solidarité 2010.
(10-19276-SPORTS)

Le rapport 10/0260/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

171 - 10/0261/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Réhabilitation totale du terrain de
mini-foot la Rose-Bégude - 13^e arrondissement - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme Solidarité Année
2010.
(10-19287-SPORTS)

Le rapport 10/0261/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

172 - 10/0262/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Complexe sportif de la Busserine
- 14^e arrondissement - Zone Urbaine Sensible de Saint-
Barthélémy / Picon / Busserine - Etude de l'aménagement du
complexe sportif Busserine - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme Solidarité - Année 2010.
(10-19283-SPORTS)

Le rapport 10/0262/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme MOLL Solange

173 - 10/0263/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE
LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS
SOCIAUX • Attribution de subventions aux associations œuvrant
en faveur des Seniors - 1^{ère} Répartition 2010.
(10-19222-EQSO)

Le rapport 10/0263/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PADOVANI Patrick

174 - 10/0264/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE
LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES PERSONNES
HANDICAPEES • Commission Communale d'Accessibilité aux
Personnes Handicapées des Etablissements Recevant du
Public - Renouvellement des membres représentant les
associations de personnes handicapées.
(10-19315-HAND)

Le rapport 10/0264/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

175 - 10/0265/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE
LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES PERSONNES
HANDICAPEES • Accompagnement des personnes
handicapées - Partenariat avec l'association Unis Cité
Méditerranée pour la mise en œuvre du service civique.
(10-19370-HAND)

Monsieur PADOVANI, - Monsieur le Maire, encore un
petit mot, pour vous signaler l'engagement de la Ville de Marseille à
travers un dispositif qui fait partie de ce qu'avait mis en place le
Président de la République à travers M. Martin HIRSCH, qui est le
Service civique volontaire. Et nous sommes une des Municipalités,
pour ne pas dire la seule aujourd'hui, à engager un partenariat avec
une association, Unis Cité Méditerranée, à travers laquelle nous
allons engager 50 jeunes du Service civique volontaire pour pouvoir
venir en aide aux populations défavorisées que nous avons à
charge, c'est-à-dire dans le domaine de ceux qui sont dans une
situation de handicap. Il y a là, à la fois, un aspect de citoyenneté
très fort et un aspect de mixité, parce que ces jeunes que nous
allons recruter le seront sur trois niveaux de compétence, ceux qui
n'ont jamais eu accès au Bac, ceux qui ont le Bac et ceux qui ont
plus que le Bac. Et à travers cela, aussi, nous allons faire prendre
conscience aux jeunes qui vont s'investir, d'une société dans
laquelle il y a des handicapés, et prendre en compte que ces
handicapés font partie de la société intégrante.

C'est donc un projet fort, et je viens ici remercier
aussi M. GONDARD pour l'agrément qu'il a donné à ce projet. Et
sachez que nous sommes donc une des rares villes, pour ne pas
dire la seule, je le répète, engagées dans ce dispositif.

Merci, Monsieur le Maire, pour ce que vous nous
faites faire.

Le rapport 10/0265/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

176 - 10/0266/SOSP

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE
LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES PERSONNES
HANDICAPEES • Attribution d'une subvention à l'association
"La Chrysalide Marseille Association de Parents et Amis de
Personnes Handicapées Mentales".
(10-19379-HAND)

Le rapport 10/0266/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-SPORTICH
Caroline

177 - 10/0267/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA
PROTECTION • DIRECTION DE LA SURETE – SERVICE
SECURITE ROUTIERE – Renouvellement des actions relatives
à la sensibilisation à la sécurité routière en milieu scolaire.
(10-19205-DGPP)

Le rapport 10/0267/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

178 - 10/0268/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Approbation de la convention cadre de mise à disposition de travailleurs sociaux au sein des services de la Police Nationale.
(10-19206-DGPP)

Le rapport 10/0268/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

179 - 10/0269/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Approbation d'une convention passée entre la Ville de Marseille, le CCAS et l'Association "Plus Fort". Mise en place d'une action en direction des personnes vulnérables.
(10-19257-DGPP)

Le rapport 10/0269/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

180 - 10/0270/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Adhésion au Forum Français pour la Sécurité Urbaine.
(10-19209-DGPP)

Le rapport 10/0270/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

181 - 10/0271/SOSP

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION • SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution des subventions de fonctionnement dans le cadre de la première série d'actions 2010.
(10-19249-DGPP)

Le rapport 10/0271/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

182 - 10/0272/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Révision des tarifs des prestations funéraires.
(10-19265-DOF)

Le rapport 10/0272/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

183 - 10/0273/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Révision des tarifs des concessions autres que celles d'une durée perpétuelle.
(10-19390-DOF)

Le rapport 10/0273/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

184 - 10/0274/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Exonération des frais d'obsèques de Madame Emma Galoustian épouse Babayan.
(10-19228-DOF)

Le rapport 10/0274/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

185 - 10/0275/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Indemnisation du préjudice subi par Monsieur Georges NOEL.
(10-19240-DOF)

Le rapport 10/0275/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

186 - 10/0276/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Réattribution de concessions trentenaires et cinquantenaires abandonnées dans les cimetières Saint-Pierre et Saint-Menet.
(10-19212-DOF)

Le rapport 10/0276/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

187 - 10/0277/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES A LA POPULATION - DIRECTION DES OPERATIONS FUNERAIRES • Aménagement des terres communes.
(10-19235-DOF)

Le rapport 10/0277/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

188 - 10/0278/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Tourisme et Congrès - Approbation d'une convention entre la Ville de Marseille et l'association Marseille Congrès pour l'attribution d'une subvention - Règlement de la cotisation annuelle de la Ville.
(10-19320-SG)

Le rapport 10/0278/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES
Anne-Marie

189 - 10/0279/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE •
Révision des tarifs.
(10-19204-ESBAM)

Le rapport 10/0279/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

190 - 10/0280/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE •
Attribution de bourses aux étudiants de l'Ecole Supérieure des
Beaux-Arts de Marseille et à deux artistes en résidence.
(10-19244-ESBAM)

Le rapport 10/0280/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

191 - 10/0281/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES -
ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE •
Approbation de la convention concernant une collaboration
pédagogique et la réalisation d'une exposition intitulée "Retour
de Skopje - Biennale des Jeunes Créateurs d'Europe et de la
Méditerranée, 14^e édition".
(10-19246-ESBAM)

Le rapport 10/0281/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

192 - 10/0282/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES GRANDS
EQUIPEMENTS • Lancement d'une opération relative à l'achat
d'une loge, de places et d'espaces publicitaires avec la SASP
Olympique de Marseille.
(10-19284-DGE)

Le rapport 10/0282/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

193 - 10/0283/CURI

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES GRANDS
EQUIPEMENTS • Attribution de subventions aux organisations
sportives pour des manifestations se déroulant au Palais des
Sports et au Dôme pendant le 1^{er} semestre 2010 - 3^e répartition
- Approbation d'une convention de partenariat.
(10-19381-DGE)

Le rapport 10/0283/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

194 - 10/0284/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES •
Attribution de subventions ou compléments de subvention de
fonctionnement année 2010 aux associations culturelles -
2^e répartition.
(10-19225-DGAC)

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, nous
sommes tous unis derrière la candidature de Marseille Provence
2013. Une des vocations de Marseille Provence 2013 est l'irrigation
de la création et la diffusion artistique et culturelle sur l'ensemble du
territoire et notamment sur des lieux non conventionnels comme
l'entreprise, les établissements éducatifs, universitaires et
hospitaliers. Aussi, la question de l'espace public et de la
réappropriation citoyenne de cet espace public est essentielle et
donc nécessite un intérêt tout particulier de la Ville.

Vous savez que le festival Marsatoc cherche un lieu
pour organiser sa prestation à l'automne prochain. Marseille ne
dispose toujours pas d'un espace chapiteau digne de ce nom en
centre-ville, après le fait que le J4 ne puisse plus être utilisé, et il y a
vraiment nécessité, comme dans l'ensemble des grandes villes de
France, qu'il y ait cet espace chapiteau qui puisse accueillir des
cirques, des forains éventuellement, mais également des
manifestations culturelles comme Marsatoc.

Merci, Monsieur le Maire, de répondre à ma
question.

Monsieur le Maire.- M. DI NOCERA va le faire pour
moi, ce sera sans doute plus calme.

Monsieur DI NOCERA.- Monsieur le Maire, chers
collègues, je pense que vous devriez interroger les gens de
Marsatoc, qui vous annonceront sûrement très prochainement une
excellente nouvelle. Voilà ce que je tenais à vous dire. Nous nous en
sommes occupés, mais je laisse le soin aux gens de Marsatoc de
vous répondre, comme il est convenu avec eux.

Monsieur MENNUCCI.- C'est incroyable ! On est en
Conseil Municipal, on a posé une question, on attend la réponse !

Monsieur DI NOCERA.- M. MENNUCCI, je vous
répète que nous nous en sommes occupés, que le dossier suit son
cours et que nous attendons cette semaine pour vous donner les
détails et les renseignements. Ce n'est pas la peine de polémiquer,
M. MENNUCCI !

Monsieur le Maire.- Puisque mes Adjoints
compétents ne veulent pas vous le dire mais comme je le sais, j'ai
cet avantage sur vous, je vous le dirai tout à l'heure, à l'oreille ! Mais
ce sera réglé ! Sauf que je n'aime pas des pressions qui sont à la
limite de ce qui est acceptable ! Je considère, avec mes 32 ans de
vie au Parlement et mes 46 ans de présence au Conseil Municipal
de Marseille, que je n'ai pas à subir de pression ! Je ne défends que
l'intérêt général, ces amis-là que vous défendez ne voient que leur
propre intérêt ! Et je ne suis pas si sûr ni convaincu qu'ils s'attachent
tant que cela au développement de Marseille Provence Capitale de
la Culture. Ils veulent leur lieu, ils veulent là où ils veulent, comme ils
veulent, quand ils veulent ! Eh bien ! Dans une ville, la deuxième
ville de France, il y a des règles à observer et surtout, des lieux à
trouver pour ce genre de spectacle, quand on sait que pour ceux qui
habitent à côté il leur faut quand même des boules Quies !

Le rapport 10/0284/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

195 - 10/0285/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES • Attribution d'une subvention de fonctionnement 2010 au Groupement d'Intérêt Public Culturel gérant le Centre Interrégional de Conservation et de Restauration du Patrimoine (GIPC-CICRP) Belle-de-Mai - 2^e versement.
(10-19234-DGAC)

Le rapport 10/0285/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

196 - 10/0286/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES • Actualisation des tarifs applicables pour la location d'espaces dans la Bibliothèque de l'Alcazar.
(10-19247-BM)

Le rapport 10/0286/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

197 - 10/0287/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES • Adhésion de la Ville de Marseille à l'association "Videomuseum" pour l'année 2010.
(10-19231-MUSEES)

Le rapport 10/0287/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

198 - 10/0288/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES • Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Marseille, le Fonds Régional d'Art Contemporain Provence-Alpes-Côte d'Azur et les Ateliers de l'Image, pour la coproduction d'une exposition "Années 1980 un parcours photographique dans les collections du FRAC, Fonds Régional d'Art Contemporain Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Musée d'Art Contemporain de Marseille (MAC)".
(10-19232-MUSEES)

Le rapport 10/0288/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

199 - 10/0289/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DIRECTION DES MUSEES • Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Marseille et le Groupe de Musique Expérimentale de Marseille (GMEM).
(10-19230-MUSEES)

Le rapport 10/0289/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

200 - 10/0290/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - MUSEUM • Approbation d'une convention de partenariat entre le Muséum d'Histoire Naturelle de Marseille, le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence et l'Institut de Recherche et de Développement (IRD).
(10-19221-MUSEUM)

Le rapport 10/0290/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

201 - 10/0291/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Travaux de traitement de l'amiante des cages de scène au Théâtre National de Marseille La Criée, Quai de Rive Neuve - 7^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les études.
(10-19334-DTSUD)

(M. PELLICANI souhaite intervenir)

Monsieur le Maire.- Vous n'avez plus de temps de parole, je suis désolé !

(M. MENNUCCI propose que le Groupe Socialiste donne deux minutes de son temps de parole à M. PELLICANI)

Monsieur le Maire.- Non, vous n'avez qu'à venir à la conférence des Présidents, vous n'y étiez pas !

Monsieur MENNUCCI.- Je regrette que vous ayez donné 6 minutes de plus au Front National et que vous refusiez à M. PELLICANI de prendre deux minutes du Groupe Socialiste !

Monsieur le Maire.- Non ! J'aime beaucoup M. PELLICANI et il le sait ! Et je dois dire que quand il était employé du Conseil Régional et que j'en étais le Président, il ne me semble pas qu'il ait souffert sous Ponce Pilate ! Premièrement. Deuxièmement, ici, c'est moi qui décide des débats et ce n'est pas vous !

Et sur le Théâtre de La Criée, tout a été dit dans le quotidien d'hier ou d'aujourd'hui ! Puisque l'on nous demande d'expurger totalement l'amiante, même là où il ne porterait pas atteinte aux personnes, eh bien, on le fait ! Ce sont les instructions que j'ai données ! Et d'ici là, il faudra attendre pour faire des spectacles ! Et pour tous ceux qui me donnent des conseils, les conseillers ne sont pas les payeurs ! Comme c'est nous qui payons, c'est nous qui décidons !

Voilà ce que j'aurais dit aimablement à M. PELLICANI, si je n'étais pas obligé de transiter par votre passerelle !
(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0291/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

202

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Restauration du Château de la Buzine - Traverse de la Buzine - 11^e arrondissement - Approbation du protocole transactionnel passé avec l'entreprise SPIE pour le règlement du marché n°05/1505.
(10-19380-DGPRO)

Rapport retiré.

* * *

203 - 10/0292/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX • Aménagement des Friches de la Belle-de-Mai - 3^e arrondissement - Centre Inter Régional de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CICRP) - Archives Municipales - Réserves de Musées - INA - Carto-Pro - Parking - Approbation du principe de résiliation pour fautes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage n°95/185 conclue entre Icade G3A et la Ville de Marseille.

(10-19450-DGABC)

Rapport retiré.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

204 - 10/0293/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Adhésion de la Ville de Marseille à divers organismes lyriques.

(10-19218-OPERA)

Le rapport 10/0293/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

205 - 10/0294/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une autorisation de programme pour l'installation d'une boucle magnétique à l'Opéra.

(10-19219-OPERA)

Le rapport 10/0294/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

206 - 10/0295/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Coréalisation entre la Ville de Marseille et la Compagnie Julien Lestel pour le spectacle "Anastayose".

(10-19254-OPERA)

Le rapport 10/0295/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

207 - 10/0296/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et les "Chorégies d'Orange" Saison 2009/2010.

(10-19255-OPERA)

Le rapport 10/0296/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

208 - 10/0297/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation du contrat de coréalisation concernant l'édition 2010 du Festival de Musiques Interdites.

(10-19263-OPERA)

Le rapport 10/0297/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

209 - 10/0298/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation du contrat de coproduction Opéra de Marseille/Opéra National du Rhin pour l'ouvrage "Hamlet" d'Ambroise Thomas.

(10-19359-OPERA)

Le rapport 10/0298/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

210 - 10/0299/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - OPERA • Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille - Saison 2009/2010.

(10-19253-OPERA)

Le rapport 10/0299/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

211 - 10/0300/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES - CONSERVATOIRE • Approbation d'une convention de partenariat conclue avec l'Education Nationale concernant les classes à horaires aménagés de l'Ecole du cours Julien.

(10-19248-CNR)

Le rapport 10/0300/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

212 - 10/0301/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Maintien de la sécurité et de la salubrité dans les espaces techniques et publics de l'Opéra municipal, place Ernest Reyer - 1^{er} arrondissement - Approbation de l'avant-projet sommaire et de l'affectation de l'autorisation de programme pour les travaux.

(10-19335-DTSUD)

Le rapport 10/0301/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

213 - 10/0302/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE SUD • Rénovation des couvertures de l'Opéra municipal, place Ernest Reyer - 1^{er} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les études et travaux.

(10-19348-DTSUD)

Le rapport 10/0302/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

214 - 10/0303/CURI

SECRETARIAT GENERAL - ATELIER DU PATRIMOINE • Mise à disposition d'un archéologue pour les fouilles archéologiques de la place du Refuge - Remboursement sur justificatifs des frais afférents aux fouilles par le maître d'œuvre : la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

(10-19220-AP)

Le rapport 10/0303/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

215 - 10/0304/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET DES GRANDS PROJETS • Restructuration et extension du Musée d'Histoire de Marseille - Port Antique - 17 square Belsunce - 1^{er} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études préalables de faisabilité et de programmation.

(10-19302-DGPRO)

Monsieur MALRAIT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport est d'abord l'occasion de rétablir la vérité sur notre patrimoine historique et architectural. Nous pouvons lire encore que Marseille serait "une ville antique sans antiquités". Au-delà du bon mot, c'est méconnaître le nombre de témoignages de cette période qui ont été découverts par des historiens et des archéologues dans notre ville. C'est surtout ignorer la plus ancienne ville de France, qui a été aussi l'un des berceaux de la civilisation grecque et romaine, qui possède des vestiges et une flotte antique unique au monde.

Ce trésor inestimable, nous voulons aujourd'hui le mettre en lumière et le mettre en scène. Nous avons commencé l'an dernier ce travail de mise en valeur, pour le plus grand plaisir des Marseillais et des touristes, en redorant le Jardin des Vestiges, notamment par une nouvelle signalétique et son ouverture au public, rue Henri Barbusse. Nous avons rebaptisé aussi le Jardin des Vestiges, appelé désormais Port Antique, et pour cause, puisqu'il est situé à l'endroit même où les Grecs et les Romains se sont installés il y a 26 siècles.

Aujourd'hui, il s'agit de franchir une nouvelle étape à travers la restructuration du Musée de l'Histoire, qui aura pour vocation de retracer l'aventure maritime et urbaine de Marseille de l'Antiquité jusqu'à nos jours. Alors que dans trois ans, nous célébrerons notre label de Capitale Européenne de la Culture, il est évident que la modernisation du Musée de l'Histoire participe à un double objectif : réussir le rendez-vous 2013 et pérenniser bien au-delà le nouvel essor culturel, économique et touristique de Marseille. Trois priorités devraient contribuer à réaliser notre ambition.

La première des priorités concerne la restauration de notre patrimoine architectural et historique. C'est dans cette perspective que nous avons lancé neuf chantiers de rénovation, financés avec l'aide de l'Etat, concernant entre autres le Port Antique, le Château Borély, le Palais des Beaux-Arts, et bien d'autres puisque nous avons neuf chantiers, financés entre 40 et 50 % par l'Etat. Ces chantiers concernent aussi la Basilique Saint-Victor et la Vieille Major, qui témoignent, avec la Nécropole Malaval, que Marseille a été aussi un accès majeur du Christianisme dans l'Europe occidentale. Car si notre Cité phocéenne n'a rien à envier aux autres villes par son passé antique, elle était aussi la capitale, en France et en Europe, de la période paléochrétienne, et c'est une richesse que nous voulons aussi faire connaître aux Marseillais et aux visiteurs du monde entier.

La deuxième priorité est de poursuivre bien sûr la rénovation du centre-ville, avec le projet de semi-piétonnisation qui est actuellement en cours.

Enfin, la troisième priorité passe aussi par le mariage de la culture et du tourisme, qui font particulièrement bon ménage pour booster l'économie marseillaise et créer encore plus d'emplois pour tous les Marseillais. Un mariage que nous espérons aussi fructueux que celui de Gyptis et Protis, qui furent nos premiers touristes et dont la belle histoire d'amour a donné naissance à notre ville !

Ces trois priorités convergent pour faire la mise en lumière du Port Antique et la restructuration du Musée d'Histoire d'ici 2012. C'est un enjeu stratégique. Pourquoi ? Pour trois raisons. La première raison est que le nouveau Musée d'Histoire, avec son réaménagement et ses nouveaux espaces d'exposition, sera l'un des symboles du renouveau culturel et urbain du cœur historique de Marseille. La deuxième raison est que le Musée d'Histoire se trouve à deux pas du Centre Bourse, qui va être lui aussi rénové, étendu et encore plus accessible grâce à la requalification de ses abords. Il est évident que la transformation de ce complexe commercial, qui est fréquenté par un bon nombre de Marseillais et de touristes, renforcera d'ici 2013 la nouvelle activité économique et culturelle de notre ville. La troisième raison s'impose grâce à un parcours qui mettra en lumière les épisodes majeurs de l'histoire de notre ville. Ainsi, le Musée d'Histoire témoignera d'une nouvelle volonté dans la politique muséale de la Ville de Marseille activement menée par mon ami Daniel HERMANN, Adjoint à la Culture. Cette perspective devrait ouvrir une large place à la mise en lumière et la mise en spectacle du patrimoine historique et antique de Marseille. Marseille est en effet une ville populaire et se prête particulièrement à ce type de programme culturel haut en couleurs.

Voilà ce que je tenais à vous dire et à vous rappeler, à propos de ce rapport qui témoigne que la Ville de Marseille possède l'un des patrimoines les plus importants de notre région, un patrimoine qu'il est impératif de faire découvrir aux Marseillais comme aux visiteurs du monde entier, car Marseille est actuellement une ville à faire rêver le Monde ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci, Monsieur le Doyen !

Monsieur Mennucci.- Monsieur le Maire, je partage la plupart des choses qui ont été dites par M. MALRAIT, même si je ne pense pas que la fondation de Phocée fut simplement un mariage, parce que cela est évidemment la légende, les bébés ne naissent pas dans les choux, nous le savons !

Mais ce que je voudrais souligner, c'est qu'il y a un aspect des choses qu'il me paraît regrettable que la Ville de Marseille ne prenne pas en compte. Je vous l'ai dit, Monsieur le Maire, en privé et je vous le redis directement.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec le CNRS, avec la Communauté Urbaine de Marseille, et notamment M. FRANCESCHI qui s'occupe de ce dossier, sous la responsabilité du Professeur POMEY, a décidé de participer à l'opération Protis, qui est la reconstruction des deux bateaux qui ont été trouvés dans les fouilles qui ont été faites à l'occasion de la création du parking de la place Jules-Verne.

Ces deux bateaux sont exceptionnels, ils ont été construits quelques dizaines d'années après l'arrivée des colons sur les rives du Lacydon, il y a un bateau de guerre ou un bateau de protection et un bateau de commerce. Et l'un d'entre eux a une particularité absolument extraordinaire, à savoir qu'il est cousu ! C'est un bateau cousu ! Il est fait avec des bois qui ont été pris à Allauch et avec des liens qui ont été pris sur la Canebière, du chanvre. C'est un travail formidable, qui va être réalisé par une entreprise marseillaise, le Chantier naval BORG, qui est installé à l'Anse du Pharo. Il va être fait avec le Lycée Poinso-Chapuis, que vous connaissez bien, Monsieur le Maire, où il y a un travail du bois. Ce travail est absolument formidable.

Or il y a 500 000 Euros de la Région, il y a de l'argent de la Communauté, il y a 700 000 Euros du CNRS et la Ville de Marseille est absente ! Donc je le dis qu'il y a dans cette affaire quand même quelque chose qui m'étonne. Je connais, Monsieur le Maire, votre amour pour cette ville et son histoire, et je profite de ce Conseil Municipal pour dire que je ne peux pas envisager, même si la Région est le premier financeur dans cette affaire, que ces bateaux une fois reconstruits pourront certainement être exposés au Musée d'Histoire, au MUCEM ou dans la Darse, là où vous le déciderez, je ne peux pas imaginer que cela se fasse sans que la Ville de Marseille ne participe !

Voilà, c'est une demande que je vous fais. Il me semble que maintenant il faut en finir avec les petites histoires et les petites "grattes" que l'on peut avoir sur la peau. Quand les gens sont capables de faire des financements, comme vous nous le demandez souvent, je crois qu'il faut l'acter et venir avec eux pour faire les choses.

Monsieur le Maire.- Il eut été préférable de nous y avoir associés dès le départ !

Monsieur MENNUCCI.- Cela a été fait, vous avez eu plusieurs lettres !

Monsieur le Maire.- Non ! Ce n'est pas vrai ! Parce que j'aurais donné mon accord tout de suite ! Ce n'est pas vrai ! M. MALRAIT va vous répondre.

(Réflexions de M. MENNUCCI)

Monsieur MALRAIT.- S'il vous plaît, je pourrais peut-être donner une réponse. J'ai rencontré M. POMEY plusieurs fois et nous avons parlé de cette opération. Je remercie très largement, en tant qu'élu m'occupant du patrimoine de cette ville, le Conseil Général et le Conseil Régional s'ils financent quelque chose pour le patrimoine de la ville, parce que jusqu'à maintenant je n'ai pas vu beaucoup briller les finances du Conseil Régional ! Donc, merci s'il participe, ce que m'a confirmé M. POMEY, mais rien n'est encore tout à fait signé d'après ce qu'il m'a dit.

D'un autre côté, nous nous sommes rencontrés, nous sommes en train d'étudier ensemble certains points de participation. Peut-être que ces bateaux seront construits à l'intérieur du Port Antique et que nous mettrons à la disposition pas mal de choses, ce qui représentera quand même aussi une participation très importante de la Ville, de même que nous nous sommes aussi engagés, avec M. POMEY, à avoir une participation pour les manifestations que l'on pourrait organiser avec ces bateaux. Donc nous connaissons bien le projet de ces bateaux, qui a été décidé par M. POMEY, il me l'a confirmé d'ailleurs lui-même. Et quand je lui ai dit : "Mais, M. POMEY, vous ne m'en avez jamais parlé avant de lancer ce chantier", il m'a répondu : "Non, nous l'avons lancé avec le Conseil Régional". Voilà la réponse !

Monsieur le Maire.- Nous n'avons rien contre. On a déjà pas mal de bateaux, M. MALRAIT a expliqué cela à travers la presse locale. On n'a rien contre, mais on n'aime pas être pris non plus...

Monsieur MENNUCCI.- Ce n'est pas vrai !

Monsieur le Maire.- Ne dites pas "ce n'est pas vrai" ! On vient de vous le dire, l'élu compétent vient de vous le dire et je vous le dis !

(Vives protestations de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- Oh ! M. MENNUCCI ! Je vous ai donné tout à l'heure le montant des aides que la Région m'a données sur les projets de la Ville, vous savez très bien que nous ne parlons pas beaucoup avec la Région ! Mais peut-être qu'avec votre omniprésence aujourd'hui et les gratifications de délégation dont vous allez être l'objet, nous pourrions le faire ! Mais en tout cas, il y a longtemps que nous ne nous parlons pas beaucoup, avec M. VAUZELLE.

Le rapport 10/0304/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

216 - 10/0305/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Tourisme et Congrès - Installation de compteurs sur sites touristiques - Affectation d'autorisation de programme.
(10-19378-SG)

Le rapport 10/0305/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

217 - 10/0306/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Tourisme et Congrès - Attribution de subventions exceptionnelles pour Congrès et Colloques.
(10-19344-SG)

Le rapport 10/0306/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

218 - 10/0307/CURI

SECRETARIAT GENERAL • Tourisme et Congrès - Règlement de la Cotisation annuelle de la Ville de Marseille au Club de la Croisière Marseille Provence - Convention entre la Ville de Marseille et le Club de la Croisière Marseille Provence pour l'attribution d'une subvention.
(10-19277-SG)

Le rapport 10/0307/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

219 - 10/0308/CURI

SECRETARIAT GENERAL - MARSEILLE MISSION EUROPE • Reconstitution de l'adhésion de la Ville de Marseille à EUROCITIES et versement de la cotisation 2010.
(10-19272-MMEU)

Le rapport 10/0308/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

220 - 10/0309/CURI

SECRETARIAT GENERAL - MARSEILLE MISSION EUROPE •
Versement de la cotisation 2010 à l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe).
(10-19273-MMEU)

Le rapport 10/0309/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

221 - 10/0310/CURI

SECRETARIAT GENERAL - MARSEILLE MISSION EUROPE •
Versement d'une subvention à l'association Réseau ANIMA (ANIMA Investment Network - AIN).
(10-19262-MMEU)

Le rapport 10/0310/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

222 - 10/0311/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES •
Attribution de subventions ou compléments de subvention de fonctionnement année 2010 aux associations culturelles - 2^e répartition - Secteur Audiovisuel.
(10-19224-DGAC)

Monsieur le Maire.- Je remercie encore Mme ZAYAN d'avoir organisé tout le Carnaval, même si cela tombait dans une date où nous étions ailleurs !

Madame ZAYAN.- Monsieur le Maire, je voulais justement intervenir sur le Carnaval simplement pour remercier la Ville de Marseille et tous les Services qui ont participé à sa réussite, dire aussi la mobilisation, en famille, de tous les Marseillais et les Marseillaises et l'intégration, dans le Carnaval, des handicapés et des 8 Secteurs qui ont fait la réussite de ce Carnaval. Je vous remercie beaucoup.

Monsieur le Maire.- Merci à vous de l'avoir organisé et bien réussi !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0311/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**FINANCES, ECONOMIE ET
AMENAGEMENT**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

223 - 10/0312/FEAM

SECRETARIAT GENERAL • Réforme de l'Administration Municipale - Organigrammes détaillés des services municipaux.
(10-19464-SG)

(M. DUTTO souhaite intervenir)

Monsieur le Maire.- Je suis désolé, mais le Groupe Communiste a terminé son temps de parole. Si vous n'aviez pas parlé des Palestiniens, on aurait pu le faire. La prochaine fois, vous demanderez à votre Groupe de vous inscrire en premier, sinon ce n'est pas la peine que l'on fasse une conférence des Présidents, surtout présidée par moi ! La prochaine fois, on la fera présider par le Doyen !

Le rapport 10/0312/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

224 - 10/0313/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES •
Modification du Régime Indemnitare
(10-19461-DGRH)

Le rapport 10/0313/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

225 - 10/0314/FEAM

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES •
Adhésion de la Ville de Marseille à l'association "Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités Territoriales".
(10-19460-DGRH)

Le rapport 10/0314/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen s'abstenant.

* * *

226 - 10/0315/FEAM

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
8^e arrondissement - Hippodrome Borély - Avenue Pierre Mendès France, avenue de Bonneveine - Subvention d'équipement - Approbation d'affectation d'autorisation de programme.
(10-19454-DAFP)

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, j'interviens sur les rapports 226 et 229. Avec ces deux rapports, 300 000 Euros d'un côté, baisse des loyers de l'autre, vous demandez aux contribuables de financer à hauteur de 70 % la rénovation de l'Hippodrome Borély. La répartition de cette subvention entre deux rapports ne permet pas d'avoir une très grande clarté, mais j'ai fait les calculs. Le prétexte à ces libéralités nous semble insuffisant et l'encouragement à l'addiction au jeu n'est pas un enjeu de santé publique ! Quant à la création d'un Salon privatif, on en voit mal l'intérêt pour nos concitoyens. Merci.

Monsieur le Maire.- Très bien ! Mais il y a un rapport que l'on a retiré, celui-là est maintenu, l'autre est retiré.

Monsieur ZAOUJ. Le rapport n°229 est retiré, c'est cela ?

Monsieur le Maire.- Oui !

Monsieur ZAOUJ.- C'est une bonne nouvelle parce que, d'abord, il n'y avait pas d'empressement à voter un tel rapport. Deuxièmement, il y avait même une certaine indécence également.

Mais concernant le rapport 226, je voudrais exprimer un peu mon désarroi. Quand je disais tout à l'heure que l'on serait attentif au moindre Euro dépensé par la Ville, je vois dans ce rapport non pas quelques Euros mais 300 000 Euros qui vont être donnés en subvention à une association qui n'a d'associatif que le nom et qui organise des paris et des jeux. Je trouve cela également indécent et je trouve anormal, car ce n'est pas du tout dans notre vocation de financer ces soi-disant associations, que ce soit d'ailleurs la Mairie ou toute autre institution locale.

J'aurais souhaité que ce rapport 226 soit également retiré. J'aurais souhaité, à la limite, que certains de nos collègues présents, qu'ils soient d'un bord comme de l'autre, s'expriment pour dire également eux-mêmes qu'ils ne sont pas tout à fait d'accord, comme parfois j'ai pu l'entendre en aparté, ici et là, et peut-être que ce rapport n'aurait pas été voté par les uns et par les autres.

Quant à moi, je voterai contre.

Monsieur le Maire.- M. ZAOUÏ, sur ce rapport, le Conseil Général et le Conseil Régional donnent exactement la même somme que nous. Parce qu'à une époque, nous avons quand même été contents, les trois Institutions, que l'Hippodrome de Borély se transforme et que d'un bâtiment vétuste, archaïque...

Je vous rappelle que M. VIGOUROUX voulait faire, là, la Croisette, il voulait construire, et que nous nous sommes toujours opposés à cela, et en particulier Claude VALLETTE, qui a dû s'absenter, qui a été justement notre porte-parole à cette époque. Nous avons voulu maintenir l'Hippodrome. Et nous avons beaucoup insisté pour que l'Hippodrome de Borély, puis celui de Pont-de-Vivaux mènent une vie ensemble et fusionnent. Dans l'économie de notre ville, les paris sur les courses comptent également. Il y a quantité de personnes qui travaillent dans le milieu des courses, il y a ceux qui s'occupent des chevaux, il y a ceux qui font courir les chevaux, etc. Peut-être il y a aussi des propriétaires. Et nous avons même fait –et c'était M. VILLANI qui l'avait souhaité– un golf au milieu de l'Hippodrome.

M. Dominique TIAN, le Député Maire de ce secteur, la Conseillère Générale, moi-même, nous voyons les personnes de la Société Hippique. Nous avons insisté pour qu'ils fusionnent ensemble. Et nous considérons que nous avons évité, car c'est aussi un échange, qu'il y ait de multiples panneaux de publicité en bordure de l'avenue. Car à cette époque-là, si les trois Collectivités Territoriales ne donnaient pas d'argent, il fallait compenser cela par des panneaux publicitaires... Cela me revient au fur et à mesure que je parle, mais Mme VASSAL a mené ce genre de négociation. Et le loyer devrait augmenter d'une manière considérable à partir de 2013, mais on a retiré le rapport, donc n'en parlons pas. Et j'ai demandé à Mme VASSAL de voir comment on peut renégocier ces choses-là.

Sur ce rapport-là, voilà ce que je peux dire. Est-ce que Mme VASSAL peut compléter ce que je viens de dire ?

Madame VASSAL. Non, Monsieur le Maire, c'est parfaitement dit. Effectivement, l'Hippodrome est un endroit qui apporte de l'emploi et aussi de la distraction. Nous nous sommes battus à vos côtés pour pouvoir avoir davantage de journées PMU. Nous avons une difficulté dans cet espace parce qu'il ne peut pas y avoir de nocturne, il y a un souci technique là-dessus. Et je crois que ce qui est important aussi, c'est le nombre d'emplois qui est généré par cette activité.

Le financement est fait par l'ensemble des Institutions, à la fois le Conseil Régional et le Conseil Général, et là, c'est pour de l'investissement et je crois que c'est important là-dessus. Au niveau des loyers, on y reviendra, la hausse était considérable à partir de 2013, on l'a proposé un peu moindre. Maintenant, on va le regarder de manière attentive, mais ce qui est sûr et certain, c'est que nous sommes pour l'investissement, nous sommes pour l'emploi, donc il est logique de les aider.

Monsieur le Maire.- Et la Ville va percevoir une taxe de 330 000 Euros par an sur les courses hippiques. En plus, chers collègues, je dis cela à M. ZAOUÏ, dont bien entendu je respecte le vote, c'est évident, mais je dois lui dire que je ne peux pas, il y a des choses sur lesquelles je me suis toujours opposé. Je n'ai jamais été favorable, toujours dans la pensée d'ailleurs du Maire illustre que je citais tout à l'heure, qui ne voulait pas de Casino à Marseille ! Je me suis tenu très longtemps sur cette position alors que mon Premier Adjoint...

Mme GHALI.- ...Ce n'est pas une bonne position !

Monsieur le Maire.- Et peut-être que les choses ont évolué, Mme Samia GHALI, mais acceptez quand même, quand on fait référence au passé, j'ai le droit, vous, vous êtes jeune et belle, vous avez votre carrière devant vous, moi je suis dans la période terminale, mais peu importe !

Monsieur MENNUCCI.- Mais non, mais non !

Monsieur le Maire.- Sauf que vous me forcez à me représenter, bien entendu, pour avoir le plaisir de vous battre ! Cela me tenaille aussi, mais nous verrons ça plus tard ! Nous ne sommes pas encore à cette époque-là.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Il est clair aussi, M. ZAOUÏ, que je n'ai jamais donné mon accord sur le Casino, même si le Premier Adjoint de l'époque, M. MUSELIER, revenait sans cesse là-dessus en me disant que j'avais tort. Il est clair qu'à Cassis ou à Carry-le-Rouet, villes de MPM...

Un élu.- Et Aix !

Monsieur le Maire.- Aix, ce n'est pas la même chose que MPM. Dans ces deux villes-là, nous avons la possibilité d'avoir un Casino. C'est une ressource très forte. J'ai évolué aussi sur cette affaire et je ne peux pas éternellement dire... je proposerai un jour qu'il y ait un Casino. Nous n'avons jamais eu d'ailleurs, j'ai lu ici ou là des remarques que l'on pouvait discuter avec M. PARTOUCHE ou autre, je ne connais aucun de ces gens de Casino, ni les uns, ni les autres !

M. MULLER.- Il faut discuter avec tous !

Monsieur le Maire.- C'est ce que l'on fera. Mais, M. MULLER, si un jour nous sommes appelés à faire un Casino, rassurez-vous, il est clair que cela se fera dans les règles ! Parce que j'ai vu combien d'hommes politiques être embourbés dans ces affaires-là et je ne souhaite pas que cela m'arrive ! Par conséquent, rassurez-vous de ce côté-là !

Mais voilà une explication pour M. ZAOUÏ, qui fait que dans l'économie de cette Ville, le sport hippique, les courses, cela compte un peu. Du personnel, cela compte ! Nous allons récupérer une taxe. Sur le loyer, vous avez demandé à ce que l'on retire le rapport et j'ai accepté, de telle manière à ce que l'on voie, avec Mme VASSAL la négociation que l'on peut faire, d'ailleurs avec quelqu'un que le Groupe Socialiste connaît très bien puisque c'est M. Rubens CREMIEUX qui est le Président de toutes les courses ici de la région et que c'est un ancien élu socialiste. Et c'est avec lui que généralement nous discutons.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, encore une seconde sur cette question, pour vous dire que le Groupe Faire Gagner Marseille est sur votre position sur l'Hippodrome Borély.

Monsieur le Maire.- Donc je mets aux voix, mais nous avons noté l'hostilité, le vote "contre" de M. ZAOUÏ.

Mme HUGON. Et des Verts !

Monsieur le Maire.- Et des Verts aussi, cela ne me surprend pas !

Le rapport 10/0315/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste Républicain et Citoyen, le Groupe Verts et M. ZAOUÏ votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

227 - 10/0316/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Garantie d'emprunt - Centre de Promotion de l'Emploi par la
Micro-entreprise (CPEM) - Opération "CPEM 2010/2014".
(10-19458-DGSF)

Le rapport 10/0316/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

228 - 10/0317/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt -
Société d'économie mixte Marseille Habitat - Opération "Rue Méry"
- 2^e arrondissement - Acquisition et amélioration de 61 logements
locatifs PLI.
(10-19449-DGSF)

Le rapport 10/0317/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

229

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
8^e arrondissement - Hippodrome Borély - Avenue Pierre Mendès
France, avenue de Bonneveine - Approbation de l'avenant au
baill emphytéotique du 24 février 1998.
(10-19456-DAFP)

Rapport retiré.

* * *

230 - 10/0318/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
4^e arrondissement - Cinq avenues - 37 rue Chape/10 rue Saint-
Vincent de Paul - Restructuration de l'école maternelle Saint-
Vincent de Paul - Modification de l'état descriptif de division et
cession du lot 10.
(10-19457-DAFP)

Le rapport 10/0318/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

231 - 10/0319/DEVD

DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
- DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE •
13^e arrondissement - Malpassé - Opération de Renouvellement
Urbain "Vallon de Malpassé" - Cèdres - Cyprès - Lauriers -
Genêts - Projet ANRU - 53, traverse des Cyprès - Acquisition à
titre onéreux d'un ensemble immobilier auprès de Madame Rose
GARCIA - Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme.
(10-19455-DAFP)

Le rapport 10/0319/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

232 - 10/0320/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES -
DIRECTION DES SPORTS • Palais Omnisports de Marseille
Grand Est - Approbation de l'augmentation de l'affectation de
l'autorisation de programme Sport Année 2003 - Approbation
d'un avenant n°4 au contrat de délégation de service public
portant ajustement de la grille tarifaire 2010 et modifications
diverses - Approbation du règlement intérieur.
(10-19459-SPORTS)

Le rapport 10/0320/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

233

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES •
Approbation de la convention de délégation de service public
pour la gestion et l'animation du Château de la Buzine -
11^e arrondissement.
(10-19241-DGAC)

Rapport retiré.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

234 - 10/0321/FEAM

SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES ASSEMBLEES •
Désignation de représentants du Conseil Municipal.
(10-19472-DAS)

Le rapport 10/0321/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

235 - 10/0322/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS •
Garantie d'emprunt - Fondation de l'Hôpital Ambroise Paré -
Pôle hospitalier Euroméditerranée - 3^e arrondissement -
Modification de garantie.
(10-19473-DGSF)

Le rapport 10/0322/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

**CULTURE ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

236 - 10/0323/CURI

DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES
BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION DES ETUDES ET
DES GRANDS PROJETS • Réalisation d'une salle à vocation
culturelle dans le bâtiment de l'ancien silo à céréales d'Arenc du
Port Autonome, 2^e arrondissement - Autorisation de signer le
marché relatif au lot n° 7 "faux-plafonds" avec l'entreprise
MASSIBAT.

(10-19467-DGPRO)

Le rapport 10/0323/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

237 - 10/0324/CURI

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES •
Attribution d'une subvention d'investissement à la Société
Coopérative d'Intérêt Collectif SA Friche la Belle-de-Mai.

(10-19476-DGAC)

Le rapport 10/0324/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- M. DUTTO, je suis désolé, parce
que cela fait deux fois que cela se produit. Vous pouvez
communiquer votre texte, si vous voulez. Mais la prochaine fois,
vous direz à votre éminente collègue à côté de vous de ne pas nous
amener sur un terrain politique et de vous laisser la possibilité de
parler de la commune !

Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, la
séance est levée, je vous remercie.

La Séance est levée à 13 h 30

* * *

**DEMANDE D'ABONNEMENT
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :
La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS :	SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS 12, RUE DE LA REPUBLIQUE 13001 MARSEILLE TEL : 04 91 55 15 55 - FAX : 04 91 56 23 61
DIRECTEUR DE PUBLICATION :	M. LE MAIRE DE MARSEILLE
REDACTEUR EN CHEF :	M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
DIRECTEUR GERANT :	Mme Anne-Marie M.COLIN
IMPRIMERIE :	CETER